REVUE MILITAIRE CANADIENNE

Vol. 20, Nº 1, hiver 2019

National Defence
Défense nationale

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Couverture
Noble Eagles
Source ~ © Charles Vinh

Responsabilité des commandants à l'égard de la santé des militaires

Les drones de combat de l'avenir et l'éthique de la responsabilité

3 LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF

LE COMMANDEMENT ET LA RESPONSABILITÉ

4 Responsabilité des commandants à l'égard de la santé des militaires
par Marc Bilodeau

LA TECHNOLOGIE ET L'ÉTHIQUE

14 Les drones de combat de l'avenir et l'éthique de la responsabilité
par Mark A. Sandner

LA FORMATION MILITAIRE PROFESSIONNELLE

23 Internationaliser davantage la formation militaire professionnelle : une véritable approche mondiale
par Steven Paget

L'HISTOIRE MILITAIRE

31 Le cuivre du diable : la guerre et l'industrie du nickel au Canada, de 1883 à 1970
par Scott Miller

40 Quand Johnny (Canuck) rentre à la maison : les Canadiens pendant la guerre de Sécession (1861-1865)
par Geoff Tyrell

OPINIONS

49 La « guerre en parallèle » dans les conflits aux objectifs politiques limités
par Andrew McNaughton

58 L'incidence juridique des combattants étrangers canadiens
par Michael Wickson

65 Améliorer la capacité des Forces armées canadiennes à composer avec le phénomène des enfants soldats
par Alan Okros

COMMENTAIRES

70 Disparue au combat : troublante affaire qui concerne la défense et les élections de 2019
par Martin Shadwick

76 CRITIQUES DE LIVRES

La Revue militaire canadienne/Canadian Military Journal est la revue professionnelle officielle des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par année avec l'autorisation du ministre de la Défense nationale. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes, de la ***Revue militaire canadienne*** ou de tout organisme du gouvernement du Canada. La Couronne détient le droit d'auteur. La reproduction des articles doit être autorisée par le rédacteur en chef et la ***Revue militaire canadienne*** doit être indiquée comme source. La ***Revue*** est publiée en copie papier et en version électronique, cette dernière à **www.journal.forces.gc.ca.**

ISSN 1492-465X

Nos coordonnées

Revue militaire canadienne
CP 17000, succursale Forces
Kingston (Ontario)
CANADA, K7K 7B4
Courriel : cmj.rmc@forces.gc.ca

Internationaliser davantage la formation militaire professionnelle : une véritable approche mondiale

Le cuivre du diable : la guerre et l'industrie du nickel au Canada, de 1883 à 1970

Quand Johnny (Canuck) rentre à la maison : les Canadiens pendant la guerre de Sécession (1861-1865)

REVUE MILITAIRE CANADIENNE

Rédacteur en chef
David L. Bashow
(613) 541-5010 poste 6148
bashow-d@rmc.ca

Traduction
Bureau de la traduction,
Services publics et Approvisionnement Canada

Directrice de la publication
Claire Chartrand
(613) 541-5010 poste 6837
claire.chartrand@rmc.ca

Commentaire
Martin Shadwick

Conseiller en rédaction
Michael Boire

Comité consultatif

Président

Contre-amiral L. Cassivi, Commandant, Académie canadienne de la Défense (ACD)

Membres

David L. Bashow, Rédacteur en chef, Revue militaire canadienne (RMC)

Colonel Marty Cournoyer, représentant du Chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA)

H.J. Kowal, Ph.D., Recteur du Collège militaire royal du Canada (CMR)

Capitaine de vaisseau David Patchell, représentant du Chef d'état-major de la Marine (CEMM)

Brigadier-général S. Bouchard, Commandant, Collège militaire royal du Canada (CMR)

Major Chris Young, représentant du Chef d'état-major – Stratégie armée

Lieutenant-colonel Brent Clute, Directeur, Centre de droit militaire des Forces canadiennes (CDMFC), Académie canadienne de la Défense (ACD)

Hanya Soliman, représentante du Chef du renseignement de la Défense (CRD)

Comité de lecture

Douglas Bland, Ph.D.
Major (à la retraite) Michael Boire
Andrea Charron, Ph.D.
Lieutenant-colonel (à la retraite) Douglas Delaney
Premier maître de 1re classe Mike Dionne
Rocky J. Dwyer, Ph.D.
Lieutenant-colonel (à la retraite) Michael Goodspeed
Major-général (à la retraite) Daniel Gosselin
Major Tanya Grodzinski
David Hall, Ph.D.
Michael Hennessy, Ph.D.
Colonel (à la retraite) Bernd Horn
Hamish Ion, Ph.D.
Phillippe Lagassé
Lieutenant-colonel (à la retraite) David Last, Ph.D.
Chris Madsen, Ph.D.
Sean Maloney, Ph.D.
Brian McKercher, Ph.D.
Paul Mitchell, Ph.D.
Nezih Mrad, Ph.D.
Scot Robertson, Ph.D.
Stéphane Roussel, Ph.D.
Elinor Sloan, Ph.D.
Colonel (à la retraite) Randall Wakelam

NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

La Revue militaire canadienne étant bilingue, lorsqu'une citation originale a été traduite, le sigle [TCO] après l'appel de note, qui signifie "traduction de la citation originale", indique que le lecteur trouvera le texte original de la citation dans la version de la Revue rédigée dans l'autre langue officielle du Canada. Afin de faciliter la lecture, le masculin sert de genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF

Bienvenue à ce numéro hivernal vivifiant de la *Revue militaire canadienne*, à l'aube de notre 20e année de publication. Certes, le temps file…

Ouvrant la marche cette fois, le brigadier-général Marc Bilodeau, médecin-chef adjoint des Forces armées canadiennes, déplore le taux élevé de libérations de membres de la Force régulière bien entraînés, dont bon nombre sont attribuables à des maladies ou à des blessures évitables. Il soutient que la santé et le mieux-être sont une responsabilité partagée entre le militaire, le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes et la chaîne de commandement militaire, le leadership exigé de celle-ci étant l'élément le plus important de l'équation. À cet effet, son article traite des questions suivantes : « Les commandants militaires des FAC reçoivent-ils les outils appropriés pour s'acquitter efficacement de leur responsabilité d'améliorer la santé des militaires? Sinon, comment l'organisation peut-elle mieux soutenir ses leaders? »

Ensuite, le major Mark Sandner, officier de systèmes de combat aérien ayant une vaste expérience pratique des aéronefs télépilotés (ATP) explore l'éthique de la responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de drones de combat, et le degré d'autonomie réaliste et souhaité de ces machines. Le major Sandner affirme que même si cette nouvelle technologie présente des avantages importants, « telle qu'elle existe, la technologie en est encore à ses balbutiements au chapitre de l'apprentissage machine, et des questions persistent encore quant à la *responsabilité* et à l'*éthique* lorsqu'une machine "décide" de tuer de façon autonome ». Puis, abordant le domaine de la formation militaire professionnelle (FMP), M. Steven Paget, Ph. D., de l'université de Portsmouth, fait valoir le caractère essentiel de la quête du *savoir* au sein de la profession des armes en parallèle avec l'acquisition et la maîtrise des compétences de *guerrier* pour les hommes et les femmes en uniforme de l'ère actuelle. En outre, M. Paget affirme que l'*internationalisatio*n de la FMP peut générer des dividendes très importants. « Même si l'internationalisation semble être reléguée au second plan dans les armées, la prévalence des opérations multinationales témoigne de la nécessité et des avantages de ce concept. »

Dans la section de ce numéro consacrée à l'histoire militaire, on propose deux articles très différents. D'abord, l'historien Scott Miller, qui œuvre dans la fonction publique et est originaire de Sudbury, en Ontario, ville souvent appelée la « capitale du nickel », en raison de son association historique avec ce métal, « trace l'histoire de l'industrie canadienne du nickel. Les activités de cette industrie demeureront d'abord peu connues, puis elles prendront une place prépondérante dans les efforts de guerre [durant la Première Guerre mondiale – NDLR] ». Il souligne ensuite la manière dont l'essor de cette industrie a influencé les affaires nationales et internationales de la fin des années 1800 au milieu des années 1950. Par la suite, le major Geoff Tyrell, officier de logistique passionné de la guerre de Sécession, raconte l'histoire peu connue de la participation canadienne à cette guerre entre 1861 et 1865. Pour reprendre ses mots : « Malgré l'animosité anglo-américaine, des dizaines de milliers de Canadiens ont traversé la frontière afin de participer au conflit. Bien que les chiffres exacts soient impossibles à déterminer, les estimations conventionnelles suggèrent qu'entre 35 000 et 50 000 Canadiens ont porté les armes pendant la guerre de Sécession et que la grande majorité avait choisi de porter l'uniforme bleu de l'Union. »

Les cinq principaux articles de ce numéro sont plutôt éclectiques, et les trois articles d'opinion maintiennent cette tendance. Dans le premier article, Andrew McNaughton, pilote d'hélicoptère *Chinook*, définit et aborde le concept de guerre en parallèle dans le contexte des conflits ayant des objectifs politiques limités. Je cite : « Après avoir défini les concepts théoriques, je tenterai de déterminer si la guerre en parallèle et la paralysie stratégique sont des moyens prometteurs, en me fondant sur trois opérations limitées durant lesquelles la puissance aérienne a été mise en œuvre de façon décisive : l'opération *Desert Storm* en Iraq, l'opération *Allied Force* au Kosovo et l'opération *Unified Protector* au-dessus de la Libye. » Ensuite, M. Michael Wickson, anciennement officier d'infanterie et maintenant avocat, examine les conséquences juridiques et les répercussions possibles pour les combattants étrangers canadiens qui prennent part à des guerres à l'étranger. Pour ce faire, M. Wickson se penche plus particulièrement sur le cas du Canadien Dillon Hillier, qui a combattu l'État islamique au Kurdistan. Enfin, dans le dernier article de cette section, M. Alan Okros, ancien officier de marine et professeur au Département des études de la défense du Collège militaire royal, traite de la création récente du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité, et des effets qu'il aura, espérons-le, sur la question des enfants-soldats, sur les enfants et les soldats dans l'ensemble, ainsi que sur la paix et la sécurité mondiales de façon générale.

Ensuite, notre collègue Martin Shadwick examine les récentes élections fédérales dans notre vaste et blanc pays, sous l'angle de la politique étrangère et de défense du Canada. Il consacre la majeure partie de sa chronique à récapituler les priorités en matière de politique de défense énoncées par chacun des partis s'étant présentés aux élections. Il applaudit certaines initiatives relativement récentes, comme l'énoncé de politique *Protection, Sécurité, Engagement*, publié par le gouvernement libéral en 2017, mais M. Shadwick fait également la mise en garde suivante : « il doit à l'évidence être revu et, le cas échéant, être modifié ou amélioré en fonction du contexte géostratégique encore plus difficile et encore moins prévisible ». Il ajoute que « les questions porteront sur la disponibilité en temps opportun d'un financement adéquat en capital et d'autres sources de financement. Les réponses, comme toujours, reflèteront la volonté politique, les priorités financières concurrentes et la santé de l'économie. La dynamique d'un gouvernement minoritaire pourrait toutefois soulever de nouveaux enjeux. »

Enfin, nous terminons avec deux critiques de livres qui, nous l'espérons, susciteront l'intérêt de nos lecteurs au cours de la saison froide à venir, laquelle ne sera pas de tout repos si l'on en croit le bon vieux Almanach du fermier…

Bonne lecture!

David L. Bashow
Rédacteur en chef
Revue militaire canadienne

Photo du MDN XA01-2019-0035-905.

Responsabilité des commandants à l'égard de la santé des militaires

par Marc Bilodeau

Le brigadier-général Marc Bilodeau *est médecin militaire et il occupe actuellement le poste de médecin-chef adjoint des Forces armées canadiennes. Il a obtenu un doctorat en médecine de l'Université Laval en 1998 et une maîtrise en administration publique du Collège militaire royal en 2019. Ce manuscrit s'inspire d'un article universitaire présenté le 27 mai 2019 comme travail requis dans le cadre du Programme de sécurité nationale du Collège des Forces canadiennes. L'auteur tient à remercier M. Richard Goette, Ph. D., M. Robert Engen, Ph. D., le colonel Dave Abboud, le capitaine de frégate Rob Briggs et le major-général (ret) Daniel Gosselin pour leur généreuse contribution à l'examen de ce manuscrit et pour leurs judicieuses suggestions quant à son contenu.*

Introduction

Le récent recentrage des Forces armées canadiennes (FAC) sur les gens témoigne de l'importance des ressources humaines comme atout le plus crucial d'une organisation militaire. Néanmoins, plus d'un millier de membres bien entraînés de la Force régulière des FAC sont libérés de l'armée au cours d'une année donnée, bon nombre d'entre eux en raison de maladies ou de blessures évitables. Nous passons à côté de plusieurs occasions d'optimiser la santé et la résilience des membres des FAC et de préserver cette précieuse ressource. La santé et le mieux-être des membres des FAC sont une responsabilité partagée entre le militaire, le Groupe des services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) et la chaîne de commandement (C de C) militaire. La C de C est l'élément le plus critique de l'équation santé et mieux-être.

Les dirigeants, en commençant aux plus hauts niveaux de l'organisation, sont une force essentielle pour influencer la santé des membres des FAC. Cet article aborde les questions suivantes : *Les commandants militaires des FAC reçoivent-ils les outils appropriés pour s'acquitter efficacement de leur responsabilité d'améliorer la santé des militaires? Sinon, comment l'organisation peut-elle mieux soutenir ses leaders?*

Cet article soutient que la santé et l'état de préparation opérationnelle des membres des FAC pourraient être améliorés si la C de C était dotée des outils appropriés pour le faire. Il décrira d'abord les concepts de santé individuelle et de préparation militaire institutionnelle, en exposant comment les deux concepts sont inexorablement liés l'un à l'autre. Les responsabilités partagées de l'individu, du Gp Svc S FC et de la C de C en matière de santé dans les FAC seront ensuite présentées. En utilisant le modèle d'analyse institutionnelle[1], j'établirai ensuite les lacunes institutionnelles dans la structure actuelle de gouvernance de la santé des FAC qui pourraient expliquer les tendances sous-optimales en santé dans l'organisation. Enfin, je proposerai une voie réaliste et globale qui pourrait renverser ces tendances et améliorer la santé générale et l'état de préparation opérationnelle.

Santé et état de préparation opérationnelle

La définition de la santé et de l'état de préparation opérationnelle permettra d'exposer les liens entre les deux concepts tout en expliquant leur importance dans l'attention accrue que les FAC ont récemment accordée à ses effectifs.

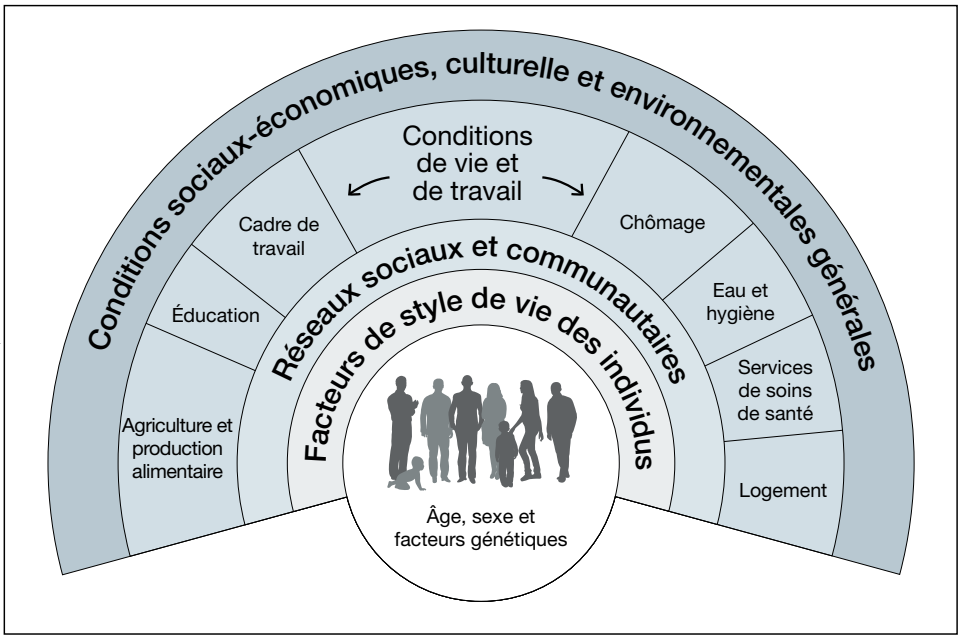

Dahlgren, G. et M. Whitehead., *Policies and Strategies to Promote Social Equity in Health.* Stockholm : Institute for Futures Studies, 1991.

Figure 1 : Les principaux déterminants de la santé.[7]

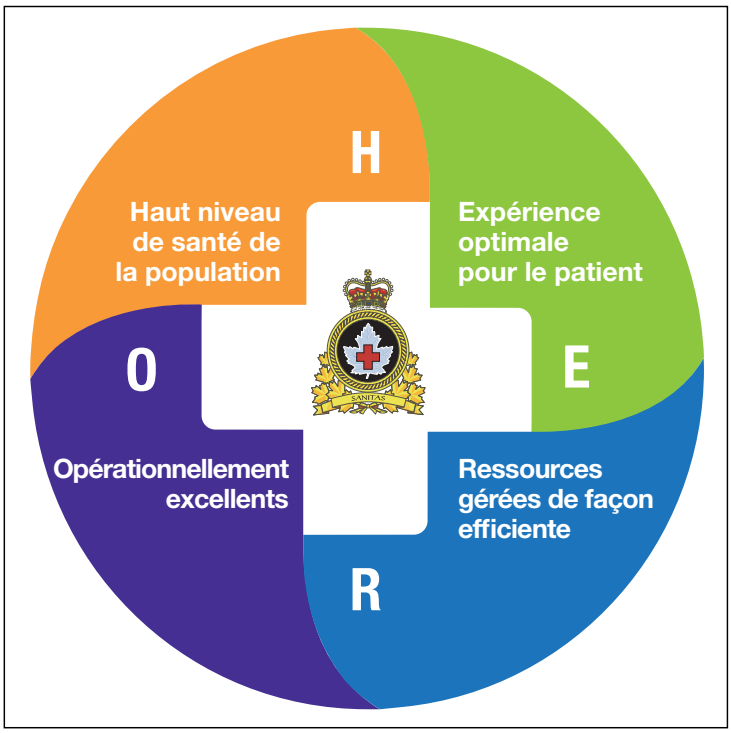

Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé – 2017 L'intégration pour une meilleure santé, Défense nationale, p. 14.

Figure 2 : L'objectif quadruple du Gp Svc S FC.[14]

Définir la santé

Selon la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est définie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »[2]. L'OMS considère la santé comme un droit humain fondamental et sa constitution souligne la responsabilité des gouvernements à l'égard de la santé de leur population. La Charte d'Ottawa de 1986 soulignait à nouveau l'importance du mieux-être social en tant que composante de la santé, en déclarant que pour être en santé « …l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. »[3].

Outre des facteurs génétiques et les habitudes sociales, la santé est aussi influencée par les *déterminants sociaux de la santé*. Ces déterminants ont été adoptés par l'Agence de la santé publique du Canada et sont illustrés à la figure 1[4]. Le concept de *santé totale*, décrit comme un état dynamique de bien-être caractérisé par un potentiel physique, mental et social[5], a également émergé au cours des dernières décennies. Dans le contexte militaire canadien, la santé va au-delà de la période du service, et elle est abordée dans une perspective de toute une vie[6].

Le concept de résilience a également gagné du terrain dernièrement. Il se définit comme la capacité de se remettre rapidement des difficultés[8]. La résilience est étroitement liée à la condition physique, elle-même définie comme un état d'adaptation en équilibre avec les conditions du moment[9]. Ces deux concepts sont influencés par de nombreux domaines : médical, nutritionnel, environnemental, physique, social, spirituel, comportemental et psychologique; ils sont interdépendants avec la notion de santé[10]. Une personne peut être apte à accomplir une tâche tout en étant en mauvaise santé, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur sa résilience. Inversement, un handicap pour lequel une personne a été indemnisée ne signifie pas que cette personne est en mauvaise santé ou même inapte; de nombreuses personnes amputées sont pleinement fonctionnelles et très résilientes.

Définir l'état de préparation opérationnelle

Dans un contexte militaire, l'état de préparation collective signifie avoir « …suffisamment de personnel qualifié et adéquatement formé et [...] des stocks adéquats d'équipement en bon état de fonctionnement » [TCO][11]. Toutefois, cette définition ne tient pas compte de la composante qualitative de l'état de préparation individuelle. Une définition plus utile incorporant cette composante serait la suivante : « une combinaison de la volonté et de la capacité d'un soldat à faire son travail et à faire face à la situation en temps de paix et au combat » [TCO][12].

Le système de santé militaire des États-Unis a été le premier à adopter un cadre, appelé l'*objectif quadruple*, qui désigne la *santé de la population* comme une composante essentielle de l'état de préparation médicale. Ce concept se définit comme suit : « veiller à ce que l'ensemble de la force militaire soit prête au déploiement sur le plan médical »[13]. Le Gp Svc S FC a récemment adapté le cadre *Objectif quadruple*, faisant valoir l'état de préparation comme étant l'*excellence opérationnelle* (figure 2).

Établir un lien entre la santé et l'état de préparation des forces armées

En se fondant sur les définitions de la santé, de la résilience et de la condition physique proposées ci-dessus et sur la présentation du cadre *Objectif quadruple*, on peut établir des parallèles évidents entre ces concepts et la préparation militaire. Comme l'a déclaré le Dr Gregory D. Powell, spécialiste en médecine physique et en réadaptation, l'état de préparation au combat et le niveau de forme physique sont intimement liés[15]. On peut soutenir que les déterminants sociaux de la santé, tout comme les domaines de la résilience et de la condition physique, sont aussi des facteurs de préparation opérationnelle.

Il existe des preuves historiques qu'une santé sous-optimale nuit à l'état de préparation. Des observations des conflits récents indiquent qu'environ 80 p. 100 des admissions à l'hôpital sont la conséquence de maladies et de blessures non liées aux combats, dont bon nombre pourraient être évitées[16]. Par conséquent, plus la santé totale de ses membres actifs est bonne, plus l'état de préparation opérationnelle d'une organisation militaire est élevé. Plus les soldats d'une nation sont en bonne santé, plus ses forces armées auront un avantage concurrentiel sur un adversaire.

De plus, le coût d'une mauvaise santé ne peut être ignoré. Par exemple, l'obésité, qui est associée aux habitudes de vie personnelle, est un état prédisposant à de nombreuses maladies, comme l'hypertension artérielle, le diabète, les maladies cardiaques et l'arthrose. L'obésité ne fait néanmoins pas que miner l'état de préparation médicale d'une personne. En effet, les coûts associés au traitement de l'obésité et les conséquences médicales de cette condition ont des répercussions financières importantes sur les FAC, empêchant l'organisation d'utiliser les fonds dans d'autres secteurs, ce qui nuit indirectement sur l'état de préparation[17]. Selon une étude du Dr Anthony Tvaryanas, spécialiste américain de la médecine aérospatiale, il est également prouvé que le coût de la perte de productivité attribuable à des problèmes de santé (présentéisme) dépasse les coûts des soins médicaux directs[18]. En plus de l'*absentéisme*, cette notion n'est pas sans importance pour des questions telles que les maladies mentales.

Responsabilité à l'égard de la santé

La santé est une notion complexe influencée par de nombreux domaines interdépendants. Un tel niveau de complexité justifie un partenariat pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé. L'importance de l'intégration et du partenariat pour améliorer la santé est reconnue depuis longtemps au sein des FAC. Cette intégration est représentée dans la *triade de responsabilité*, illustrée à la figure 3. La présente section décrit le rôle joué par chacun de ces intervenants pour atteindre une meilleure santé.

Responsabilité individuelle

Comme il est décrit dans la *Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé* « les membres des FAC doivent être entièrement engagés comme partenaires de leur santé, […] afin qu'ils puissent améliorer leur qualité de vie, leur bien-être et leur résilience à long terme, ainsi que leur état de préparation opérationnelle »[20]. L'engagement des militaires est essentiel à l'amélioration de la santé, et ce, indépendamment des services de santé offerts par les FAC. Selon le code de conduite militaire tel qu'il est décrit dans *Servir avec honneur*, les membres des FAC « …doivent rendre compte de leurs actions, qui doivent être conformes au droit et aux normes les plus élevées sur le plan des caractéristiques de la profession »[21]. L'une de ces caractéristiques est la condition physique[22]. L'engagement accru attendu de la part des militaires fait également partie d'une nouvelle approche des soins de santé associée à de meilleurs résultats en matière de santé adoptée par le Gp Svc S FC conformément à son cadre de soins en partenariat avec les patients[23].

Responsabilité du Groupe des Services de santé

Le rôle du Gp Svc S FC dans l'amélioration de la santé est difficile pour de nombreuses raisons. Premièrement, la *Loi canadienne sur la santé* exclut les membres des FAC de la responsabilité des provinces de fournir des services de santé à leurs citoyens, ce qui oblige les FAC à établir leur propre système de santé[24]. La Loi sur la défense nationale, quant à elle, reste muette en ce qui concerne les soins de santé[25].

Le Gp Svc S FC est donc, de fait, mandaté pour fournir des services de santé, notamment des capacités déployables à l'appui des opérations des FAC[26]. Son mandat est semblable à celui des provinces et des territoires du Canada, qui ont la responsabilité de fournir des soins à leurs citoyens. Selon les statistiques de l'Association médicale canadienne, le manque d'accès aux services de santé ne représente que 25 p. 100 de ce qui rend les Canadiens malades (figure 4). Il existe plusieurs autres façons d'améliorer

Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé – 2017
L'intégration pour une meilleure santé, Défense nationale, p. 11.

Figure 3 : La triade de responsabilité.[19]

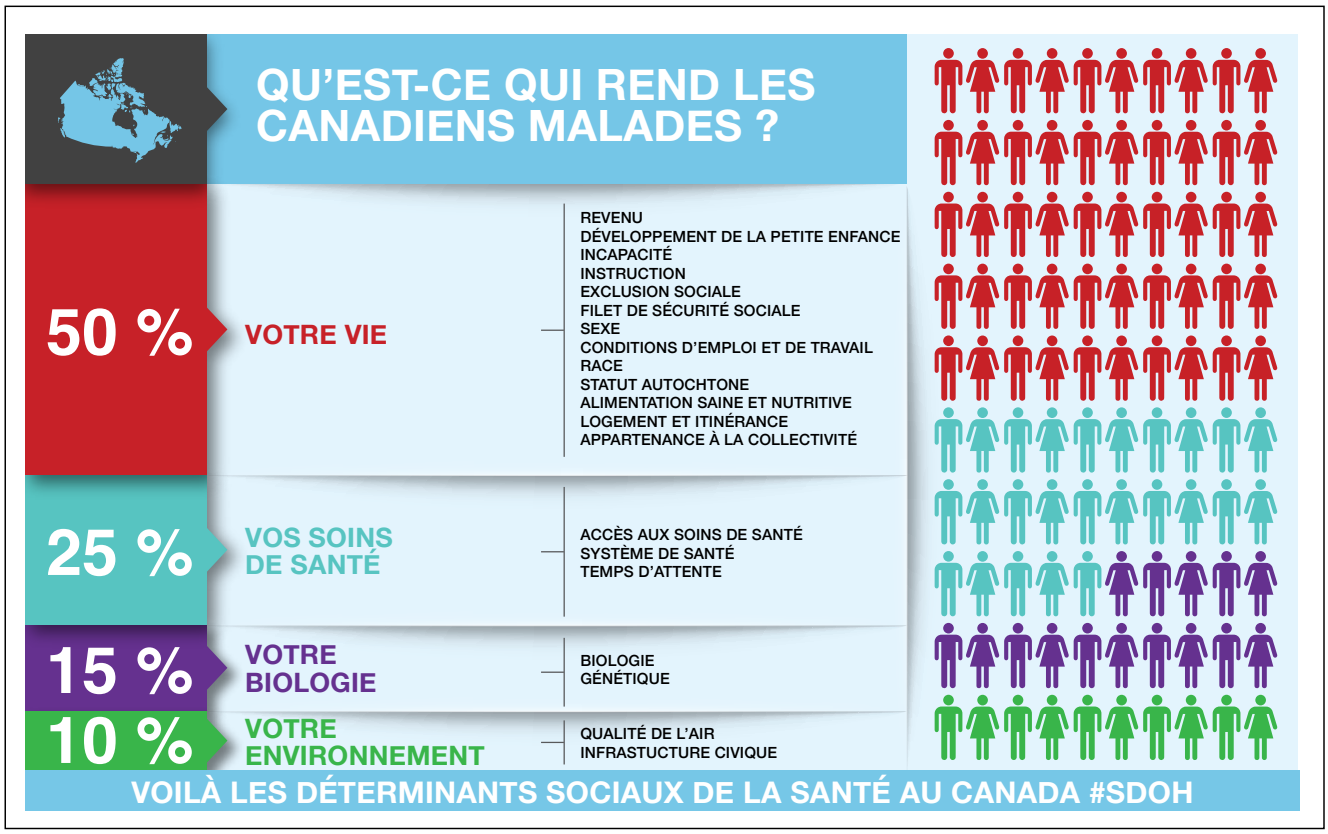

Association médicale canadienne, 2013.

Figure 4 : Les déterminants sociaux de la santé au Canada.[27]

la santé qui ne comprennent aucunement la prestation de soins de santé.

Deuxièmement, au lieu d'être un système réactif qui fournit des soins de courte durée ou épisodiques au personnel malade et blessé, le Gp Svc S FC a préféré des programmes qui préviennent les maladies et les blessures et favorisent des modes de vie sains[28]. *Énergiser les Forces* (ELF) est un programme volontaire de promotion de la santé offert dans les bases et les escadres des FAC, et qui est axé sur la toxicomanie, la prévention des blessures, l'inactivité et le mieux-être social[29]. Ce programme est conforme au principe selon lequel les soins de santé *préventifs* sont beaucoup plus efficaces que les soins de santé *curatifs*.

Enfin, les FAC ont une obligation juridique en vertu du *Code canadien du travail* (CCT) et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* de veiller « … à la protection de ses employés en matière de santé et de sécurité au travail »[30]. Les leaders des FAC qui exercent l'autorité pour ses membres sont responsables de la mise en œuvre et de l'application des normes de sécurité générale des FAC[31]. Le chapitre 34 des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC) mentionne que « …le médecin militaire supérieur, à tous les échelons du commandement, est le conseiller principal de l'officier supérieur qui a le commandement ou exerce l'autorité à l'égard de toute question ayant [] trait à la santé ou l'aptitude physique du personnel dont il a la direction »[32]. Par extension, le médecin général, soit le médecin le plus haut placé des FAC, est donc le conseiller du chef d'état-major de la Défense (CEMD) en matière de santé. Les ORFC indiquent aussi explicitement que « …le commandant est responsable de l'organisation et de la sécurité de sa base, son unité ou son élément »[33]. Le Gp Svc S FC appuie la direction des FAC dans l'exécution de ces fonctions essentielles de protection de la santé de la force, en tant que sous-composante de la protection de la force qui est « essentielle aux opérations; c'est donc, manifestement, une responsabilité de commandement »[34].

Responsabilité du commandement

Dans ses *Directives aux commandants et à leurs équipes de leadership*, le CEMD a déclaré ce qui suit : « Les FAC doivent être aptes au combat. Les commandants et leurs équipes de leadership sont responsables de la promotion de la santé et de la forme physique de leurs unités. »[35]. Il s'attend également à ce que ses équipes de leadership travaillent « …étroitement avec nos professionnels de la santé pour créer et maintenir le climat de confiance et de compréhension nécessaire au soutien d'un mode de vie sain. »[36]. La responsabilité du commandement est essentielle pour assurer l'aptitude au combat, qui dépend fortement de la santé et de la condition physique.

Le chapitre des *Directives* sur la condition physique explique qu'il s'agit « …d'entretenir et de promouvoir une culture qui valorise la santé et le mieux-être et qui en reconnaît l'importance relativement à l'état de préparation opérationnelle, à la résilience et au bien-être à long terme des membres de notre personnel et de leur famille »[37]. Il traite également de l'aspect de la responsabilité du commandement qui concerne la santé mentale[38]. Enfin, le document insiste sur l'importance de créer un climat de confiance pour faciliter l'accès aux services de santé.

Photo du MDN XA01-2019-0035-886, par le caporal Stuart Evans

institutionnelle et du climat d'équipe pour obtenir un engagement soutenu[44].

Selon les FAC, « …il est indispensable d'honorer le contrat social pour maintenir la légitimité aux yeux du public », exprimant la responsabilité morale des membres des FAC envers les Canadiens[45]. Ce cadre sociétal entre la population canadienne et ses militaires découle de la volonté des membres des FAC de faire passer les besoins du Canada et des Canadiens avant les leurs. En retour, les membres des FAC s'attendent à recevoir des prestations et un soutien appropriés pour eux-mêmes et leur famille. Comme l'indique la doctrine, « Il s'agit d'un lien inaltérable fondé sur la communauté d'identité, de loyauté et de responsabilité, sur lequel les forces armées du Canada ont toujours pu compter tout au long de leurs engagements sur la scène mondiale. »[46].

L'obligation de l'équipe de leadership à l'égard de la santé des militaires est également mentionnée dans plusieurs autres documents doctrinaux. Les ORFC définissent un rôle précis pour les militaires du rang qui consiste à promouvoir « …le bien-être, l'efficacité et l'esprit de discipline de tous ses subordonnés »[39]. *Servir avec honneur* assigne à la profession des armes la responsabilité d'« assurer le bien-être des subordonnés »[40]. Les *fondements conceptuels* du document *Le leadership dans les Forces canadiennes* désigne le bien-être et l'engagement des militaires comme l'une des trois dimensions de valeur essentielles à l'efficacité et au succès de la mission[41]. Cette notion est approfondie dans le document *Diriger l'institution* en appelant à une transformation vers une culture de la compréhension où « …les leaders mettent l'accent sur des comportements d'influence proactifs comme la facilitation, le soutien, la participation et la délégation »[42] plutôt que sur une culture de conformité fondée sur des règles. Ce dernier associe également la qualité de vie des militaires à une performance optimale[43]. Des siècles de leçons retenues ont également montré que les conditions de travail sont plus importantes pour motiver les soldats que de nombreux programmes de ressources humaines. M. Alan Okros, Ph. D., professeur au Collège des Forces canadiennes, affirme que la loyauté et les obligations envers leurs pairs sont des facteurs inspirants pour les employés, d'où l'importance des influences comportementales des dirigeants, de la culture

Il existe toutefois une tension entre les exigences de la mission et le bien-être des militaires[47]. Cette tension, définie comme le concept de *responsabilité illimitée*, forcera parfois les commandants à exposer leurs subordonnés à des risques, mettant ainsi leur santé en danger. En découle également l'exigence constante des leaders militaires à « …arriver à un juste équilibre entre l'accomplissement de la mission et le bien-être des membres. »[48]. La primauté de l'efficacité opérationnelle et de l'accomplissement de la mission assignée par le gouvernement canadien ne peut être ignorée et, selon le CEMD « …c'est là le critère fondamental à respecter lors de l'élaboration et de l'évaluation de toute fonction assignée au personnel ou de toute politique y afférente »[49]. Elle exige un équilibre délicat entre les besoins *individuels* et les besoins *collectifs*. Cette tension a été réaffirmée lorsque le CEMD a lancé l'opération *Honour* en 2015, déclarant ceci : « Notre personnel d'abord, la mission toujours. » Cet accent mis sur les gens a également été confirmé dans la Politique de défense canadienne, *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE), dont le premier chapitre est consacré aux personnes[50].

Enfin, l'approche consistant à rendre les commandants et leurs équipes responsables de la santé de leurs militaires n'est pas propre aux FAC, comme le montrent les normes OTAN concernant les mesures d'hygiène et de salubrité sur le terrain qui rendent les commandants d'unité responsables de tous les aspects de la santé et de la salubrité[51]. La plupart des organisations militaires contemporaines proclament une intention similaire. Bien qu'il s'agisse d'une composante essentielle du commandement, cet aspect de la *responsabilité* du modèle Compétence, autorité et responsabilité (CAR) des scientifiques de la Défense Ross Pigeau et Carol McCann semble insuffisant pour permettre aux commandants d'atteindre efficacement les résultats souhaités[52].

Améliorer la santé pour accroître l'état de préparation opérationnelle

Malgré les conditions en place pour assurer une santé et une condition physique optimales à nos militaires, l'état de santé actuel des FAC et ses tendances au cours des dernières décennies ne sont pas encourageants. Abordons-les maintenant.

État de santé actuel des FAC et tendances

Le plus récent *Sondage sur la santé et le style de vie* (SSSV)[53] a révélé que l'état de santé global perçu, les limitations d'activités liées à la santé, les maladies chroniques et le taux de blessures aiguës n'ont pas changé comparativement aux sondages précédents[54].

Les militaires s'absentent encore trop souvent du travail. En effet, 18,4 p. 100 des membres de la Force régulière avaient manqué au moins un jour de travail en raison d'une maladie ou d'une invalidité au cours du mois précédant le questionnaire. Ce nombre se traduit par environ huit jours de travail par année, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de la population canadienne, qui est de 7,7 jours[55].

Les préjugés concernant les problèmes de santé mentale, bien que considérablement réduits, existent toujours. Seulement 60 p. 100 des membres du personnel qui ont envisagé de se suicider au cours des 12 mois précédents le sondage ont demandé de l'aide en santé mentale, et seulement 50,9 p. 100 d'entre eux savaient où trouver de l'aide après les heures de travail. De plus, environ 20 p. 100 des membres des FAC ont toujours des habitudes de consommation d'alcool à risque élevé ou nocives[56].

Le sondage a également montré une augmentation du nombre de blessures causées par des microtraumatismes répétés, qui est passé de 22,6 p. 100 à environ un tiers. Les deux tiers des militaires se sont livrés à des pratiques d'entraînement physique dangereuses, ce qui a entraîné des blessures pour 12,5 p. 100 d'entre eux. Les taux d'obésité et de surpoids (25 p. 100 et 49 p. 100 respectivement) ont également augmenté parmi le personnel des FAC au cours de la dernière décennie. Le taux de tabagisme diminue par ailleurs de façon constante, mais 18, p. 100 des fumeurs actuels ont commencé à fumer après s'être enrôlés dans les FAC, dont 57,1 p. 100 pendant l'instruction de base[57].

Il semble y avoir une meilleure connaissance des programmes *Énergiser les Forces*, notamment pour le *groupe des 40 à 60 ans*. Le *groupe des 18 à 29 ans* ne semble pas adopter de saines habitudes de vie. Le nombre d'heures consacrées à des activités sédentaires a augmenté de plus de trois heures depuis le sondage précédent et de six heures depuis celui d'avant. Enfin, seulement 28,7 p. 100 du personnel consommait plus de six portions de légumes et de fruits par jour, et plus de la moitié sous-estimait les recommandations du Guide alimentaire canadien pour ce groupe alimentaire[58]. Ces tendances négatives doivent être analysées pour en comprendre les raisons sous-jacentes afin d'élaborer de possibles solutions.

Analyse des écarts

En utilisant le modèle d'*analyse institutionnelle* du sociologue américain Richard Scott, une analyse des écarts a été effectuée pour comprendre les raisons des tendances sous-optimales en matière de santé au sein de la population des FAC[59].

Le pilier *régulateur* de Scott fait référence à la capacité des institutions d'établir des règles, de surveiller la conformité et d'utiliser des sanctions et des récompenses pour influencer le respect des comportements attendus[60]. La plupart des règles des FAC sont claires, comme ce qui est énoncé dans les principes de l'*Universalité du service*, qui stipulent que chaque membre doit « être en bonne condition physique, apte au travail et déployable »[61]. Il existe également un processus clairement défini pour décrire les conséquences d'un manquement aux normes de condition physique lorsqu'il est déterminé que celui-ci est dépendant de la volonté du militaire. Un tel manquement, lorsqu'il est récurrent, pourrait en fin de compte se traduire par une libération des FAC[62].

Un militaire doit être évalué par un fournisseur de soins de santé des FAC chaque fois qu'il y a des signes d'un problème de santé dans le questionnaire de dépistage effectué avant un test de condition physique. Cette évaluation pourrait par la suite donner lieu à l'attribution de contraintes à l'emploi pour raisons médicales, ce qui pourrait empêcher le militaire d'effectuer le test. Cela pourrait aussi, à terme, donner lieu à une libération des FAC pour raisons médicales. Une série d'indemnités plus étendue accompagne ce type de libération, comparativement aux libérations pour raisons autres que médicales. Ce phénomène pourrait expliquer en partie la proportion de membres libérés pour des raisons médicales et la difficulté à faire revenir les militaires au travail après une maladie ou une blessure[63]. Enfin, bien que la condition physique et médicale de chaque militaire fasse l'objet d'un suivi individuel et d'un rapport au commandant, il n'existe actuellement aucun moyen facile de suivre le niveau de condition physique du point de vue de l'unité, de la formation ou du service. Le SSSV est le seul outil qui fournit un instantané tous les quatre ou cinq ans et qui informe les leaders des FAC[64].

Il est urgent que les leaders militaires puissent accéder *plus facilement* et *plus rapidement* à l'information sur l'état de santé de leurs militaires au niveau de la population. De plus, il se peut qu'il y ait trop d'incitatifs à demeurer malade ou invalide, comparativement à rester en santé ou à se rétablir activement d'une maladie ou d'une blessure. Le General William Westmoreland de l'armée américaine a déclaré en 1963 que le chef de peloton efficace (1) a clairement et constamment mis l'accent sur le rendement comme fondement de la récompense et de la sanction; (2) a utilisé la sanction de façon instructive et comme échec motivateur et (3) a communiqué clairement les normes qu'il souhaitait[65]. L'absence d'information sur la santé ne permet pas d'élaborer des politiques éclairées par des données probantes pour influencer adéquatement les comportements liés à la santé. Le discours des

FAC aurait également avantage à se doter d'une approche plus positive en matière de santé et de mieux-être.

Le pilier *normatif*, fondé sur des valeurs et des normes sociétales, fait référence aux rôles donnés par la société aux personnes, de même qu'aux comportements attendus qui découlent d'une telle responsabilité[66]. Le mandat, les devoirs et les privilèges militaires ont trait au contrat social associé à la profession des armes décrit précédemment. Il renvoie également à l'éthos des FAC : « le devoir, la loyauté, l'intégrité et le courage »[67]. La notion de *devoir* est liée au rendement attendu des militaires, lequel rendement est étroitement lié au *courage*, qui à son tour exige à la fois une capacité physique et morale. Quant à elle, la notion d'*intégrité* se reporte aux obligations *envers* les responsabilités et le fait d'*être tenu* responsable, tandis que la *loyauté* est à la fois envers la C de C et les pairs[68]. La version actuelle de *Servir avec honneur* a dix ans. Les jeunes membres des FAC ne semblent pas aussi réceptifs que les membres plus âgés aux recommandations d'adopter des modes de vie plus sains. Est-ce une indication que ces générations ne se sentent pas interpellées par la façon dont l'éthos militaire leur est présenté? Il serait peut-être utile de réévaluer la résonance de l'éthos militaire dans le contexte de la société actuelle. Sa modernisation pourrait être nécessaire pour renforcer ces principes essentiels. L'examen pourrait tenir compte des concepts de genre et de diversité dans l'ère post-opération *Honour*. Cela pourrait mettre en valeur le rôle du leadership dans la réduction des préjugés, comme on peut le constater dans le domaine de la santé mentale. Il pourrait également élaborer davantage le rôle crucial des MR en tant que leaders transformationnels[69]. La prochaine édition de *Servir avec honneur* est en cours d'élaboration[70]. Cet examen serait une excellente occasion d'intégrer la valeur de la santé et de la condition physique, en veillant à ce qu'elle soit renforcée en tant que composante essentielle de notre identité militaire.

Enfin, le pilier *culturel-cognitif* renvoie aux systèmes culturels qui permettent à des personnes d'avoir la même compréhension sur des éléments et les mêmes idéologies; ces systèmes créent une signification collective qui se traduit par des actions. Ce pilier est lié à une forte réaction émotionnelle : les acteurs qui s'alignent sur les croyances culturelles dominantes sont enclins à se sentir compétents et connectés; ceux qui sont en désaccord sont considérés, au mieux, comme *ignorants* ou, au pire, comme *fous*[71]. Dans le contexte militaire, ce pilier a un pouvoir d'influence puissant sur les comportements. L'importante réduction du tabagisme au sein des forces armées pourrait s'expliquer par le succès des campagnes d'information sur les risques liés au tabagisme, combiné à la pression des pairs résultant du fait que le tabagisme n'est plus considéré comme culturellement acceptable.

Par conséquent, les FAC doivent exploiter le pouvoir de la culture pour exercer une pression des pairs en vue d'influencer les comportements. Les compétitions interunités peuvent aller au-delà de la performance d'élite et être appliquées à de simples habitudes de santé liées à l'activité physique, l'alimentation, la gestion du stress, le tabagisme et le sommeil. Cela contribuerait à créer une nouvelle culture de la santé et de la condition physique qui, en fin de compte, améliorerait l'organisation militaire. Il pourrait également être utile d'envisager de changer la façon dont l'organisation perçoit les questions de santé.

Il faudrait envisager de passer d'un modèle paternaliste, centré sur la maladie et axé sur les soins actifs, à un modèle de partenariat, axé sur la *prévention* et l'*optimisation de la santé*. Cette nouvelle perspective remplacerait l'accent mis sur la maladie par un accent sur le mieux-être.

Le modèle de Scott permet une évaluation détaillée des lacunes possibles dans l'optimisation de la santé à l'appui de l'état de préparation militaire. Les outils proposés, résumés au tableau 1, pourraient, s'ils étaient mis en œuvre, offrir une meilleure harmonisation des piliers institutionnels des FAC, ce qui donnerait lieu à de meilleurs résultats en matière de santé. Ces outils fourniraient aux commandants la composante d'*autorité* du modèle *Compétence, autorité et responsabilité* (CAR) leur permettant d'avoir un effet positif sur la santé de leurs militaires, en utilisant leur position d'influence et en assumant la responsabilité qui leur est assignée en matière de santé[72].

	Pilier régulateur	Pilier normatif	Pilier culturel-cognitif
Actuellement en place	• Universalité du service et normes de condition physique • Sondage périodique sur la santé et le style de vie	• Contrat social de la profession des armes • Éthos militaire	• Forte culture de conformité • Importance de l'équipe
Manquant	• Incitatifs à la santé et au rétablissement • Surveillance en temps réel de l'état de santé	• Modernisation de l'éthos militaire pour les jeunes générations	• Compétitions inter-unités saines • Discours plus positif en matière de santé

Auteur

Tableau 1 : Analyse des écarts au moyen du modèle de Scott.

Une voie à suivre proposée

Compte tenu des succès antérieurs, comme la réduction des préjugés liés aux problèmes de santé mentale ou la réduction du taux de tabagisme, les données disponibles appuient pleinement la possibilité d'un changement de comportement. L'engagement et l'adhésion des cadres supérieurs sont essentiels au succès; sans eux, aucun changement significatif n'est possible. Heureusement, l'adhésion des dirigeants des FAC ne devrait pas poser de problème. Parmi les exemples notables, mentionnons la

Stratégie de performance intégrée de l'Armée canadienne, lancée en 2015[73], et la *stratégie pour la santé et le bien-être globaux de la Marine royale canadienne*, mise en œuvre vers 2012, qui ont entraîné des améliorations importantes[74]. D'autres améliorations prometteuses ont été apportées avec la publication, en janvier 2017, d'une directive de mise en œuvre stratégique du CEMD et du sous-ministre de la Défense nationale sur la santé et le bien-être globaux[75]. Cette orientation a par la suite été renforcée dans *Protection, Sécurité, Engagement*, qui promet 198,2 millions de dollars en vue de favoriser « l'adoption d'une stratégie complète de soins, baptisée "Santé et bien-être globaux", qui tiendra compte des aspects psychosociaux du bien-être en milieu de travail ainsi que l'environnement physique et tous les aspects de la santé des militaires. »[76]. Elle va également « soutenir la santé et la résilience; promouvoir une culture de comportements sains; et soutenir les familles des militaires »[77]. Un cadre stratégique est en cours d'élaboration; la dernière ébauche consultée porte sur le rôle crucial des dirigeants dans une telle entreprise[78]. Le cadre mènera à terme à la publication d'une stratégie et d'un plan d'action[79].

Enfin, *ÉQUILIBRE*, la Stratégie de performance physique des Forces armées canadiennes a récemment été publiée et met en lumière des éléments critiques, tels que « …être entraîné et en bonne condition physique, nourri de façon adéquate, bien reposé et exempt de blessures » qui favorisent la performance et la disponibilité opérationnelle[80]. L'activité physique, l'alimentation, le sommeil et la prévention des blessures constituent les quatre comportements liés à la performance (P4) qui sont à la base de cette stratégie. Cette stratégie reconnaît l'importance d'établir une culture de la condition physique au sein d'environnements politiques, sociaux et physiques appropriés pour l'appuyer[81]. De plus, elle souligne la responsabilité partagée entre l'institution, ses leaders et ses effectifs dans l'atteinte des résultats escomptés[82]. Enfin, elle repose sur une exécution décentralisée en permettant à chaque commandement de niveau 1 de fournir ses propres directives de mise en œuvre, permettant ainsi une approche plus ciblée aux différents sous-groupes des FAC[83].

L'harmonisation de ces initiatives crée une intention commune claire et explicite, ce qui est essentiel à une action militaire coordonnée, comme le proposent Pigeau et McCann[84]. Les conditions actuelles semblent optimales pour combler les lacunes relevées ci-dessus en fournissant à la C de C les outils dont elle a besoin pour réussir. Auparavant un sujet rarement abordé par les leaders militaires, la santé est en train de devenir un message clé qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les attitudes et les comportements du personnel militaire[85]. *ÉQUILIBRE* fournit également un cadre de mesure qui permet de suivre l'état de santé global et offre un tableau de bord transparent pour tous les niveaux de commandement. Cet outil pourrait s'inspirer de l'*outil d'évaluation de l'état de préparation médicale* de l'armée américaine[86]. Il est également nécessaire de miser davantage sur les incitatifs positifs, comme le programme de récompenses FORCE, pour rester en forme ou pour se remettre d'une maladie ou d'une blessure[87]. Le changement de culture qui pourrait découler de telles initiatives de ciblage des comportements sains pourrait devenir l'un des résultats les plus importants de ce recentrage. Il pourrait aussi en résulter un recadrage du discours, passant de la maladie à la santé et au bien-être. Un message fort de la part d'un commandant, comme celui exprimé par le General Westmoreland, est un aspect essentiel des efforts de réduction des préjugés[88]. La mise à jour actuelle de la documentation sur l'éthos militaire afin de mieux interpeller les jeunes générations sera également bénéfique pour tirer profit des changements décrits dans le présent document.

Enfin, et peut-être *surtout*, les dirigeants doivent impérativement s'engager de manière soutenue et devenir des modèles pour que survienne le changement. Cette composante repose sur le domaine *compétence* du modèle CAR[89]. Comme l'a déclaré un colonel du corps de santé de l'armée américaine en 1951 : « La plus grande responsabilité du commandant est, après avoir pris une mesure visant à maintenir la santé de ses hommes, de toujours être lui-même le parfait exemple de conformité à cette mesure. […] La responsabilité personnelle et l'autodiscipline dont fait preuve un commandant en matière de santé ne peuvent être surestimées, car, si lui-même échoue, les mesures échoueront aussi. »[90]. Cette citation renforce l'importance des modèles de même que des témoignages de militaires supérieurs qui racontent leur propre histoire de luttes pour la santé afin de réduire davantage les préjugés.

Conclusion

L'accent récemment mis par les FAC sur ses effectifs a mené à la publication de plusieurs documents stratégiques étroitement alignés visant à améliorer la santé de la population des FAC, et donc par ricochet la préparation opérationnelle. Ce réalignement crée les conditions idéales pour entreprendre des mesures coordonnées. Bien que la santé soit une responsabilité partagée entre les militaires, le Gp Svc S FC et la C de C, le leadership des FAC est la composante critique de l'équation.

Cet article a tenté de montrer que les commandants militaires ne disposent pas actuellement de tous les outils dont ils ont besoin pour avoir une influence sur la santé de leurs militaires. Il a également fait valoir que les commandants seraient en meilleure position pour influer sur l'état de santé général des FAC et, en fin de compte, sur son état de préparation opérationnelle, si on leur fournissait des outils supplémentaires. L'amélioration de la santé collective des FAC nécessite un cadre de mesure solide qui permettrait de surveiller en temps réel l'état de santé de la population. Cet article appelle également à un changement culturel en faveur de la *santé et du bien-être* par opposition à la *maladie*, ainsi qu'à des incitatifs appropriés pour appuyer une telle approche. L'actualisation de notre éthos militaire pourrait mieux communiquer sa pertinence pour les plus jeunes générations.

Enfin, et peut-être *surtout*, un engagement solide et soutenu de la part des dirigeants sera le facteur essentiel pour équilibrer l'*enveloppe de commandement* nécessaire à tout changement efficace dicté par le commandement[91]. Les voix et les actions des commandants doivent être entendues et ressenties pour maintenir l'élan établi par les récents documents stratégiques. Ces actions se traduiront par des comportements plus sains et une préparation opérationnelle accrue pour les FAC.

Photo du MDN KW06-2017-0067-015

NOTES

1. W. Richard Scott, *Institutions and Organizations: Ideas, Interests, and Identities*, 4e édition, Los Angeles, SAGE, 2014.
2. Organisation mondiale de la santé, *Constitution*, consulté le 3 mai 2019 à https://www.who.int/fr/about/who-we-are/constitution.
3. Organisation mondiale de la santé, *WHO | The Ottawa Charter for Health Promotion*, consulté le 3 mai 2019 à http://www.who.int/healthpromotion/conferences/previous/ottawa/en/.
4. Agence de la santé publique du Canada, *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé*, 25 novembre 2001.
5. Johannes Bircher, *Towards a Dynamic Definition of Health and Disease*, dans Medicine, Health Care and Philosophy, *vol*. 8, nº 3, novembre 2005, p. 335.
6. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, *Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé*, Défense nationale, 2017, p. 2.
7. Dahlgren G., Whitehead M., *Policies and Strategies to Promote Social Equity in Health*. Stockholm, Suède, Institute for Futures Studies, 1991.
8. Dictionnaire Oxford, *définition de résilience*, Oxford Dictionaries, English, consulté le 3 mai 2019 à https://en.oxforddictionaries.com/definition/resilience.
9. Michael Mullen, *On Total Force Fitness in War and Peace*, dans Military Medicine, *vol*. 175, nº 8:1, 2010, p. 1.
10. Sean Robson, *Psychological Fitness and Resilience: A Review of Relevant Constructs, Measures, and Links to Well-Being*, RAND Project Air Force Series on Resiliency, Santa Monica, Californie, RAND Corporation, 2014, p. iv.
11. Jason Forrester, Michael O'Hanlon et Micah Zenko, *Measuring U.S. Military Readiness*, dans National Security Studies Quarterly, VII, nº 2 (printemps 2001), p. 99 et 100.
12. Robert J. Schneider and James A. Martin, "Military Families and Combat Readiness," in *Military Psychiatry Preparing in Peace for War*, Chapter 2, 1994, p. 20.
13. Military Health System, *MHS Quadruple Aim*, États-Unis, 2013, à https://health.mil/Reference-Center/Glossary-Terms/2013/04/09/MHS-Quadruple-Aim.
14. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, *Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé – 2017, L'intégration pour une meilleure santé*, Défense nationale, p. 14.
15. Gregory D. Powell, Daniel Dumitru et Jeffery J. Kennedy, *The Effect of Command Emphasis and Monthly Physical Training on Army Physical Fitness Scores in a National Guard Unit*, dans Military Medicine, vol. 158, nº 5 (1er mai 1993), p. 296.
16. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, *Field Hygiene and Sanitation*, *Standards Related Document*, Bureau OTAN de normalisation, juillet 2018, p. 1-1 et 1-2.
17. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, *Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé*, p. 4 et 5.
18. *Anthony P Tvaryanas et coll., The Commander's Wellness Program: Assessing the Association between Health Measures and Physical Fitness Assessment Scores, Fitness Assessment Exemptions, and Duration of Limited Duty*, dans Military Medicine, vol. 183, nº 9–10, 1er septembre 2018) p. e612.
19. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, *Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé – 2017, L'intégration pour une meilleure santé*, Défense nationale, p. 11.
20. *Ibid*.
21. Défense nationale, *Servir avec honneur : La profession des armes au Canada*, Kingston, Ontario, Académie canadienne de la Défense, 2009, p. 14.
22. *Ibid*., p. 29.
23. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, *Cadre de référence pour des soins en partenariats avec les patients*, 2018.
24. Ministre de la Justice, *Loi canadienne sur la santé,* Gouvernement du Canada, 12 décembre 2017), Chef d'état major de la Défense, « PIFC 1.0, Doctrine de la gestion du personnel militaire », Publication interarmées des Forces canadiennes, Gouvernement du Canada, juin 2008, p. 2 et 3.

25. Ministre de la Justice, *Loi sur la défense nationale*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 18 décembre 2018.
26. Défense nationale, *Rapport du médecin général 2014*, 2014, p. 4.
27. Association médicale canadienne, 2013.
28. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, *Stratégie intégrée du Médecin général en matière de santé*, p. 2.
29. Défense nationale, *Programme de promotion de la santé Énergiser les forces*, consulté le 3 mai 2019 à https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/programmes/energiser-forces.html.
30. Ministre de la Justice, *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 23 novembre 2018, Ministre de la Justice, *Code canadien du travail*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 17 mars 2019, p. 101.
31. *Ibid*., p. 1 à 6.
32. Défense nationale, *Chapitre 34 : Services de santé*, dans Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes, vol. 1, 2001.
33. Défense nationale, *Chapitre 4 : Devoirs et responsabilités des officiers*, dans Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes, vol. 1, 2014.
34. Andrew Gale et Wayne Pickering, *La protection de la force*, dans Revue militaire canadienne, *vol*. 8,n° 2 (Été 2007), p. 37, 42.
35. Chef d'état-major de la Défense, *Directives du Chef d'état-major de la Défense aux commandants et à leurs équipes de leadership*, Forces armées canadiennes, 7 février 2019, p. 11–47, 11–48.
36. *Ibid*.
37. *Ibid*., p. 12–51.
38. *Ibid*., p. 13–54.
39. Défense nationale, *Chapitre 5 : Devoirs et responsabilités des militaires de rang*, dans Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes, vol. 1 - Administration, 2015.
40. Défense nationale, *Servir avec honneur : La profession des armes au Canada*, p. 14.
41. Défense nationale, *Chapitre 4 : Responsabilités des leaders des FC*, dans Le leadership dans les Forces canadiennes : fondements conceptuels, Ottawa, Publié sous les auspices du Chef d'état-major de la Défense par l'Académie canadienne de la Défense, Institut du leadership des Forces canadiennes, 2005, p. 20.
42. Défense nationale, *Assurer le bien-être et l'engagement des membres*, dans Le leadership dans les Forces canadiennes : diriger l'institution, Kingston, Ontario, Académie canadienne de la Défense, Institut du leadership des Forces canadiennes, 2006, p. 111.
43. *Ibid*., p. 117.
44. Alan Okros, *Chapter 7: Becoming an Employer of Choice: Human Resource Challenges within DND and the CF*, dans Public Management of Defence in Canada, Craig Stone (dir. de publ.), Toronto, Breakout Educational Network in association with the School of Policy Studies, Queen's University, 2009, p. 172.
45. Défense nationale, *Assurer le bien-être et l'engagement des membres*, p. 117, Défense nationale, Chapitre 4 : Responsabilités des leaders des FC, p. 20.
46. *Ibid*.
47. Défense nationale, *Chapitre 4 : Responsabilités des leaders des FC*, p. 24.
48. Défense nationale, *Assurer le bien-être et l'engagement des membres*, p. 113.
49. Chef d'état-major de la Défense, *PIFC 1.0, Doctrine de la gestion du personnel militaire*, p.2 et 3.
50. Défense nationale, *Protection, Sécurité, Engagement. La politique de défense du Canad*a, 2017.
51. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, *Field Hygiene and Sanitation*, p. 1 et 2.
52. Les trois dimensions de la capacité de commandement : compétence, autorité et responsabilité (CAR) dans Ross Pigeau et Carol McCann, *Une nouvelle conceptualisation du commandement et du contrôle*, dans Revue militaire canadienne, vol. 3, n° 1, 2002, p. 58; Ross Pigeau, *Authority, Responsibility and Accountability in Professional Militaries*, 2017, p. 4.
53. Ce sondage autodéclaré sur la santé des membres des FAC est effectué tous les quatre ou cinq ans. Le sondage de 2013-2014 était le plus récent dont les données étaient disponibles au moment de la rédaction de cet article.
54. Défense nationale, *Sondage sur la santé et le style de vie du personnel des Forces armées canadiennes : 2013 2014*, septembre 2016, p. v et vi.
55. *Ibid*., p. 19 et 20.
56. *Ibid*., p. vi et viii.
57. *Ibid*.
58. *Ibid*., p. vi et vii.
59. Le modèle de Scott repose sur trois piliers, soit les piliers régulateur, normatif et culturel-cognitif. Voir Scott, *Institutions and Organizations: Ideas, Interests, and Identities*.
60. *Ibid*., p. 9.
61. Défense nationale, *DOAD 5023-0, Universalité du service*, 13 novembre 2013.
62. Défense nationale, *DOAD 5023-2, Programme de conditionnement physique*, 13 novembre 2013.
63. John Geddes, *The Number of Soldiers Citing Medical Reasons for Leaving the Military Is Soaring*, dans *Macleans*, 14 mars 2018.
64. Le SSSV a récemment été remplacé par l'Enquête sur la santé dans les Forces armées canadiennes.
65. W. C. Westmoreland, *Mental Health—an Aspect of Command*, dans Military Medicine, *vol*. 128, nº 3 (1er mars 1963), p. 211.
66. Scott, *Institutions and Organizations: Ideas, Interests, and Identities*, p. 64.
67. Défense nationale, *Code de valeurs et d'éthique du MDN et des FC | MDN FAC*, 15 juillet 2013.
68. Défense nationale, *Code de valeurs et d'éthique*, Ministère de la Défense nationale et Forces canadiennes, 2012, p. A-2/3-A-3/3.
69. Alena Mondelli, *Les militaires du rang comme leaders de la transformation : socialisation d'un corps*, dans *Revue militaire canadienn*e, vol. 18, n° 4, 2018, p. 30.
70. Discussion avec M. Alan Okros, Ph. D., Collège des Forces canadiennes, 22 mai 2019.
71. Scott, *Institutions and Organizations: Ideas, Interests, and Identities*, p. 66 à 70.
72. Pigeau, *Authority, Responsibility and Accountability in Professional Militaries*, p. 3.
73. Armée canadienne, *Stratégie de performance intégrée de l'Armée canadienne (SPIAC) – MISSION: Prêts*, 24 novembre 2015.
74. Marine royale canadienne, *Plan directeur de la MRC 2013-2017*, Défense nationale, 2013, 4, FMAR(P), *MARPAC Health and Wellness Strategy Report Card 2018*, 2018.
75. J. Foster et J. H. Vance, *Strategic Initiating Directive - Defence Team Total Health and Wellness Strategy*, 31 janvier 2017.
76. Défense nationale, *Protection, Sécurité, Engagement. La politique de défense du Canada*, p. 12.
77. *Ibid*., p. 25.
78. Gareth Doherty, *Defence Team Total Health and Wellness Strategic Framework*, HFM-302 Symposium on Evidence-Based Leader Intervention for Health and Wellness, Berlin, Allemagne, 10 avril 2019.
79. Discussions avec M. Gareth Doherty, Ph. D., et Mme Annie Cowham, janvier et juillet 2019.
80. Services bien-être et moral, *ÉQUILIBRE*, consulté le 7 mai 2019 à https://www.connexionfac.ca/Nationale/Programmes-et-Services/Personnel-militaire/Conditionnement-physique-pour-les-militaires/EQUILIBRE.aspx.
81. Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, *ÉQUILIBRE : La stratégie de performance physique des Forces armées canadiennes*, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 2018, p. 20.
82. *Ibid*., p. 31, 34, 40–43.
83. *Ibid*., 32.
84. Ross Pigeau et Carol McCann, *Establishing Common Intent: The Key to Co-Ordinated Military Action*, dans The Operational Art: Canadian Perspectives: Leadership and Command, Allan D. English (dir. de publ.), Kingston, Ontario, Presses de l'Académie canadienne de la Défense, 2006, p. 85 et 91.
85. Walker S.C. Poston et coll., *A Content Analysis of Military Commander Messages About Tobacco and Other Health Issues in Military Installation Newspapers: What Do Military Commanders Say About Tobacco?*, dans Military Medicine, vol. 180, no 6 (juin 2015), p. 2.
86. Kirk Frady, *Medical Readiness Assessment Tool* (*MRAT*), 24 novembre 2015.
87. Services bien-être et moral, *Programme de récompense FORCE*, consulté le 7 mai 2019 à https://www.connexionfac.ca/Nationale/Programmes-et-Services/Personnel-militaire/Conditionnement-physique-pour-les-militaires/Programme-FORCE/Programme-de-recompense-FORCE.aspx.
88. Westmoreland, *Mental Health—an Aspect of Command*.
89. Pigeau, *Authority, Responsibility and Accountability in Professional Militaries*, p. 2.
90. Perrin H. Long, *Disease and Command Responsibility,* dans Military Medicine, vol. 108, nº 2 (1er février 1951), p. 107.
91. Pigeau, *Authority, Responsibility and Accountability in Professional Militaries*, p. 5.

WENN Rights Ltd/Alamy Stock Photo/BYNNWX

Un drone de combat X-45 destiné à des missions de combat aérien à haut risque.

Les drones de combat de l'avenir et l'éthique de la responsabilité

par Mark A. Sandner

Le major Mark Sandner *est un officier de systèmes de combat aérien actuellement détaché auprès du VX-1 Air Test and Evaluation Squadron, à la base aéronavale Pax River, au Maryland (États-Unis). Il vient de terminer le Programme d'études aérospatiales de l'ARC au Collège de l'aérospatiale William Barker V.C. de l'ARC, à la 17e Escadre Winnipeg, et il a beaucoup travaillé avec des aéronefs télépilotés (ATP) pendant son affectation en Australie, entre 2015 et 2017.*

Introduction

Dans l'article « The Swarm, The Cloud and the Importance of Getting There First », le Major Blair Helms et le Captain Nick Helms de l'United States Air Force (USAF) militent en faveur d'une synergie entre les aéronefs pilotés et non pilotés dans le cadre des opérations, synergie qui permettrait à la technologie et à l'automatisation d'amplifier ce qui est actuellement possible dans le monde des engins aériens télépilotés. Ils font valoir que le facteur limitant la concrétisation d'une véritable fusion opérationnelle est d'ordre *culturel*, et non *technologique*. Une fois que l'acceptation culturelle des aéronefs télépilotés (ATP) et des drones de combat (UCAV) aura évolué et atteint le même stade que la technologie, il sera possible d'accomplir de véritables percées sur le plan des capacités. Faisant en partie contrepoids à cette conviction, le Captain Michael Byrnes, lui aussi membre de l'USAF, soutient dans son article intitulé « Nightfall: Machine Autonomy in Air-to-Air Combat » que les aéronefs non pilotés totalement autonomes introduiront une nouvelle létalité sans précédent dans le monde des combats air-air[1].

Bien que les auteurs des deux articles conviennent que l'avenir de la puissance aérienne réside dans le rôle central que joueront les UCAV autonomes, Byrnes va un peu plus loin et déclare que les caractéristiques techniques et les performances des UCAV aboutiront inévitablement à la création d'un environnement aérien dominé par eux. En revanche, Helms et Helms soutiennent qu'une supervision humaine sera fort probablement toujours nécessaire et qu'une telle supervision favorisera grandement le degré d'autonomie qui devrait être donné aux UCAV. Dans un scénario de combat strictement air-air, où des UCAV seront principalement utilisés, je soutiens que les combats aériens de l'avenir, si l'on adopte un point de vue réaliste, seront livrés par des drones, en raison de l'évolution toujours plus rapide de la technologie et des paramètres purement économiques du déploiement d'une force aérienne composée de drones. Pourtant, telle qu'elle existe, la technologie en est encore à ses balbutiements au chapitre de l'apprentissage machine, et des questions persistent encore quant à la *responsabilité* et à l'*éthique* lorsqu'une machine « décide » de tuer de façon autonome.

Contexte

Les ATP et les UCAV ont beaucoup évolué au cours des cent dernières années. Le premier aéronef non piloté a volé en 1916, moins de quinze ans après le vol historique des frères Wright[2]. L'aéronef Hewitt-Sperry, qui portait le nom des deux inventeurs, résultait d'un projet financé par l'United States Navy (USN). L'évolution ultérieure des modèles a donné lieu à toute une gamme d'ATP modernes, ce qui a mené au premier vol transpacifique d'un système aérien sans pilote (UAS) en 2001[3]; le vol a été effectué par un appareil *Global Hawk* de l'USAF qui a décollé de la base aérienne Edwards (États-Unis) pour aller atterrir à la base aérienne de la Royal Australian Air Force à Edinburgh (Australie). Le vol a permis de montrer qu'un ATP pouvait franchir une grande distance et à haute altitude, sans couverture radar terrestre et de façon autonome. Le vol du *Global Hawk* a marqué le franchissement d'une étape pour les aéronefs sans pilote et a annoncé ce que l'avenir réservait à l'industrie des UAS. Depuis ce vol, de grands progrès technologiques ont permis d'accroître l'autonomie des ATP et des UCAV. Toutefois, les véritables percées n'ont pas encore été réalisées pour ce qui est du remplacement des avions de chasse pilotés par des UCAV.

Les technologies actuelles propres aux UCAV ont grandement progressé au cours des dix dernières années, mais elles en sont encore à leurs tout débuts quant à l'automatisation complète et à l'apprentissage machine. À l'heure actuelle, il n'existe aucun UCAV doté des moyens voulus pour livrer des combats aériens. La situation s'explique par la complexité pure et simple de la logique machine nécessaire pour prendre des décisions au combat et reproduire le jugement d'un pilote comptant des années d'entraînement et d'expérience. Selon le Major Kreuzer de l'USAF, l'entraînement d'un pilote de chasse de l'USAF repose « essentiellement sur une fonction algorithmique[4] » [tco]. Les jeunes pilotes apprennent d'abord les rudiments du combat aérien : les manœuvres sont tirées directement de manuels conçus pour créer une sorte de mémoire musculaire chez les pilotes, quand certaines circonstances se produisent dans les airs. Les pilotes bénéficient ainsi d'une intuition dans le ciel qui constitue un énorme avantage pour une force aérienne chevronnée. À mesure que les pilotes prennent de l'expérience et poursuivent leur entraînement, leur sagesse entre en jeu, et ils acquièrent un savoir poussé sur les combats aériens, un savoir qu'ils ne peuvent pas vraiment acquérir en lisant des manuels. C'est le savoir que procurent des centaines d'heures aux commandes d'un aéronef, quand les principes fondamentaux du vol deviennent pour eux une seconde nature et que l'esprit peut dès lors se concentrer sur les exigences d'un ordre supérieur. Les tactiques et l'expérience qu'un pilote de chasse accumule au cours de nombreuses années remplies de situations éventuelles seraient quelque chose que n'importe quelle forme d'intelligence artificielle (IA) devrait posséder pour qu'on la juge en mesure de l'emporter sur un aéronef piloté dans le ciel.

Dans leur état actuel, les UCAV ne sont autorisés à voler qu'en dehors de l'espace aérien contrôlé par les forces armées, ce qui signifie que les vols autonomes ne peuvent avoir lieu que là où l'aéronef même se charge des fonctions liées à la sécurité des vols. Ces fonctions correspondent à l'obligation qu'un pilote aux commandes de son aéronef a de maintenir une même altitude, de voler à une certaine vitesse, de suivre un plan de vol et d'éviter tout autre appareil émettant *ou non* un signal GPS. L'appareil dont un UCAV a besoin pour surveiller son propre plan de vol et s'en écarter en fonction de la trajectoire d'autres aéronefs est un système de détection et d'évitement (SDE). Un tel système a pour but de rendre « les UCAV actuels et futurs capables de reproduire à un niveau comparable ou supérieur à celui manifesté par le pilote la capacité de celui-ci de voir et d'éviter les autres aéronefs[5] » [tco]. Une fois que cet objectif aura été atteint, les UCAV seront autorisés à voler dans n'importe quel espace aérien du monde, à condition de disposer à leur bord de l'équipement nécessaire, lequel est en cours de mise au point. Le SDE devient les yeux de l'UCAV. Il est donc essentiel, pour tout ce qui concerne la sécurité des vols et les futures opérations de combat, que l'UCAV dispose d'une robuste gamme de capteurs pour détecter la présence éventuelle d'autres aéronefs et d'intrus ennemis. Le système pourra alors prendre des mesures rectificatrices, tout en respectant les règles de l'aviation internationale.

Dès que la technologie des SDE aura fait ses preuves, la prochaine étape en ce qui concerne les UCAV consistera à mettre au point un algorithme machine qui leur permettra de *combattre* et de *remporter* la victoire dans un combat contre un avion piloté. Dans son article, Byrnes décrit un UCAV hypothétique qui, comme il

DVIDS/photo de la U.S. Air Force/5517624

Un aéronef de surveillance et de reconnaissance sans pilote RQ4 *Global Hawk* survolant Patuxent River, au Maryland.

ne dépendra pas d'un pilote humain, pourra déjouer les aéronefs pilotés. L'exploitation d'un profil transversal plus petit, un poids moindre et la capacité de résister à un nombre accru de g positifs et négatifs permettent à cet avion hypothétique de se rapprocher des chasseurs de la 5e génération et de l'emporter sur eux[6]. Le processus décisionnel que devrait suivre un avion envisagé par Byrnes serait sensiblement plus complexe que celui dont sont capables les ATP et les UCAV actuels. Un défi de taille résidera dans l'élaboration des moyens voulus pour doter dans l'avenir les UCAV de la capacité d'apprendre et de s'adapter aux situations en fonction des tactiques employées par les avions ennemis.

Discussion sur la responsabilité

Un UCAV devrait pouvoir différencier un objectif civil d'une cible militaire : voilà qui est plus facile à dire qu'à faire! Vu les altitudes où les aéronefs volent, il est difficile même pour un pilote aux commandes de son appareil de savoir si une personne au sol est un ami ou un ennemi, et cette tâche prend beaucoup de temps. Pour qu'un drone fasse la même chose, il faudrait un apprentissage machine d'un niveau incroyablement complexe qui n'existe pas à l'heure actuelle. Cependant, si une telle capacité venait à exister, il faudrait avoir mis en place un cadre politique et juridique pour la régir, et ce cadre devrait être en mesure d'accepter la technologie en question. Ici encore, voilà qui est plus facile à dire qu'à faire! L'autonomie tactique, pour reprendre les propos de Byrnes, est la capacité qu'un UCAV aurait de « décider » de faire feu avec ses armes ou d'exécuter un jeu de manœuvres pour réagir aux manœuvres et aux tirs d'un ennemi. Pour que le drone puisse le faire avec des habiletés plus grandes que celles d'un humain, il faudrait une quantité incroyable de données qui proviendraient de nombreuses sources différentes à l'extérieur de l'appareil.

Les critiques de l'autonomie tactique affirment que les données qu'un UCAV rassemblerait pour prendre lui-même des décisions tactiques seraient exposées aux arnaques et au brouillage de l'ennemi. Par conséquent, on ne pourrait jamais se fier aux renseignements recueillis et aux décisions prises ensuite[7]. Bien que ce soit là un argument légitime, on peut dire la même chose des renseignements reçus par un aéronef piloté et des décisions que le pilote prend ensuite en fonction de ces derniers. À l'ère de la connectivité et de la cyberguerre dans laquelle nous vivons, il importe de plus en plus de protéger les systèmes contre le brouillage ou les arnaques, et il n'y a pas à douter que n'importe quel UCAV de l'avenir serait doté de moyens de protection contre de telles attaques, étant donné l'orientation des technologies en devenir. Aucune machine n'est complètement à l'épreuve du brouillage, ce qui peut poser problème quand une machine donnée est censée prendre des décisions de vie et de mort. Si un ennemi brouillait les systèmes d'un UCAV ami, ce dernier pourrait se mettre à prendre des décisions erronées quant à savoir qui est une *partie amie*, une *partie ennemie* ou un *civil*. Le lien entre l'UCAV et son opérateur humain est lui aussi exposé à des risques, et la rupture de ce lien obligerait l'UCAV à fonctionner selon des réglages préprogrammés. Des erreurs telles que celles-là pourraient avoir d'immenses répercussions, non pas seulement au niveau *tactique*, mais aussi sur les plans *stratégique* et *politique*. Du point de vue stratégique, les UCAV pourraient être perçus comme étant peu fiables et risqueraient d'être retirés complètement du champ de bataille jusqu'à ce que la menace de guerre électronique (GE) soit éliminée ou que l'on prouve qu'ils peuvent prendre des

Photo du MDN BN2011-0028-54

DVIDS/ U.S. Navy/Seaman Keenan Daniels/5402645

Tir au moyen du système de défense rapprochée *Phalanx* à bord de l'USS *Nimitz*.

décisions correctes. Entre-temps, les unités amies seraient gravement handicapées sur le plan de l'appui aérien. Du point de vue politique, un pays dont les UCAV seraient facilement assujettis au brouillage représenterait plus un fardeau qu'un atout, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'endroit où les alliés voudraient que le pays en question mène des opérations ainsi que sur les opérations que ce pays ne serait pas autorisé à organiser pour des raisons afférentes à la sécurité nationale.

Le fait d'accorder l'autonomie tactique à un UCAV soulève d'autres questions au sujet des règles d'éthique qui s'appliquent quand on permet à une machine de prendre la décision de tuer quelqu'un ou de causer des torts. Les machines autonomes rendues capables de tuer n'ont rien de nouveau. Depuis l'invention de la mine terrestre, peu coûteuse, mais efficace, jusqu'à celle du système de défense rapprochée *Phalanx*, issu d'une technologie complexe, les êtres humains ont constamment cherché des moyens d'accroître leur sécurité en faisant exécuter certaines fonctions à des machines et à des pièces d'équipement. Une arme automatisée peut agir sans aucun contrôle humain immédiat; c'est en quelque sorte un système « autonome après tir ». De telles armes sont employées depuis de nombreuses années et ne soulèvent aucune question d'éthique autre que celle concernant les armes conventionnelles à longue portée[8]. En 2012, le groupe Human Rights Watch, qui « soulève régulièrement la question de la robotique et de la guerre[9] » [tco], a examiné la différence entre une *arme automatique* et une *machine autonome* telle qu'un UCAV. Le groupe a conclu qu'il existe une distinction acceptable entre les armes autonomes supervisées par des êtres humains et les armes automatisées. À la lumière de cette conclusion, les UCAV tombent dans une catégorie moins suspecte relativement à l'éthique dans la mesure où un certain contrôle humain est exercé sur elles. L'élément humain devient important, non seulement quant à l'éthique des machines qui tuent, mais aussi quant à la responsabilité des pertes causées par un UCAV.

La responsabilité d'une arme incombe à l'officier ou au fonctionnaire qui s'en sert, que ce soit le capitaine d'un avion ou le commandant d'une base s'il s'agit d'une arme stationnaire. Cette responsabilité rejaillit sur l'État dont la personne est citoyenne et elle est liée aux lois régissant la guerre pour les pays alliés. Si les États utilisaient des UCAV pour causer des pertes humaines, la responsabilité de ces engins et les décisions prises par les systèmes autonomes devraient encore incomber à l'État parent[10]. C'est là une importante obligation précise faite aux États utilisant des UCAV, car elle les empêchera de se dérober à leur responsabilité quand un UCAV tirera sur la mauvaise cible, par exemple s'il tirait sur une cible, mais touchait des civils par inadvertance. On tomberait alors dans une zone grise sur le plan juridique quant à la responsabilité de l'État, et c'est la raison pour laquelle la spécificité à cet égard deviendra extrêmement importante. Autre exemple : un UCAV tire une arme quand il n'est pas censé le faire, à cause d'une erreur algorithmique ou d'une faille dans l'apprentissage machine. Il serait alors difficile de décider qui au juste est responsable des morts accidentelles, puisque l'officier désigné ne voulait pas tirer et que l'UCAV l'a fait de façon autonome.

Khaled Abdullah Ali Al Mahdi/Reuters/RTR3DE69

Voiture détruite par un drone américain lors d'une attaque aérienne contre des militants d'Al-Qaïda en août 2012 à Al-Qatn, au Yémen.

Robert Sparrow est professeur associé au Centre for Human Bioethics, à l'Université Monash (Australie), où il étudie les questions d'éthique liées aux nouvelles technologies. Il fait autorité dans ce domaine, et son article intitulé « Killer Robots » ouvre la porte à d'intéressantes discussions sur la question de savoir qui devrait être tenu responsable des crimes de guerre éventuels commis dans des situations où un UCAV prendrait des décisions incorrectes qui causeraient des pertes.

Le programmeur

Sparrow postule qu'il serait sans doute facile de blâmer la personne qui aurait conçu ou programmé l'algorithme décisionnel de l'UCAV, étant donné que ce serait elle qui aurait mal *conçu* le système. Il fait ensuite valoir que tel n'est pas le cas, et ce, pour deux raisons : l'éventualité que l'UCAV attaque les mauvaises cibles pourrait être une limite connue de l'appareil (il a été conçu avec ces limites, et elles ne constituent pas une omission) et la possibilité que l'UCAV ait fait un choix autre que celui qui aurait été programmé ou prédit, vu sa nature autonome axée sur l'apprentissage machine[11]. Le fait qu'en l'occurrence, l'UCAV aurait fait un choix autonome prouverait que ce choix n'était pas prévu dans la conception originale, ce qui prouverait aussi sa véritable autonomie. Il ne serait pas possible de condamner le programmeur d'avoir conçu un système capable de prendre ses propres décisions – même si, parfois, elles sont erronées – car c'était là l'exigence énoncée au départ.

Le commandant

Sparrow soutient que l'argument selon lequel le commandant est responsable des décisions prises par l'UCAV repose sur le fait que, depuis toujours, « [...] l'officier qui a ordonné le déploiement d'un système d'arme donné doit être tenu responsable des conséquences de son emploi[12] » [tco]. Cet argument semble celui qu'il faut préférer dans le cas des États qui utilisent des UCAV, car il s'inscrit dans les règles traditionnelles régissant les conflits dans lesquels les forces armées modernes s'engagent, et c'est celui qui est le plus logique. Les officiers qui recourent à ces armes devraient être tenus de répondre de leur mauvaise utilisation. Cependant, la faille de cet argument réside dans le fait qu'il ne tient pas compte de la nature autonome et « intelligente » des UCAV *de l'avenir*. L'avantage principal de ces derniers, ce sera qu'ils pourront prendre leurs propres décisions, parfois en fonction de meilleurs renseignements que ceux dont disposera le commandant. Si les UCAV de l'avenir sont traités de la même façon que les « bombes conventionnelles », il n'existe alors aucune différence véritable entre les deux; il n'y aurait donc aucun avantage à utiliser de tels engins. Afin de construire des UCAV autonomes efficaces, qui auraient la capacité de décider eux-mêmes où larguer leurs bombes, les forces armées doivent accepter que des erreurs occasionnelles soient commises, tout comme cela se produit avec des systèmes pilotés. Plus l'autonomie d'un UCAV augmentera, plus les forces armées devront accepter le risque que les décisions indépendantes de l'engin ne soient pas toujours les bonnes. Cependant, plus l'intelligence de l'UCAV grandira, plus forte

sera la probabilité que la décision qu'il prendra sera ultimement la bonne. À un certain moment, il ne sera probablement pas juste de tenir le commandant responsable des décisions de l'UCAV[13].

La machine

Dans le troisième point abordé par Sparrow au sujet de la responsabilité, il fait valoir que l'UCAV lui-même devrait être responsable de ses propres décisions. L'idée qu'une machine puisse être tenue responsable moralement d'entraîner la mort est bizarre, car les machines ne comprennent pas (à l'heure actuelle) la différence entre le bien et le mal ou entre ce qui est bon et ce qui est mauvais. Elles comprennent uniquement ce qui leur est enseigné, ou ce qui est programmé dans leur mémoire. Les valeurs morales humaines que sont le bien et le mal sont trop complexes pour une machine, et nous ne pouvons donc pas déclarer une machine coupable de quelque chose qu'elle ne comprend aucunement. Sparrow soulève le point suivant : pour qu'une machine soit tenue responsable moralement d'une action, il doit exister une possibilité qu'elle soit récompensée ou punie après avoir fait une bonne ou une mauvaise action. Il s'agit d'un autre concept difficile à prendre en considération, car la punition et la récompense découlent du fait que l'on est satisfait d'un résultat ou qu'un résultat suscite la souffrance en soi. La question de savoir comment faire en sorte qu'une machine soit punie ou récompensée pour ses mauvaises ou bonnes actions fait l'objet d'une tout autre discussion qui confine au futurisme ou au domaine de la science-fiction, et elle introduit d'autres complexités dans la discussion que nous tenons ici. À un certain moment dans l'avenir, on pourra peut-être tenir l'IA d'une machine responsable de ses actions, en fonction de ses convictions morales, et il se pourrait alors que les opérateurs ou surveillants humains soient affranchis de toute responsabilité. Cependant, la technologie des UCAV est encore très loin de l'évolution qui la mènerait à ce stade.

Les trois arguments que Sparrow formule débouchent tous sur des questions concernant la technologie employée et ils n'offrent aucune solution claire et nette quant à savoir à qui la responsabilité incombe. On peut écarter l'argument portant sur le programmeur : tout comme un ouvrier ne blâme pas le fabricant de ses outils parce qu'il n'a pas su bien s'en servir, un programmeur ne pourrait pas être accusé d'avoir conçu un UCAV doté d'une IA qui prend ses propres décisions. Une IA qui commet des erreurs prouve qu'elle est véritablement autonome. Imputer la responsabilité à l'UCAV n'est pas une solution non plus, vu l'état actuel de la technologie. La notion d'une machine responsable sur le plan moral n'est tout simplement pas admissible à ce stade-ci. Les machines n'en sont pas à un point où les valeurs morales que sont le bien et le mal peuvent leur être inculquées. Par conséquent, la seule solution responsable et pratique au point où nous en sommes consiste à rendre un être humain responsable des actions de l'UCAV, puis à le récompenser ou à lui demander de rendre des comptes, selon le cas[14]. Il s'agit d'une nécessité, non seulement parce que le droit des conflits armés l'exige, mais aussi pour que le public approuve l'emploi de ces armes. Il faut ici reconnaître que ce n'est pas une solution parfaite. Il serait injuste de rendre un être humain responsable des actions d'un UCAV qu'il n'aurait pas commandé personnellement, et cet aspect suscite donc d'autres débats moraux. Cependant, par rapport aux autres options, cette solution constitue l'option la plus réaliste tant que la technologie n'en fournira pas de meilleures.

DVIDS/U.S. Air Force/Airman 1st Class William Rio Rosado/5625960

Un MQ-9 *Reaper* effectue une mission d'entraînement au-dessus du polygone d'essais et d'entraînement du Nevada, le 15 juillet 2019.

LOU Collection/Alamy Stock Photo/FFH3EN

Le Major Bishane, pilote de MQ-9 *Reaper* du 432nd Aircraft Maintenance Squadron, dirige un aéronef depuis la base aérienne Creech, au Nevada, le 6 mai 2015.

En rendant des opérateurs et des officiers responsables des UCAV et en les chargeant d'approuver toutes les décisions de ces derniers, les forces armées apaiseront la plupart des intervenants qui critiquent les opérations actuelles menées avec des UCAV. Cependant, le problème dans l'avenir se manifestera quand la technologie parviendra à un stade où les machines pourront prendre la décision d'infliger des pertes ou non, tout simplement parce qu'elles auront plus de renseignements que le surveillant humain. L'avantage inhérent à la possession d'un UCAV totalement autonome ne se concrétisera pas si cette capacité n'est pas *exploitée* à fond. Il ne servirait à rien à une force armée possédant une telle technologie de la mettre au point si elle n'avait pas l'intention de s'en servir au maximum. Si d'énormes ressources ont été affectées à la création d'UCAV totalement autonomes, il existera d'immenses pressions politiques et militaires en faveur de l'emploi auquel on les destinait à l'origine. Les avantages inhérents à la possession d'UCAV autonomes seraient manifestes dès leur première utilisation : prise de décisions plus rapide, épargne possible de vies humaines, supervision moindre des systèmes automatisés et donc, réduction de l'intervention humaine nécessaire et capacité de déployer plus d'engins simultanément. Si les UCAV autonomes évoluent au-delà d'un certain stade technologique, les opérateurs ou surveillants pourraient très bien constituer le maillon faible ou, tout simplement, créer un désavantage au cours d'un conflit[15]. Si des États ennemis mettent au point la même technologie, la capacité que les machines autonomes auront de prendre des décisions éclair importera encore davantage et « l'être humain devant l'écran » représentera un désavantage encore plus grand. La nécessité d'avoir un lien de communication entre l'UCAV et un opérateur continuerait également de constituer une faiblesse ou un obstacle dans le cadre des opérations des UCAV de l'avenir. La situation idéale consisterait à laisser l'UCAV prendre ses propres décisions, peu importe qu'un être humain le supervise ou non. Cela éliminerait la nécessité d'une liaison constante par satellite et remédierait à une faiblesse ou à une limite connue de ces appareils.

Le fait de garder dans l'avenir le rôle de l'être humain dans un système sans pilote constitue aussi une faiblesse pour d'autres raisons moins visibles. Les facteurs de stress psychologique agissant sur les opérateurs d'UCAV et d'autres systèmes sans pilote font l'objet de conversations entre divers utilisateurs de la technologie partout dans le monde, mais les principales recherches sur le sujet se font aux États-Unis. Des études menées par l'United States Air Force School of Aerospace Medicine (USAFSAM) ont abouti à des résultats intéressants concernant la santé mentale des personnes manœuvrant pendant de longues périodes des systèmes sans pilote dans les zones de conflit. Selon l'étude la plus récente réalisée en 2014 par l'USAFSAM, 10,72 p. 100 des opérateurs ont dit éprouver des niveaux élevés de détresse mentale à cause, en partie, du travail par roulement, des longues heures de travail et de la dotation insuffisante des unités en personnel, autant de réalités qui s'expliquent par la cadence opérationnelle élevée des escadrons d'UCAV[16]. De tels problèmes mentaux coûtent des millions de dollars par année au gouvernement des États-Unis en frais de soutien, sans compter les heures-personnes perdues. Il serait utile d'accroître le soutien fourni au personnel exposé aux risques de ce genre. Toutefois, cela semble constituer une solution de fortune. Une meilleure solution consisterait sans doute à mieux gérer la cadence opérationnelle exigée des unités d'UCAV.

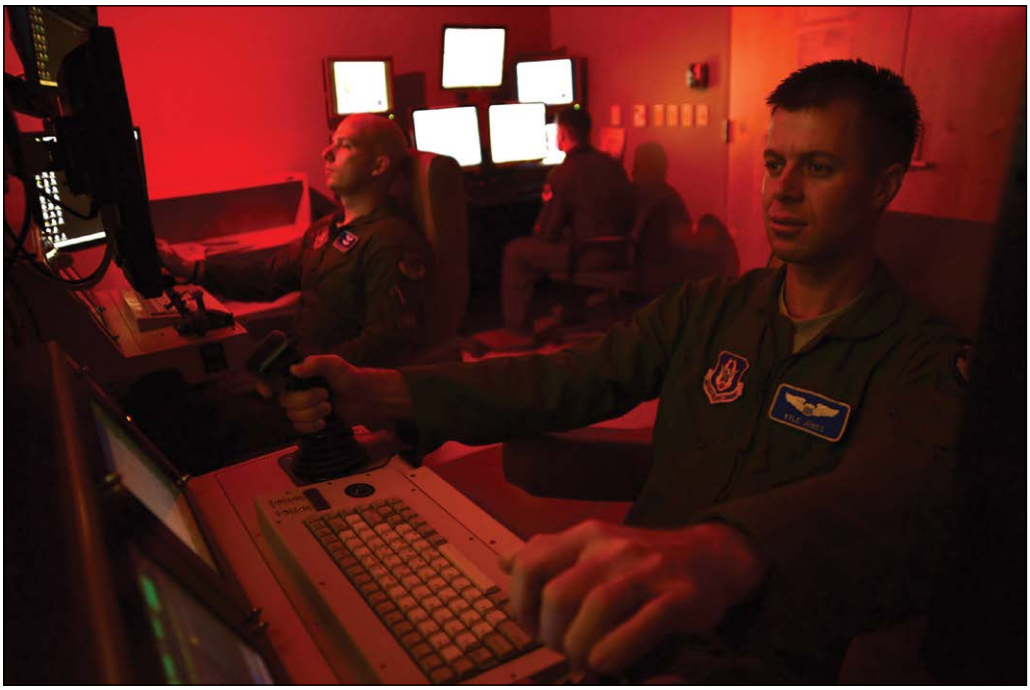

PJF Military Collection/Alamy Stock Photo/HE94PM

Un équipage d'aéronef télépiloté effectue une mission d'entraînement simulée au moyen d'un MQ-9 *Reaper*, à la base aérienne Creech, le 8 mai 2014.

En ce qui concerne ce dernier point, les UCAV autonomes permettraient de mieux gérer la cadence opérationnelle et de réduire la détresse mentale des opérateurs, car les UCAV nécessiteraient moins de supervision et il faudrait moins de personnel pour les faire fonctionner, par rapport aux aéronefs actuels. Les UCAV qui seraient capables de fonctionner en autonomie sans supervision humaine, de prendre leurs propres décisions, puis de faire rapport automatiquement sur les résultats d'opérations éloignées réduiraient considérablement la charge de travail du personnel qui s'occupe des aéronefs non pilotés actuels. Avec les UCAV autonomes, il faudrait aussi moins d'analystes et de spécialistes du renseignement chargés parfois d'observer la mort ou le démembrement horrible de soldats ennemis. Si moins de militaires étaient exposés à de telles scènes, le risque de troubles mentaux tels que le trouble de stress post-traumatique (TSPT) serait moindre. Si l'on retire à l'être humain la responsabilité de la décision de tuer d'autres personnes, le stress dû à de tels événements traumatisants diminue. Comme les facteurs de stress liés au fait d'être témoin de tels événements ou d'y participer varient considérablement, la préférence serait de faire intervenir du personnel là où le risque de stress mental est moindre. Les militaires éprouveront un stress réduit s'ils sont *témoins* d'une attaque faisant des morts, sans y *avoir participé*, ce qui ne veut pas dire que la personne qui observe des scènes de guerre ne subira aucun effet. Toutefois, l'effet sera moindre si cette personne comprend que ce n'est pas elle qui a donné l'ordre de tuer des ennemis[17].

On ignore à ce stade-ci si le retrait complet de la présence humaine dans les opérations des UCAV constituera la mesure la plus indiquée quand on recourra aux aéronefs autonomes dans l'avenir. Réduire la guerre à des rapports dans lesquels on confirme le nombre de morts et à la lecture de données recueillies par un UCAV semble placer les humains sur un chemin moral et éthique sombre, et cela risque de rendre les États plus enclins à faire la guerre s'ils savent qu'ils n'auront pas à en subir les conséquences directement ou à risquer la vie de leurs propres soldats au front. Une des situations qui ameutent le plus l'opinion quand un État prend part à une guerre ou à un conflit se produit quand la population voit ses soldats revenir au pays dans un cercueil. Il s'agit d'un dur rappel que la guerre est réelle et qu'elle peut avoir des répercussions qui toucheront tout le pays, et non seulement les hommes et les femmes qui y auront pris part personnellement. On ne saurait nier que la réduction du nombre de soldats tués au combat est souhaitable, mais la désensibilisation aux conflits causée par l'emploi dans l'avenir d'UCAV totalement autonomes et d'autres engins du genre risquerait dès lors de se produire. À l'heure actuelle, il est difficile de prédire les ramifications d'une telle technologie, et ce serait un thème de recherche intéressant à approfondir.

Conclusion

Dans le présent article, nous avons abordé l'origine de la technologie des UCAV autonomes : nous sommes passés du stade actuel axé sur les systèmes de détection et d'évitement – stade où la supervision humaine des fonctions de base est encore nécessaire, mais est en passe d'être éliminée – à celui d'un avenir où des UCAV totalement autonomes auraient la responsabilité et le pouvoir de prendre des décisions susceptibles d'entraîner des pertes chez l'ennemi. La technologie qui rendra les UCAV capables de penser par eux-mêmes n'est pas pour demain, mais on peut affirmer avec certitude qu'elle sera un jour mise au point. La question qui se posera alors ne sera pas celle de savoir *quand* la technologie sera créée, mais *comment* elle sera utilisée, étant donné le droit actuel des conflits armés et les principes régissant la guerre juste. À qui ou à quoi incombera la responsabilité des décisions de vie ou de mort? Voilà une question à laquelle la réponse demeure encore très ambiguë, et plusieurs options ont été présentées dans le présent article. Aucune n'a fourni une solution concrète au problème tel qu'il est perçu aujourd'hui. Si une solution plus viable ne peut pas être défendue avec confiance, il vaudra très probablement mieux maintenir le système dans son état actuel et continuer de laisser aux commandants et aux opérateurs des forces armées du monde le soin de décider qui vit et qui meurt chez l'ennemi. Il s'agit d'un régime que les pays connaissent bien et qui fonctionne. Tant que les UCAV autonomes n'atteindront pas un degré d'intelligence qui les rendra capables de prendre des décisions aussi bonnes ou meilleures que celles des opérateurs humains, le régime éprouvé existant doit être celui que le monde doit conserver. Plus l'autonomie d'un système

grandira, moins il sera possible de soutenir raisonnablement que ses concepteurs ou la personne responsable du système pourront être tenus responsables de ses actions. Soit les forces armées continueront de tenir leurs officiers responsables des pertes chez l'ennemi qui ne découlent pas de leurs décisions, soit les forces armées accepteront le fait que des personnes seront peut-être tuées par inadvertance sur le champ de bataille alors que le seul intervenant à blâmer sera une machine qui aura traité des renseignements incorrectement.

Le recours accru aux UCAV autonomes entraînera aussi un accroissement proportionnel des préoccupations d'ordre moral ou éthique. La désensibilisation des forces armées et des populations aux conflits risque d'inciter davantage des pays à faire la guerre ou de les rendre prêtes à déclencher un conflit. La situation pourrait engendrer des problèmes carrément inconnus, à mesure que le monde avancera dans un avenir où des machines, et non des humains, décideront qui vivra et qui mourra. Les forces armées devront réfléchir soigneusement à ces compromis quand l'heure viendra où des flottes d'UCAV totalement autonomes seront prêtes à décoller.

RMC

DVIDS/U.S. Air Force/Staff Sergeant Ramon A. Adelan/4909286

1st Lieutenant Murphy, un pilote de RQ-4 *Global Hawk* du 7th Reconnaissance Squadron, examine les listes de vérification avant vol, le 24 octobre 2018, à la base aéronavale de Sigonella, en Italie.

NOTES

1 Capitaine Michael W. Byrnes, « Machine Autonomy in Air-to-Air Combat », 2014, p. 49.

2 Kimon P. Valavanis et George J. Vachtsevanos (sous la dir. de), *Handbook of Unmanned Aerial Vehicles*, Dordrecht (Pays-Bas), Springer, 2015. Voir le site https://doi.org/10.1007/978-90-481-9707-1, p. 60.

3 « Global Hawk Unmanned Reconnaissance System Sets Aviation Record with Deployment to Australia », Northrop Grumman Newsroom. Site consulté le 15 janvier 2018 : https://news.northropgrumman.com/news/releases/global-hawk-unmanned-reconnaissance-system-sets-aviation-record-with-deployment-to-australia.

4 Major Michael Kreuzer, « Nightfall and the Cloud », *Air & Space Power Journal*, p. 59.

5 S. Ramasamy, R. Sabatini et A. Gardi, « Cooperative and Non-Cooperative Sense-and-Avoid in the CNS+A Context: A Unified Methodology », dans *2016 International Conference on Unmanned Aircraft Systems (ICUAS)*, p. 531-539, 2016. Voir le site https:/doi.org/10.1109/ICUAS.2016.7502676, p. 532.

6 Kreuzer, p. 51.

7 *Ibid*., p. 57.

8 Robert Sparrow, « Building a Better WarBot: Ethical Issues in the Design of Unmanned Systems for Military Applications », dans *Science and Engineering Ethics*, vol. 15, nº 2, juin 2009, p. 169-187. Voir le site https://doi.org/10.1007/s11948-008-9107-0, p. 65.

9 Kreuzer, p. 65.

10 *Ibid*., p. 64.

11 « Killer Robots », *Journal of Applied Philosophy*, vol. 24, nº 1, février 2007, p. 62-77. Voir le site https://doi.org/10.1111/j.1468-5930.2007.00346.x, p. 69.

12 Sparrow, p. 169-187. Voir le site https://doi.org/10.1007/s11948-008-9107-0, p. 70.

13 *Ibid*., p. 71.

14 *Ibid*., p. 74.

15 *Ibid*., p. 68.

16 Wayne L. Chappelle, Kent D. McDonald, Lillian Prince, Tanya Goodman, Bobbie N. Ray-Sannerud et William Thompson. « Symptoms of Psychological Distress and Post-Traumatic Stress Disorder in United States Air Force 'Drone' Operators », dans *Military Medicine*, vol. 179, nº 8S, août 2014, p. 63-70. Voir le site https://doi.org/10.7205/MILMED-D-13-00501, p. 67.

17 *Ibid*., p. 10.

DVIDS/583783

L'Admiral James Stavridis, commandant suprême des Forces alliées en Europe de l'OTAN, s'adresse à un groupe d'étudiants, de professeurs et d'invités de la Kellogg School of Management, université Northwestern, le 18 mai 2012.

Internationaliser davantage la formation militaire professionnelle : une véritable approche mondiale

par Steven Paget

M. Steven Paget, Ph. D., *est chargé de cours principal à l'Université de Portsmouth. Auparavant, il était chargé de cours en stratégie et opérations au sein de la Force de défense de la Nouvelle-Zélande, et adjoint à l'enseignement de cette même organisation, mais au centre d'études en matière de défense et de sécurité, à l'Université Massey. Il a aussi enseigné à l'Université nationale d'Australie et à l'Université de Canberra.*

Contexte

La formation est un aspect essentiel dans le perfectionnement du personnel militaire, à l'instar de l'entraînement et de l'expérience. La notion selon laquelle les armées produisent des automates à la remorque d'une approche stéréotypée est au mieux un anachronisme. En effet, depuis longtemps, la propension à la pensée critique est considérée comme une compétence fondamentale chez le personnel militaire. Le Lieutenant-General sir William Francis Butler, officier irlandais de l'Armée britannique au XIXe siècle, à la fois aventurier et écrivain, est à l'origine de cette phrase devenue célèbre : « Les pays qui voudront à tout prix distinguer le guerrier du penseur verront leurs batailles menées par des idiots et leurs raisonnements guidés par des lâches[1] » [TCO]. Plus récemment (et avec un peu plus de clémence), l'Admiral de quatre étoiles américain James Stavridis, jusque récemment doyen de la Fletcher School of Law and Diplomacy à l'Université Tufts, a fait valoir ceci : « À titre de militaires, tant hommes que femmes, nous sommes des passionnés de la profession des armes, mais celle-ci comporte aussi une quête du savoir… L'érudit et le guerrier deviennent ainsi indissociables, et ne font plus qu'un[2] » [TCO]. La formation militaire professionnelle (FMP) constitue un aspect crucial de la composante conceptuelle de la puissance militaire et il est important d'exploiter son potentiel[3]. Devant l'importance de la FMP, le lieutenant-général Michael Hood, alors commandant de l'Aviation royale canadienne, a souligné qu'il est « […] nécessaire d'évaluer constamment l'instruction et l'éducation à tous les grades, pour déterminer si elles sont conçues de façon à enseigner ce dont on a besoin dans le contexte actuel[4] ». En vérité, ce sont tous les aspects de la FMP – tant formelle qu'informelle – qui valent la peine d'être revus périodiquement.

Mme Tammy Schultz, Ph. D., directrice du National Security and Joint Warfare et professeure d'études stratégiques au United States Marine Corps War College, a fait valoir que le personnel de la FMP doit chercher à instiller aux étudiants la capacité de nuancer dont ils auront besoin quand ils seront confrontés aux problèmes épineux d'aujourd'hui et de demain[5]. Les analyses sur la FMP ont surtout tenté de déterminer combien de séances d'instruction sont requises, à qui s'adresse l'instruction, à quel moment il faut la donner, par qui elle doit être donnée et sur quels sujets elle devrait porter. Bien que le débat sur l'utilité relative de la FMP donne lieu à des controverses et qu'il prenne de l'ampleur, son importance se situe au-delà du processus d'apprentissage[6]. Toutes les deux spécialistes de l'internationalisation, Mmes Hilary Kahn et Melanie Agnew sont arrivées à la conclusion qu'au XXIe siècle, les connaissances s'acquièrent collectivement. Le savoir n'est plus l'attribut de quelques rares savants isolés, il est plutôt le fruit de partenariats internationaux, de communautés d'échange et de débats interdisciplinaires[7]. Le développement des connaissances, que ce soit dans le milieu civil ou dans celui de la FMP, est une activité de collaboration. L'instruction contemporaine a été façonnée à la jonction de la mondialisation et de l'internationalisation. Deux autres éminents savants dans le domaine, M. Philip Altbach et Mme Jane Knight, sont d'avis que la mondialisation et l'internationalisation sont des notions connexes, quoique distinctes. Plus précisément, la mondialisation constitue le cadre dans lequel évoluent les tendances économiques et intellectuelles faisant partie de la réalité du XXIe siècle, tandis que l'internationalisation englobe les politiques et pratiques qui sont appliquées dans les réseaux d'études et les institutions (et même par des individus) en vue de s'adapter à l'environnement académique mondial[8].

L'internationalisation de la formation civile se fait par une gamme de moyens, y compris l'inauguration de campus internationaux, le recrutement d'étudiants et de personnel étrangers, le recours à des recherches d'envergure internationale en guise de matériel didactique et la prestation de cours magistraux par des conférenciers étrangers[9]. Le concept de l'internationalisation a gagné en popularité dans les universités civiles, mais il entre aussi dans l'énoncé de mission de certains établissements offrant de la FMP. Le U.S. Naval War College, par exemple, propose « un ensemble d'initiatives entreprises selon la philosophie de […] l'internationalisation, dans le but de promouvoir comme jamais, à grande échelle, la coopération et l'interopérabilité entre les forces maritimes et les gardes côtières dans le monde[10] » [TCO]. Même si l'internationalisation semble être reléguée au second plan dans les armées, la prévalence des opérations multinationales témoigne de la nécessité et des avantages de ce concept.

Si le potentiel de la FMP est pleinement exploité, celle-ci peut servir avantageusement l'accroissement de l'interopérabilité multinationale. L'éminent historien maritime Frank Broeze se porte à la défense d'un échange d'idées qui soit véritablement fait à l'échelle internationale. Il avance ceci : « Il est extrêmement utile et enrichissant de comparer son propre service militaire à celui de ses alliés et de ses adversaires, ainsi que d'apprendre à comprendre les enjeux selon leur perspective[11] » [TCO]. Bien que la diplomatie de la défense soit souvent perçue comme le principal vecteur des échanges de savoir chez les militaires, il ne faut pas mésestimer les avantages qu'il y a à accroître l'interopérabilité. Dans ses écrits, Mme Carol Atkinson explique que les programmes d'échange permettent aux partenaires de mieux se comprendre et d'avoir une plus grande confiance les uns envers les autres, ce qui donne lieu à une efficacité dans la coopération et l'interopérabilité[12]. Même si la réflexion sur l'interopérabilité est en grande partie axée sur les enjeux technologiques, les éléments conceptuels sont tout aussi importants, voire plus importants.

Dans le présent article, nous aborderons un certain nombre de moyens qui permettraient d'internationaliser davantage la FMP, ce qui, par conséquent, permettrait d'améliorer l'interopérabilité multinationale, y compris la multiplication des échanges internationaux de la FMP, le recours à la technologie pour créer un environnement d'apprentissage international en réseau et la mise sur pied de concours de rédaction qui seraient lancés dans la foulée des exercices de grande envergure. Il serait réaliste d'accroître l'internationalisation dans le cadre de la FMP et des retombées positives s'en suivraient. Les expériences menées par les universités civiles constituent de précieux précédents dont pourraient s'inspirer les forces armées, à condition d'y appliquer certaines modifications. Le fait d'internationaliser la FMP (formelle ou non) pourrait ultimement se traduire par du personnel plus avisé et une interopérabilité multinationale accrue.

Affaires publiques du U.S. Naval War College/180515N-FC129-082

U.S. Naval War College, à Newport, Rhode Island.

Le monde est petit et il le deviendra encore plus

L'acteur Steven Wright a déjà dit à la blague que le monde est petit,

dbimages/Alamy Stock Photo/PKJGCN

L'Université Harvard, à Boston.

mais qu'il ne voulait pas avoir à le peindre pour autant[13]. La mondialisation et les progrès technologiques font en sorte que le monde nous apparaît de jour en jour plus petit, mais sa véritable envergure physique demeure, et les armées ne peuvent y échapper. Soulignons notamment que les universités se tournent de plus en plus vers la diversification et adoptent en grand nombre l'internationalisation. Un des meilleurs exemples est sans doute l'arrivée des cours en ligne ouverts à tous, lesquels attirent des étudiants aux diverses trajectoires et nationalités. Outre le fait de diversifier leur clientèle estudiantine, les universités ont également pris les mesures requises pour collaborer entre elles. Mentionnons par exemple le projet de collaboration entre l'Université Harvard et le Massachusetts Institute of Technology, que l'on appelle aussi edX, qui permet d'offrir un grand éventail de cours sur une vaste gamme de sujets dispensés par des facultés d'université partout dans le monde[14].

Rien n'empêche les établissements voués à la FMP de mettre en place un partenariat similaire pour dispenser un cours ou un module. Les cours magistraux pourraient être donnés suivant un format synchrone (en direct grâce à la vidéoconférence) ou asynchrone (enregistrés au préalable)[15]. Indépendamment du format retenu, il serait possible, après un cours, d'organiser des séances de discussion collective entre les participants de tous les pays. Les cours en ligne offerts à l'international pourraient s'adresser soit à de vastes groupes d'établissements soit à des groupes limités, selon qu'on souhaite ou non diffuser le contenu et selon la pertinence de ce contenu pour chacun. Par exemple, il pourrait être prudent de n'offrir certains cours qu'à des partenaires dont les relations sont bien établies, comme l'OTAN ou le Groupe des cinq. Il n'y aurait pas lieu, dans le cas d'études ou de programmes donnés, d'uniformiser le contenu, mais on pourrait envisager, pour certains sujets (comme les opérations multinationales), de faire connaître des points de vue différents. De telles initiatives seraient sans doute assez coûteuses, car il faudrait qu'elles soient supervisées par du personnel enseignant hautement qualifié, aguerri en pédagogie et en apprentissage à distance, mais ces initiatives apporteraient des avantages certains, notamment la génération de capital diplomatique. Qui plus est, les cours multinationaux en réseau permettraient aux étudiants de sortir du vase clos de l'idéologie nationale pour mieux comprendre les points de vue des alliés, mais aussi des adversaires, que ce soit par l'entremise d'enseignants étrangers ou grâce à l'apport de commentaires d'étudiants de divers pays. Les établissements d'enseignement civils se tiennent à la fine pointe de la technologie, et la FMP se doit de faire de même.

Bien que la réflexion porte avant tout sur les activités formelles de la FMP dans les établissements militaires, les initiatives régionales (comme à l'échelle de l'unité) et les activités informelles ne sont pas à négliger. Le site Web australien *The Cove*, par exemple, a tenu une série d'entretiens avec d'éminents membres de la société savante mondiale[16]. Des cours magistraux sont offerts à l'échelle internationale grâce à la vidéoconférence, et ainsi les participants peuvent poser des questions et communiquer avec le conférencier ou la conférencière. Les cours peuvent aussi être enregistrés si une personne ne peut pas y « assister ».

Par ailleurs, certains doutes subsistent quant au bien-fondé de confier la FMP à des enseignants civils, par exemple quand le lieutenant-colonel Ralph Peters décrit notamment les universitaires comme des professeurs qui ne pourraient pas nager dans les courants de la réalité sans entraîner avec eux dans les bas-fonds tous les sauveteurs à l'horizon. Il a aussi déclaré qu'il ne faut jamais laisser un officier en phase montante de sa carrière s'approcher d'un professeur[17]. En revanche, M. Murray Simons, de la Force de défense de la Nouvelle-Zélande, affirme que les universitaires sont efficaces pour permettre aux étudiants d'approfondir leurs compétences cognitives et pour promouvoir une compréhension holistique de la profession, et ce, du point de vue de la société

dpa picture alliance/Alamy Stock Photo/RAC2MH

Le siège de l'OTAN, à Bruxelles, en Belgique.

PA images/Alamy Stock Photo/G6B29R

Sir Brian Burridge, maréchal en chef de l'Air, avant sa promotion.

savante civile[18]. L'existence d'un clivage entre le civil et le militaire est inutile, en plus de miner la réalisation de la FMP[19].

Les membres du personnel militaire, qu'ils soient en service actif ou à la retraite, ne sont pas les seuls juges et arbitres de la FMP; cependant, ils possèdent un riche bagage d'expériences professionnelles qu'ils peuvent transmettre aux étudiants, le cas échéant. La technologie de la vidéoconférence permet de combler un autre écart, puisque le personnel militaire chevronné peut amener les étudiants à comprendre certains sujets, dans un contexte national et international. Pendant un cours théorique portant, par exemple, sur une opération multinationale donnée – enseigné par un professeur d'une université civile ou un spécialiste en service actif ou retraité – peuvent se greffer aux prestations des exposés de commandants supérieurs provenant des principaux pays participants. Grâce à la participation accrue de conférenciers invités, les étudiants profiteraient du savoir d'une vaste gamme d'enseignants et de spécialistes. Chacun des contributeurs jouerait un rôle dans la démarche collective. En tirant pleinement parti de la technologie, les expériences d'apprentissage, formelles et informelles, seraient rehaussées, et les occasions de mieux comprendre le contexte interculturel multinational se multiplieraient.

J'ai un cours donc je voyage

La présence croissante d'étudiants en chair et en os et de chargés de cours étrangers dans les salles de classe est un avantage, même si cela est très coûteux. Le maréchal en chef de l'Air sir Brian Burridge de la Royal Air Force (RAF) s'est rendu compte en 2001, pendant son mandat de commandant du Joint Services Command and Staff College au Royaume-Uni

en qualité de vice-maréchal de l'Air, que les officiers doivent accepter que les autres pays envisagent parfois les problèmes différemment, et cette notion est fondamentale dans le contexte de gestion d'une crise multinationale[20]. Les établissements (comme le Daniel K. Inouye Asia-Pacific Center for Security Studies, à Hawaï) qui gèrent un vaste programme d'études dans le but d'encourager les échanges entre les représentants militaires et civils de pays de l'Asie-Pacifique créent un précédent à retenir.

Établi depuis longtemps, le système actuel d'échanges militaires dans le secteur de la FMP est de grande envergure. L'échange sans restrictions d'idées et de croyances par un éventail de moyens – allant du travail d'équipe de petite taille à l'interaction sociétale – se veut un tremplin à la compréhension entre les cultures. Les résultats d'une étude prouvent que le contact soutenu entre des personnes différentes sur le plan culturel dans un contexte de FMP favorise l'acquisition de compétences interculturelles[21]. M. Charles Moskos, Ph. D., éminent sociologue et conseiller stratégique, préconise la communication entre des membres de personnel de différents pays, car cela peut contribuer grandement à éliminer l'hostilité et à ouvrir les voies de communication[22].

Grâce à la FMP, les petits pays comprennent mieux la culture et l'approche de partenaires multinationaux éventuels, tandis que les grands pays, susceptibles de diriger les coalitions, prennent connaissance des points de vue, compétences et contraintes des éventuels contributeurs subordonnés. M. Erik Hedlund, Ph. D., professeur agrégé à l'Université de la Défense nationale suédoise, tire la conclusion suivante :

> « […] puisque la plupart des pays ont besoin d'aide de la part de forces armées d'autres pays pour se défendre et pour participer à des opérations internationales[…] il faut, en quelque sorte, que les compétences et la formation des officiers soient sous le signe de la convergence, de l'harmonisation et de la transparence aux fins d'un travail efficace dans un contexte d'interopérabilité[23]. » [TCO]

L'assise de l'interopérabilité humaine et culturelle se bâtit, en définitive, durant les échanges entre les membres de personnel de plusieurs pays dans un contexte de la FMP, de manière consciente, et parfois inconsciente[24]. Quoique seul un petit nombre d'effectifs, comparativement à la taille des forces armées, suivent une FMP à l'étranger, le fait que les officiers les plus compétents soient choisis pour fréquenter les établissements les plus prestigieux signifie qu'ils exerceront une influence disproportionnée sur l'interopérabilité parce qu'ils se hisseront au sommet de leurs services respectifs[25]. Il serait fort simple d'améliorer la FMP – tant pour le personnel que pour les étudiants – en étendant les programmes d'échange, qui sont actuellement surtout axés sur les étudiants. En effet, un échange de personnel entre les établissements de FMP, coordonné et systématique, pourrait permettre d'abolir des obstacles culturels et aussi rapprocher les pays. Cette idée n'est pas nouvelle pour les établissements voués à la FMP, comme en fait foi l'embauche (dans le cadre d'un échange) d'officiers de la marine royale en tant que membres de la faculté du U.S. Naval War College, et la création de postes de titulaires invités dans des collèges de guerre américains. Il y aurait lieu toutefois d'être plus inclusif à l'échelle internationale et de multiplier les échanges, surtout chez les membres du personnel civil.

Au sujet de la création de la commission Fulbright, mise sur pied en 1948 par voie de traité, le sénateur William Fulbright a déclaré que le programme d'échange avait simplement pour but d'éroder la méfiance enracinée dans la culture, méfiance qui monte les pays les uns contre les autres. Le programme d'échange n'est pas une panacée, mais plutôt une lueur d'espoir[26]. Un programme d'échange qui serait coordonné, axé sur la FMP et soutenu par chacun des pays participants multiplierait les occasions d'internationalisation. Précisons que si, parfois, des étudiants choisissent de limiter leurs interactions avec des condisciples étrangers, la présence d'un corps professoral international force une participation multinationale dans un environnement de FMP. Le corps professoral de même que les étudiants contribuent à la communication et à l'assimilation des concepts. La permutation sur une base régulière du personnel enseignant – militaire, civil ou les deux – comporte des avantages, tant pour les personnes que pour les établissements. Dans la mesure où l'uniformité n'est pas un objectif, les échanges entre les établissements voués à la FMP peuvent permettre de faire ressortir les divers points de vue et encourager le rehaussement de l'enseignement dans un environnement militaire. Dans le même ordre d'idées, la présence d'un corps professoral (dont les

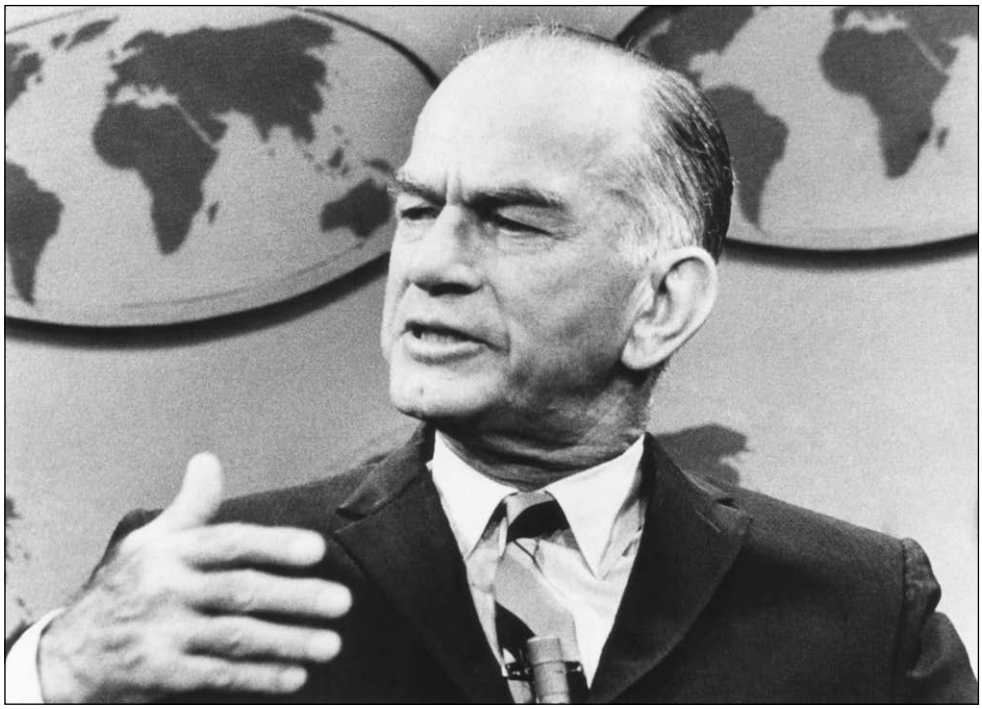

Everett Collection Historical/Alamy Stock Photo/F2B05B

Le sénateur J. William Fulbright, président du Senate Foreign Relations Committee.

Newscom/Alamy Stock Photo/JN304N

General James N. Mattis.

membres proviendraient d'universités civiles) dans le cadre d'un échange international qui serait jumelé à certains établissements voués à la FMP pourrait contrer l'esprit de clocher et ouvrir les horizons de la culture militaire centrée sur elle-même[27].

À titre d'avantage dérivé, la mise en œuvre d'un programme d'échanges réguliers témoignerait d'une véritable détermination à améliorer la formation, une notion qui a suscité beaucoup de scepticisme chez certains. En outre, afin de contrer le roulement du personnel, qui semble parfois sans fin dans le domaine de la FMP, les occasions de collaboration et de recherche internationales seraient un moyen de fidéliser les professeurs les plus brillants, qui sont quelquefois attirés par les occasions alléchantes des universités civiles traditionnelles. Ayant à leur actif de l'expérience dans des universités à l'étranger, les chercheurs canadiens M. Harald Bauder, Mme Charity-Ann Hannan et M. Omar Lujan ont résumé la situation en expliquant que l'expérience à l'international et la mobilité sous-jacente peuvent avoir pour les fournisseurs du savoir – c'est-à-dire les universitaires – un certain prestige et une valeur symbolique[28]. Hormis l'incitation à la collaboration dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, les échanges permettent aux universitaires de se tailler une réputation et d'améliorer leurs perspectives de carrière. En définitive, les programmes d'échange donneraient lieu à une formation plus diversifiée et plus étendue au profit des étudiants, et à un personnel d'enseignement mieux outillé et plus compétent.

Instruire le corps comme l'esprit

Quand l'armée souligne que les soldats écrivent mieux et qu'ils écrivent davantage dans le cadre de leurs activités quotidiennes et professionnelles, on voit là une façon de maximiser – sous la forme de compétences accrues, d'esprits novateurs et de pensée critique – le rendement de ses investissements en éducation. Selon le Major Hassan Kamara de l'Armée américaine, récemment nommé chargé de cours en études stratégiques au sein du groupe d'études sur l'Armée de terre de l'avenir, les militaires sont invités, partout dans le monde, à écrire davantage et à écrire mieux. La formation du personnel militaire doit reposer sur une approche que l'on pourrait appeler « donner et prendre ». Quoique le personnel enseignant dans les établissements voués à la FMP soit responsable de communiquer l'information et les connaissances (donner), ce sont aussi les étudiants qui doivent apprendre, et ce, en posant des questions, en discutant avec autrui et en réfléchissant (prendre). Le processus repose peut-être plus sur l'aspect « donner » que sur l'aspect « prendre » (bien que, dans un monde idéal, le rapport serait renversé) dans le cadre d'une FMP formelle, mais, en dehors d'une classe, l'accent doit être mis sur l'autoperfectionnement[29].

Le Néo-Zélandais M. Emmet McElhatton, Ph. D., a conclu que les lectures professionnelles accomplies pendant une carrière sont des apports importants (par leur étendue et leur richesse) aux notions professionnelles acquises formellement par la formation, l'entraînement et l'expérience[30]. Les expériences vécues par des membres du personnel lors de récentes opérations en témoignent, notamment celle de l'ancien soldat et secrétaire général de la défense des É.-U., M. James Mattis :

> « Grâce à mes lectures, je n'ai jamais été pris au dépourvu par une situation, je n'ai encore jamais été à court de solutions (quoique pas toujours concluantes). Cela ne veut pas dire que j'ai toutes les réponses, mais cela me permet de mieux voir quand la route à suivre n'est pas claire[31]. » [TCO]

Bien que les armées tentent parfois de favoriser l'apprentissage au moyen de projets (donner), comme les listes de lectures de référence fournies par les commandants supérieurs, il incombe à chaque étudiant d'en profiter pour élargir ses connaissances sur les enjeux, que ce soit dans le domaine militaire ou autre. Le Captain Andrew Hastie de la Force de défense de l'Australie préconise un programme d'enseignement autodidacte où les étudiants sont responsables de leur propre apprentissage et où l'on encourage le sens de l'initiative et l'esprit indépendant[32]. Le dynamisme et l'autonomie sont des qualités importantes, mais on peut aussi leur ajouter un peu de structure, même de manière informelle.

Les forces armées américaines comptent depuis longtemps sur les concours de rédaction pour encourager leurs membres à écrire, mais l'approche pourrait être élargie. Les exercices multinationaux, comme *Rimpac*, sont l'occasion, pour les militaires, d'écrire sur des sujets pertinents. Les concours volontaires de rédaction qui encouragent l'autoréflexion, notamment sur les avantages et les défis associés à la collaboration multinationale, et les concours de rédaction d'essai qui traitent d'enjeux choisis par l'auteur et qui sont pertinents au vu d'un exercice donné sont d'une grande valeur. En encourageant la participation dans le but d'obtenir une reconnaissance professionnelle, les concours de rédaction d'essai sont un excellent moyen de perfectionner les compétences rédactionnelles. De surcroît, ils suscitent une réflexion sur des enjeux pertinents dans une optique multinationale, en plus d'encourager une mentalité multinationale. M. Steve Leonard, ancien stratège

DVIDS/U.S. Navy/Chief Mass Communication Specialist James E. Foehl/2146301

Étudiants du U.S. Naval War College.

militaire américain, aujourd'hui directeur du programme Business and Organizational Leadership à l'Université de Kansas School of Business, souligne que les écrits peuvent influer sur le changement et que la formulation de points de vue différents par des militaires possédant divers grades et provenant de pays variés ne peut être qu'avantageuse[33]. En outre, les concours de rédaction d'essai ouverts à tous les pays participants auraient une valeur diplomatique inhérente. Le débat en cours sur l'équilibre entre l'entraînement et la formation se poursuivra inévitablement, mais, dans certains domaines, il serait avantageux de combiner les deux notions. En fusionnant les aspects formation et entraînement à la base du développement personnel et organisationnel, les concours de rédaction axés sur des activités multinationales seraient l'occasion d'exercer à la fois le corps et l'esprit dans un contexte bien concret.

Conclusion

L'internationalisation a déjà commencé à façonner l'environnement de la FMP, mais il est possible d'y adhérer encore plus. Les échanges de personnel d'enseignement à la FMP présentent les mêmes avantages que les échanges chez les militaires, mais ils sont susceptibles d'avoir une plus grande portée puisque les éducateurs sont en contact avec des cohortes entières. Néanmoins, les progrès technologiques font en sorte qu'il n'est plus nécessaire que les gens se déplacent pour que la FMP soit d'une envergure multinationale. L'engouement pour les cours en ligne ouverts à tous démontre clairement le potentiel de cette technologie pour établir un réseau mondial au service de l'enseignement. La combinaison des concours de rédaction d'essai avec les exercices multinationaux majeurs encouragerait la formation professionnelle continue et la réflexion au-delà des frontières culturelles. Les expériences passées seraient d'excellents exemples que l'on pourrait adapter à l'environnement de la FMP afin de combler les besoins militaires contemporains.

Les efforts consacrés à l'internationalisation ne reposent pas sur des vérités absolues et n'imposent pas l'homogénéité, car il faut reconnaître que les établissements voués à la FMP sont différents les uns des autres, qu'ils soient au pays ou ailleurs sur la Planète[34]. Les efforts d'internationalisation *s'ajoutent* aux mesures liées à la FMP dans les pays; ils ne les *remplacent* pas. Ces mesures demeureront d'ailleurs la grande priorité. Par ailleurs, les établissements voués à la FMP ne doivent pas tenter d'empiéter sur le terrain des universités civiles, car ils ont des vocations différentes, et aucune comparaison directe n'est possible. Or, cela ne signifie pas que le monde universitaire civil n'a pas de grandes leçons à partager avec la FMP, qui pourrait grandement en profiter. Dans notre quête pour améliorer la FMP, il ne faut reculer devant aucun effort. Il faut absolument nous engager à améliorer l'expérience de la FMP pour les étudiants et le personnel, et ce, en

innovant et en consacrant temps et argent. Sans prétendre dresser une liste exhaustive d'idées, nous proposons, pour promouvoir la réflexion interculturelle et l'interopérabilité conceptuelle, l'offre de cours à l'échelle multinationale grâce à la technologie, des échanges de membres du personnel voués à la FMP et des concours de rédaction multinationaux combinés avec des exercices. Collectivement, ces efforts réunissent les secteurs militaires et civils, les aspects formels et informels, la pratique et la théorie. Bref, l'internationalisation de la FMP permettrait d'adopter une approche véritablement mondiale qui aurait l'avantage de former des personnes capables de réfléchir en tenant compte des enjeux multinationaux[35].

NOTES

1 James Toner, *True Faith and Allegiance: The Burden of Military Ethics*, Lexington : University Press of Kentucky, 1995, p. 134.

2 Admiral James Stavridis, « Let Us Dare », dans *Australian Defence Force Journal*, nº 181 (2010), p 72.

3 Development, Concepts and Doctrine Centre, Joint Doctrine Publication 0-30: UK Air and Space Power, Shrivenham UK: Ministry of Defence, 2017, p. 2-5.

4 Brad Gladman, Ph. D. et autres, « La maîtrise professionnelle de la culture de la puissance aérienne et l'Aviation royale canadienne : repenser l'éducation et le perfectionnement professionnel en matière de culture de la puissance aérienne », dans la *Revue de l'aviation royale canadienne*, vol. 5, nº 1 (hiver 2016), p. 9.

5 Tammy S. Schultz, « The Road Less Travelled: Both Sides are Right about Professional Military Education », dans *War on the Rocks*, [En ligne], 30 juillet 2018. [https://warontherocks.com/2018/07/approaching-a-fork-in-the-road-professional-education-and-military-learning/] (Consulté le 9 août 2018).

6 Pour des exemples de débat sur la pertinence de l'EMP, consulter : David Morgan-Owen, « Approaching a Fork in the Road: Professional Education and Military Learning », dans *War on the Rocks*, [En ligne], 25 juillet 2018. [https://warontherocks.com/2018/07/approaching-a-fork-in-the-road-professional-education-and-military-learning/] (Consulté le 25 juillet 2018). Paula Thornhill, « To Produce Strategists, Focus on Staffing Senior Leaders », dans *War on the Rocks*, [En ligne], 20 juillet 2018. [https://warontherocks.com/2018/07/to-produce-strategists-focus-on-staffing-senior-leaders/] (Consulté le 25 juillet 2018). Douglas Orsi, « Professional Military Education and Broadening Assignments: A Model for the Future », dans *JFQ*, 86 (troisième trimestre de 2017), p. 41-48; Rhonda Keister, Robert Slanger, Matthew Bain et David Pavlik, « Joint PME Closing the Gap for Junior Officers », dans *JFQ*, 74 (troisième trimestre de 2014), p. 65-71.

7 Hilary E. Kahn et Melanie Agnew, « Global Learning through Difference: Considerations for Teaching, Learning, and the Internationalization of Higher Education », dans *Journal of Studies in International Education*, vol. 21, nº 1 (2017), p. 52.

8 Philip G. Altbach et Jane Knight, « The Internationalization of Higher Education: Motivations and Realities », dans *Journal of Studies in International Education*, vol. 11, nos ¾ (automne/hiver 2007), p. 290.

9 Sonal Minocha, Chris Shiel et Dean Hristov, « International Academic Staff in UK Higher Education: Campus Internationalisation and Innovation in Academic Practice », dans *Journal of Further and Higher Education* (2018), p. 1-2

10 Ces initiatives reposent sur la contribution de membres du personnel international affecté au Naval Command College, au Naval Staff College et au Combined Force Maritime Component Commander Flag Course. Contre-amiral Jeffrey A. Harley, « On Internationalization », dans *Naval War College Review*, vol. 70, nº 4 (automne 2017), p. 2.

11 Frank Broeze, « The Royal Australian Navy in World War II: A Summary », David Stevens, éd., dans *The Royal Australian Navy in World War II* (Sydney: Allen & Unwin, 1996), p. 185.

12 Carol Atkinson, « Global Networks, Soft Power and the US Military », Ludovic Tournès et Giles Scott-Smith, éd., dans *Global Exchanges: Scholarships and Transnational Circulations in the Modern World* (New York: Berghahn Books, 2018), p. 262.

13 Brian K. Payne, « It's a Small World, but I Wouldn't Want to Paint it: Learning from Denmark's Experience with Electronic Monitoring », dans *Criminology & Public Policy*, vol. 13, nº 3 (2014), p. 381.

14 « About edX », sans date. [https://www.edx.org/about-us] (Consulté le 25 juillet 2018).

15 Marigee Bacolod et Latika Chaudhary, « Distance to Promotion: Evidence from Military Graduate Education », dans *Contemporary Economic Policy* (2018), p. 3.

16 « Cove Talks », dans *The Cove*, [En ligne], sans date. [https://www.cove.org.au/category/unit-pme/covetalks/] (Consulté le 22 juillet 2018).

17 Ralph Peters, « Learning to Lose », dans *The American Interest*, [En ligne], vol. 2, nº 6, 1er juillet 2007. [http://www.the-american-interest.com/2007/07/01/learning-to-lose/] (Consulté le 26 juillet 2018).

18 Murray Vaughan Simons, « Holistic Professional Military Development: Growing Strategic Artists », thèse de doctorat, Massey University, 2009, p. 227.

19 Pour une explication du clivage, consulter John R. Schindler et Joan Johnson-Freese, « 'Civilian' Faculty in Professional Military Education: Just what does that Mean? », dans *Foreign Policy*, [En ligne], 3 octobre 2013. [http://foreignpolicy.com/2013/10/03/civilian-faculty-in-professional-military-education-just-what-does-that-mean/] (Consulté le 26 juillet 2018).

20 Air Vice-marshal Brian Burridge, « Post-Modern Military Education: Are We Meeting the Challenge? », dans *Defence Studies*, vol. 1, nº 1 (2001), p. xvii-xviii.

21 Allison Abbe et Stanley M. Halpin, « The Cultural Imperative for Professional Military Education and Leader Development », dans *Parameters*, (hiver 2009-2010), p. 27.

22 Charles Moskos, *International Military Education and Multinational Military Cooperation*, Alexandria, VA: US Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences, 2004, p. 2.

23 Erik Hedlund, « A Generic Pedagogic Model for Academically Based Professional Officer Education », dans *Armed Forces & Society* (2018), p. 13.

24 Steven Paget, « 'Interoperability of the Mind': Professional Military Education and the Development of Interoperability », dans *The RUSI Journal*, vol. 161, nº 4 (septembre 2016), p. 48.

25 Carol Atkinson, *Military Soft Power: Public Diplomacy through Military Educational Exchanges*, Lanham, MD: Rowman and Littlefield, 2014, p. 103.

26 Bureau of Educational and Cultural Affairs, « Senator Fulbright on International Exchange: Selected Quotations by J. William Fulbright on International Educational Exchange ». [https://eca.state.gov/fulbright/about-fulbright/history/j-william-fulbright/j-william-fulbright-quotes] (Consulté le 25 juillet 2018).

27 Frank Ledwidge, *Losing Small Wars: British Military Failure in the 9/11 Wars* (New Haven, CT: Yale University Press, 2017), p. 12. Précisons que le U.S. Army War College en a profité pour obtenir le point de vue de Mme Jennifer Mittelstadt, Ph. D., Rutgers University, sur le rôle des civils dans l'EMP pendant son mandat à la Harold K. Johnson Chair in Military History. Jennifer Mittelstadt, « Too Much War, Not Enough College », dans *War Room*, [En ligne], 20 juin 2018. [https://warroom.armywarcollege.edu/articles/too-much-war-not-enough-college/] (Consulté le 25 juillet 2018).

28 Harald Bauder, Charity-Ann Hannan et Omar Lujan, « International Experience in the Academic Field: Knowledge Production, Symbolic Capital, and Mobility Fetishism », dans *Population, Space and Place*, 2017, p. 1.

29 Major Hassan Kamara, « Writing: A Way to Maximize Returns on the Army's Investments in Education », dans *Military Review*, (janvier-février 2017), p. 120.

30 Emmet James McElhatton, « Professional Reading and the Education of Military Leaders », thèse de doctorat, Victoria, NZ, University of Wellington, 2014, p. 274.

31 Geoffrey Ingersoll, « General James 'Mad Dog' Mattis Email About Being 'Too Busy to Read' is a Must-Read », dans *Business Insider*, [En ligne], 9 mai 2010. [http://www.businessinsider.com/viral-james-mattis-email-reading-marines-2013-5?IR=T] (Consulté le 3 août 2018).

32 Capitaine Andrew Hastie, « PowerPoint Does Not Become Us: In Search of a New Teaching Method in Junior Officer Education », dans *Australian Defence Force Journal*, 181 (2010), p. 37.

33 Steve Leonard, « Four Little Words: Why I Write », dans *Wavell Room*, [En ligne], 24 juillet 2018 [https://wavellroom.com/2018/07/24/why-i-write/] (Consulté le 25 juillet 2018).

34 Schultz, « The Road Less Travelled ».

35 Kahn et Agnew, « Global Learning through Difference », p. 53.

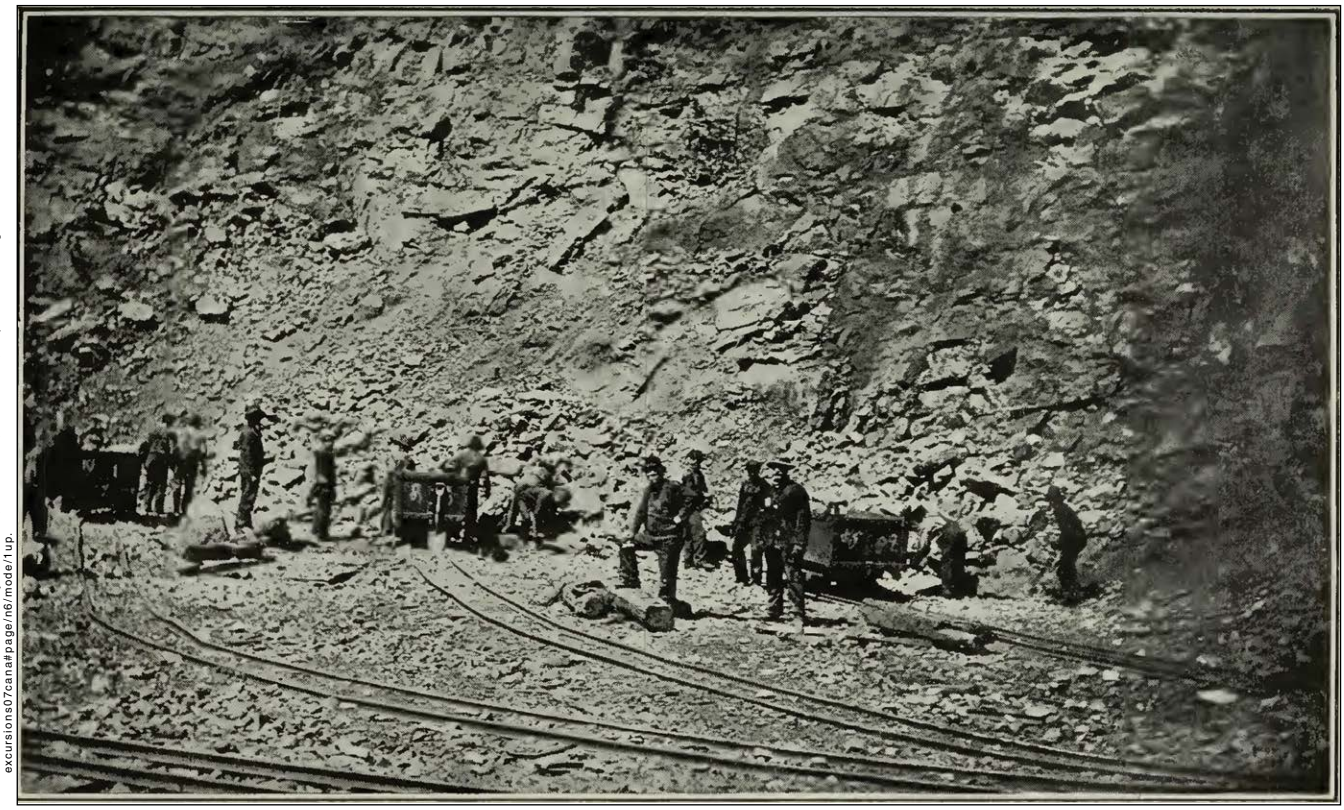

Université d'Ottawa/University of Toronto, *Guide n° 7, Excursions*, https://archive.org/stream/excursions07cana/excursions07cana#page/n6/mode/1up.

Travailleurs de la mine Creighton d'INCO, à Sudbury (vers 1914).

Le cuivre du diable : la guerre et l'industrie du nickel au Canada, de 1883 à 1970

par Scott Miller

Scott Miller *est un fonctionnaire et un historien de Sudbury, en Ontario. Il est titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université Laurentienne. Les travaux de M. Miller ont été publiés dans la* Canadian Historical Review *et par la* Forest History Society of Ontario.

Introduction

Située dans la partie nord-est de l'Ontario, la ville de Sudbury est souvent appelée la « Capitale du nickel » en raison de son lien historique avec ce métal. En effet, à la veille de la Première Guerre mondiale, Sudbury était devenue le plus grand producteur de nickel au monde et, en 1950, sa part de l'offre mondiale atteignait un sommet de 95 pour cent[1]. Également connu sous le nom de « cuivre du diable », le nickel a fait l'objet d'une forte demande à l'échelle internationale pendant la majeure partie du XXe siècle, principalement en raison de la myriade de ses usages dans le secteur militaire. Bien que les citoyens de Sudbury soient généralement bien au fait de cet héritage minier, il se peut que d'autres ne connaissent pas l'importance qu'a revêtue le nickel dans l'histoire politique et militaire canadienne, ce qui n'a rien d'étonnant. Selon l'affirmation de J. L. Granatstein, éminent historien, il n'existe pas d'études exhaustives sur les activités industrielles du Canada relatives à la guerre, notamment dans les secteurs des minéraux et des métaux[2]. Le présent article vise quelque peu à corriger cette lacune, et en particulier, il trace l'histoire de l'industrie canadienne du nickel. Les activités de cette industrie demeureront d'abord peu connues, puis elles prendront une place prépondérante dans les efforts de guerre. L'article fait par ailleurs ressortir en quoi l'industrie canadienne du nickel a influé sur les affaires nationales et internationales de la fin du IXe siècle jusqu'à la moitié du XXe siècle.

Naissance d'une industrie : le nickel canadien et la United States Navy, de 1883 à 1898

La découverte de la richesse en nickel de Sudbury a initialement suscité un sentiment d'*incertitude* plutôt que d'*enthousiasme*. La ville proprement dite, qui a vu le jour en 1883, n'était au moment de sa fondation qu'un simple camp destiné aux travailleurs chargés de la construction du chemin de fer Canadien Pacifique. Ce n'est que quelques années plus tard que l'on a constaté que la région renfermait des gisements de cuivre d'une grande valeur. En janvier 1886, la première société minière de Sudbury, la Canadian Copper Company (CCC), a été créée par un homme d'affaires de l'Ohio nommé Samuel J. Ritchie; quelques mois plus tard, la situation a changé de but en blanc. Une quantité considérable de nickel avait été découverte dans le minerai de cuivre extrait des mines de Sudbury, mais cela posait problème, pour deux grandes

Ontario Sessional Papers, 1917, no 58- 59, https://archive.org/stream/n11ontariosessional49ontauoft/n11ontariosessional49ontauoft#page/n175/mode/1up.

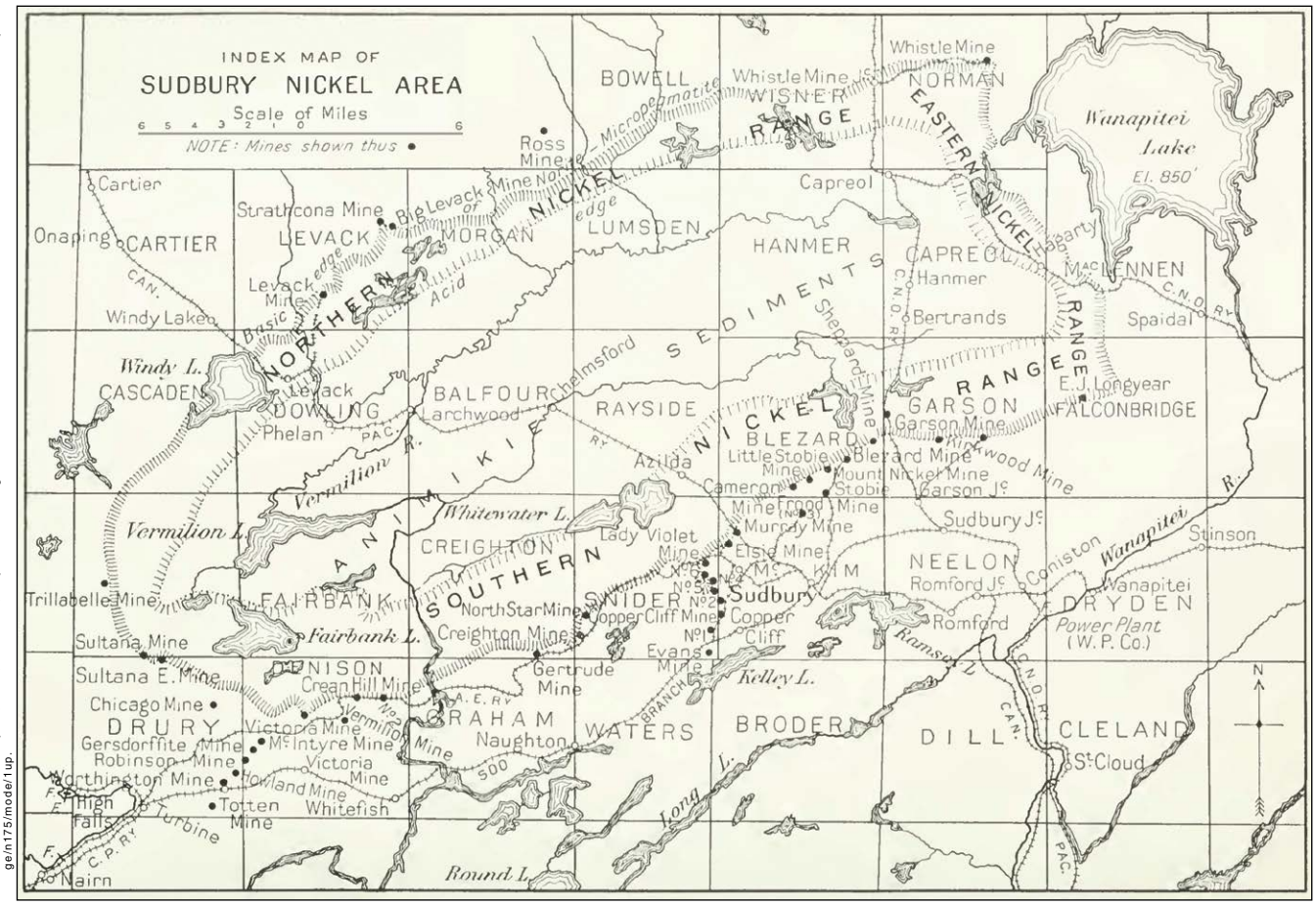

Carte de la région de Sudbury renfermant des gisements de nickel et de cuivre (1917), en Ontario, Canada, montrant l'emplacement des mines. Le secteur de la norite-micropegmatite y est également délimité.

raisons. Premièrement, la demande en nickel était à l'époque pour ainsi dire inexistante. Deuxièmement, le processus d'affinage standard ne permettait pas de séparer efficacement le nickel du cuivre. Ainsi à l'époque les perspectives semblaient plutôt sombres pour la CCC[3], mais les choses allaient changer.

Ritchie réussit à résoudre les deux problématiques précédemment mentionnées. Comment? Grâce à son réseau de contacts au sein de la United States Navy (USN). La seule méthode découverte pour séparer le minerai contenant du nickel et du cuivre était tenue secrète par la Orford Copper Company du New Jersey, une organisation dirigée par Robert M. Thompson, officier supérieur de la marine. Par conséquent, Ritchie a conclu une entente avec Thompson en vertu de laquelle la CCC expédierait son produit au New Jersey afin d'y être affiné[4]. Comme ce problème était réglé, Ritchie s'est dit qu'il lui fallait trouver un marché. Lorsque les gisements de nickel de Sudbury avaient été découverts, il s'était immédiatement souvenu d'une expérience dont il avait été témoin à Washington en 1876, laquelle avait apparemment démontré la durabilité incroyable des alliages de nickel et d'acier. Il s'était dit alors que le nickel allait pouvoir être utilisé avec succès dans la fabrication de fusils et à maintes autres fins dans de tels alliages[5].

Vers 1889, Ritchie a fait part de sa brillante idée au General Benjamin F. Tracy, Secretary de la USN, ce qui a immédiatement suscité l'intérêt de ce dernier. Pendant l'été de cette année-là, Ritchie, accompagné de l'ancien premier ministre sir Charles Tupper (à l'époque haut-commissaire du Canada à Londres) et du Lieutenant B.H. Buckingham de la USN, s'est rendu en Europe dans le but de chercher à comprendre si l'acier au nickel pouvait servir de métal stratégique pour la guerre. Lorsque Ritchie est revenu d'Europe, le gouvernement américain a mené des essais visant à comparer le blindage en acier au nickel au blindage en acier noir. Les résultats ont été ahurissants : l'acier au nickel se révélait nettement supérieur à son pendant traditionnel. Selon les propos de Richie lui-même, Tracy avait réussi, de par les essais menés par le gouvernement, à envoyer à la ferraille toute la quantité de blindage d'acier commun. Il avait complètement révolutionné l'efficacité offensive et défensive des marines du monde. Le gouvernement des États-Unis a promptement engagé une somme d'un million de dollars pour se procurer du nickel de Sudbury en vue de produire du blindage en acier au nickel qui serait destiné à sa marine[6]. Cette acquisition a marqué le début d'un vaste programme de modernisation pour la USN, dont l'état était relativement stagnant depuis la guerre civile. Au cours des quinze années qui ont suivi, les États-Unis ont enchaîné les projets de construction navale les uns après les autres. Les projets ont permis la constitution d'une nouvelle flotte composée de vingt cuirassés, de vingt navires de défense côtière et de soixante croiseurs[7]. Des années plus tard, Ritchie allait proclamer que l'entente conclue avec la USN avait « [...] fait connaître les mines de Sudbury dans le monde du commerce international [...] et que bref, l'action

Ministère des Mines et des Relevés techniques/Bibliothèque et Archives Canada/PA-015313

Mine Creighton d'INCO, méthode de forage dans les gradins.

engagée par le gouvernement par l'entremise du secrétaire de la Marine a mis une nouvelle entreprise en selle[8] » [TCO].

Les navires de guerre nickelés des États-Unis ont reçu leur baptême du feu lors de la guerre hispano-américaine de 1898. Principalement centrée sur l'indépendance de Cuba, cette guerre a éclaté entre les deux pays au mois d'avril après des années de tensions politiques et diplomatiques. Même si le conflit ne touchait pas directement le Canada et qu'il se déroulait à des milliers de kilomètres de ce pays (dans les Caraïbes et dans le Pacifique), son dénouement intéressait l'industrie canadienne du nickel. En mai 1898, le *Globe* mentionnait que « les bonnes gens de Sudbury [...] souhaiteraient que le nickel dont recèle le blindage de l'Oncle Sam, dont le principal alliage provient en région de cette ville, fasse bonne figure contre les obus espagnols[9] » [TCO]. Cette vision allait ultimement devenir réalité. En effet, la USN, une force dominante tout au long de la guerre, mettait à l'avant-plan des navires de première classe comme l'*Indiana*, l'*Iowa* et le *Massachusetts*[10]. L'un des accomplissements les plus notables de la marine a eu lieu le 3 juillet, lorsqu'elle a défait de façon décisive les forces espagnoles lors de la bataille de Santiago de Cuba, ce qui a assuré la victoire des Américains. En août, le conflit avait pris fin, et le traité de Paris de 1898 qui s'en est suivi prévoyait la cession des territoires de Puerto Rico, de Guam et des îles des Philippines aux États-Unis. Pour la USN en particulier, la guerre hispano-américaine avait été une réussite remarquable[11]. Les navires de guerre modernisés des États-Unis, forgés avec du nickel canadien, avaient assurément joué un rôle déterminant dans le triomphe de ce pays sur l'Empire espagnol.

Époque de l'expansion : le nickel de Sudbury sur la scène mondiale, de 1901 à 1939

Le début du XXe siècle a été une période mouvementée pour les sociétés productrices de nickel de Sudbury. La Mond Nickel Company, qui appartenait à l'Angleterre, a été la première société à tenter réellement de desserrer l'emprise de la CCC sur la région par le lancement de ses activités en 1901. En 1902, un nouveau géant du secteur minier a fait irruption sur la scène. Fruit d'une fusion entre la CCC, Orford et d'autres entreprises exploitantes, International Nickel (INCO) était une société américaine dirigée par le légendaire magnat new-yorkais J. P. Morgan. Au début du XXe siècle, la société INCO détenait pratiquement un monopole sur l'industrie du nickel, ce qui était en grande partie attribuable à sa capacité de cartelliser [rassembler des entreprises dans un cartel commercial – éd.] le marché. En 1928, la société s'est fermement établie comme puissance mondiale absolue du commerce du nickel. Cette année-là, la société INCO acquérait la Mond en tant que filiale en propriété exclusive, puis usait d'un stratagème commercial complexe, mais ingénieux, lui permettant de contourner la législation antitrust des États-Unis[12]. Une autre société digne de mention de Sudbury, la Falconbridge Nickel, a également été fondée en 1928, mais la société INCO a quand même conservé sa position de tête pendant les décennies qui ont suivi[13].

L'éclatement de la Première Guerre mondiale a entraîné une demande sans précédent à l'égard des précieux minéraux et minerais que l'on trouvait dans les mines canadiennes. Les mines de Sudbury renfermaient environ 80 pour cent du nickel mondial, et ainsi la ville de Sudbury s'est avérée un atout inestimable pour les efforts de guerre des Alliés, qui recevaient des matériaux

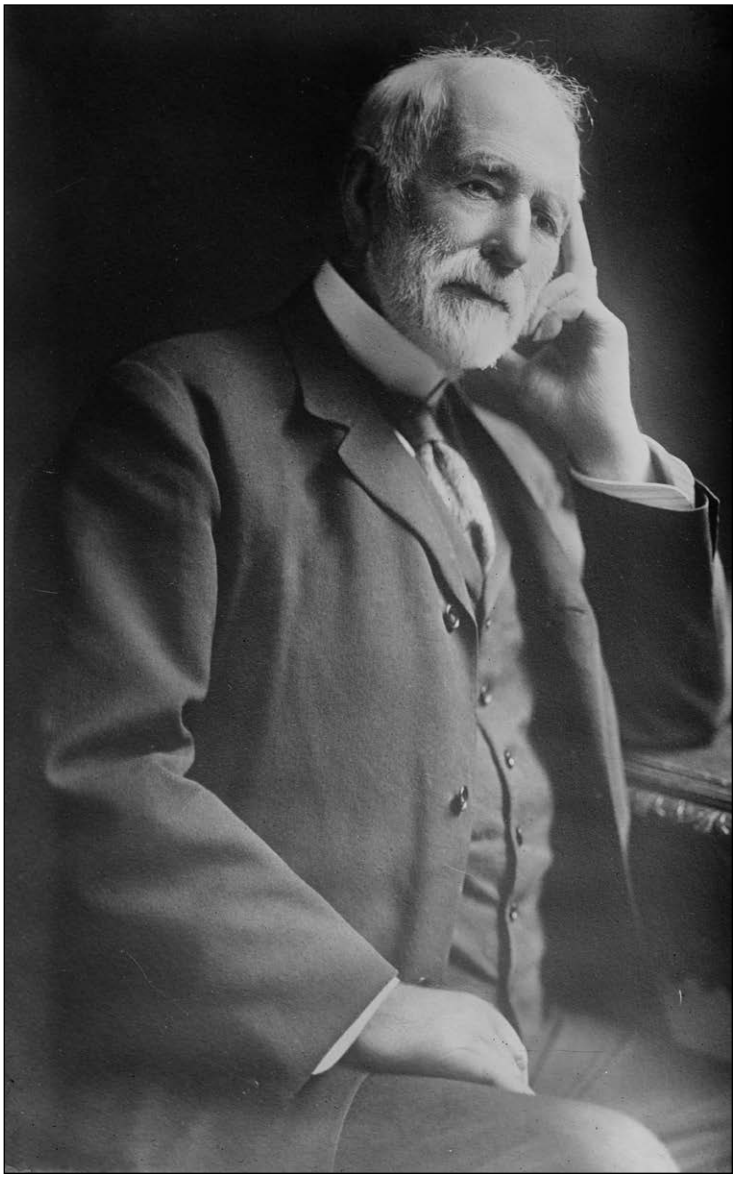

Alpha Stock/Alamy Stock Photo/WA1HWR

General Benjamin F. Tracy.

essentiels à la production de plaques de blindage, de fusils et d'autres pièces d'équipement militaire. Entre 1914 et 1918, l'extraction annuelle de nickel en Ontario a plus que doublé, tandis que sa valeur annuelle correspondante passait de 5,7 millions de dollars à plus de 27 millions de dollars[14]. En outre, le conflit a fait perdre à la Nouvelle-Calédonie (un territoire français d'où provenait antérieurement une grande partie du nickel mondial) une grande partie de sa production au profit de Sudbury. La société INCO s'est alors retrouvée avec une part encore plus importante du marché[15].

L'importance de ce secteur particulier de l'économie en temps de guerre n'est pas passée inaperçue aux gens de l'époque. Par exemple, en août 1916, le *Globe* a expliqué que la société INCO avait la capacité « de fournir tout le nickel affiné dont l'Empire britannique avait besoin pour fabriquer des munitions et à d'autres fins industrielles[16] » [TCO]. De même, au chapitre d'un procès marquant de 1917 qui portait sur les effets nuisibles de la pollution minière à Sudbury, un journal de la région, le *Sudbury Star,* soulignait qu'une injonction à la société INCO ou à la Mond n'avait même pas été « envisagée par le juge du procès eu égard à la nécessité impérieuse d'assurer la production de nickel pour la guerre[17] » [TCO]. La même année, la Commission royale d'enquête sur le nickel de l'Ontario a elle aussi mentionné à maintes reprises l'importance du nickel sur le plan militaire[18]. En ce qui a trait à l'emploi, la CCC et la Mond ont toutes deux élargi leur main-d'œuvre afin de répondre à la demande croissante au cours de la Guerre : cette main-d'œuvre combinée frôlait les 5 000 hommes en 1918. Cependant, soulignons que six mois après la fin de la Guerre, le nombre de travailleurs au sein de la société CCC et de celle de Mond avait chuté de plus de moitié[19].

En dépit de la grande reconnaissance dont elle a fait l'objet pour son rôle indispensable dans le cadre de la Grande Guerre, la société INCO a vu sa réputation salie en raison d'un grave scandale ayant éclaté à l'été 1916. En juillet, un journal américain avait rapporté que le *Deutschland*, un sous-marin de commerce allemand, avait transporté du nickel de Sudbury à partir des États-Unis, apparemment à l'insu de la société INCO[20]. La situation semblait particulièrement suspecte étant donné que l'Allemagne avait été le deuxième client en importance de la société dans les années précédant la Guerre[21]. Le *Deutschland* aurait, sur deux voyages, livré 500 tonnes de nickel canadien à sa mère patrie[22].

Comme on pouvait s'y attendre, la société INCO et les gouvernements canadien et ontarien ont rapidement essuyé de virulentes critiques publiques et politiques. Le 15 août 1916, G. Howard Ferguson, le ministre ontarien des Terres, des Forêts et des Mines, a minimisé la situation devant une assemblée de citoyens inquiets à Toronto et a affirmé que le « Dominion et les gouvernements provinciaux connaissent maintenant la quantité exacte de nickel que transportait le *Deutschland* [...] et nous savons que ce nickel ne provenait nullement de la société INCO[23] » [TCO]. Or, la population canadienne ne se laissait pas persuader si aisément. Plus tard cet hiver-là, le *Globe* a défié le gouvernement du premier ministre Robert Borden en lui demandant de prouver à la « [...] population que l'Allemagne n'utilise pas de nickel canadien pour abattre des soldats canadiens[24] » [TCO]. La société INCO a tenté de détourner l'attention de la controverse en annonçant qu'elle affinerait dorénavant ses minerais en Ontario, une possibilité à laquelle elle résistait depuis longtemps face aux pressions protectionnistes aux échelons fédéral et provincial[25]. Néanmoins, même après la victoire des Alliés en 1918, l'affaire du *Deutschland* n'a pas complètement disparu de la conscience publique. Par exemple, en 1919, une organisation représentant les vétérans de la Grande Guerre a déploré le fait que « [...] durant la Guerre, le nickel canadien est sorti «tout droit des mines de Sudbury pour se rendre en Allemagne, pour ensuite être tiré contre les Canadiens en Flandre» » [TCO]. Le groupe a subséquemment exhorté le gouvernement de mener une enquête publique sur le phénomène[26].

Le nickel a continué d'influer sur la situation militaire et politique du Canada pendant l'entre-deux-guerres. Les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale ont révélé que les usages

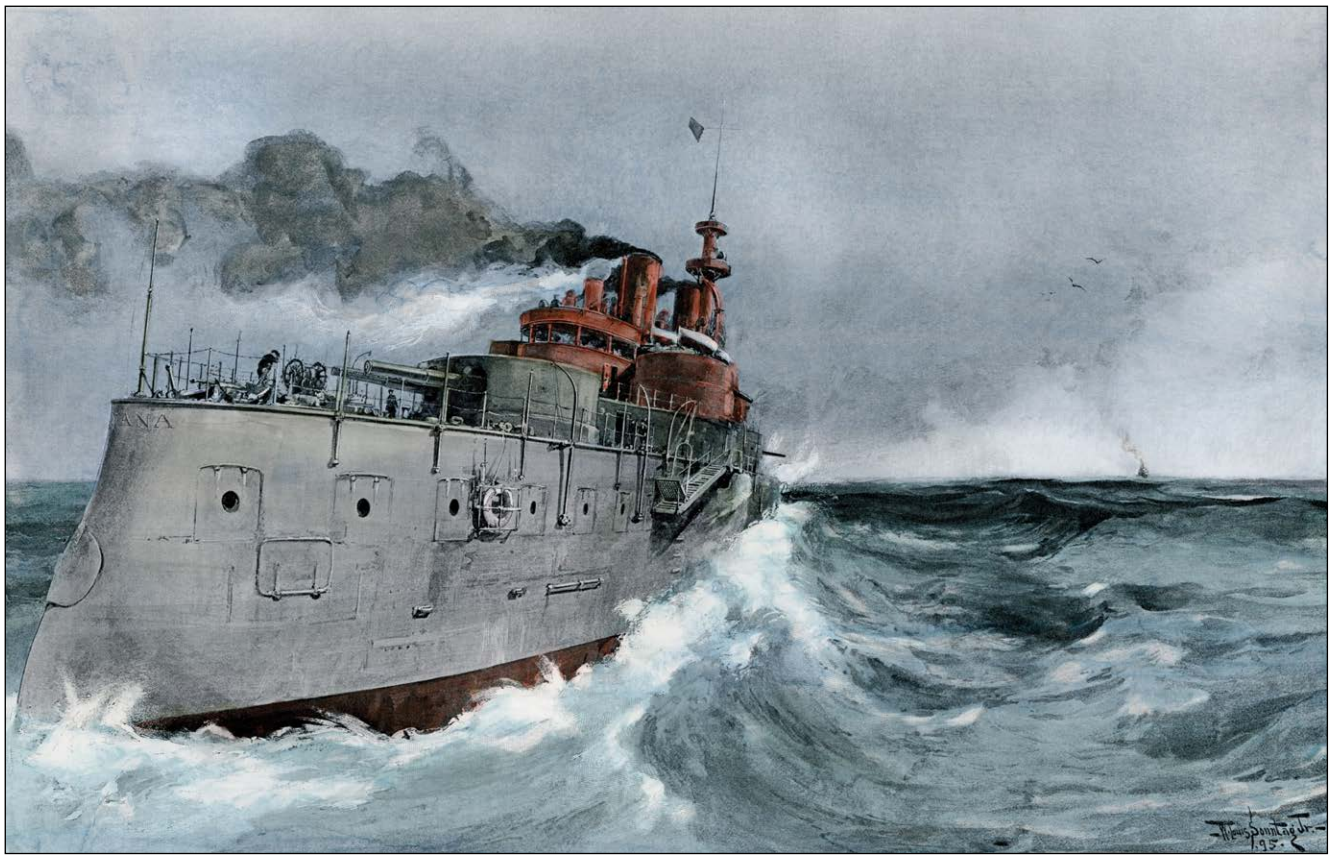

North Wind Picture Archives/Alamy Stock Photo/DBE0DT

Cuirassé *Indiana* des États-Unis lors d'essais en mer, 1895.

qui pouvaient être faits du nickel en temps de paix n'avaient pas encore été pleinement développés, la demande de ce minerai ayant chuté considérablement au début des années 1920[27]. Néanmoins, les avancées technologiques, allant du véhicule à moteur aux électroménagers, ont permis au marché international du nickel de demeurer relativement solide pendant cette période, fait remarquable vu la Grande Dépression[28]. De surcroît, le gouvernement canadien s'est rendu compte que le nickel pouvait encore être source de désaccords dans les affaires politiques et diplomatiques, même lorsque le pays n'était pas en guerre. En 1934, le Parlement a présenté un projet de loi visant à interdire l'exportation de nickel en vue de son utilisation dans une guerre, mais celui-ci n'a jamais été adopté puisque l'on craignait qu'il porte atteinte aux intérêts de l'industrie. Lorsque l'Italie a envahi l'Éthiopie l'année suivante, le gouvernement du Canada a fait l'objet de pressions internes et internationales l'incitant à imposer des sanctions contre l'Italie, le Japon et l'Allemagne hitlérienne. Finalement, il a refusé de céder devant la pression, invoquant le taux de chômage déjà élevé pour justifier sa décision de ne pas réduire les exportations de nickel du pays[29]. Le gouvernement canadien songera fortement à revoir sa position sur les exportations de nickel seulement cinq ans plus tard lorsqu'a éclaté en Europe une autre guerre, d'une ampleur sans précédent.

La fleur de l'âge : l'industrie du nickel du Canada atteint son apogée, de 1939 à 1970

Les besoins militaires de la Seconde Guerre mondiale ont donné lieu à un autre essor de la fabrication d'armements et à une montée en flèche de la demande de nickel. En août 1940, le *Sudbury Star* a fait la perspicace affirmation suivante : « la guerre moderne repose sur les métaux tout autant que sur les hommes; il n'est donc pas étonnant qu'à la suite de l'éclatement du conflit actuel en septembre dernier, les prospecteurs à l'échelle du Dominion aient prévu la demande immédiate et la reprise de la recherche de minéraux qui revêtent une importance stratégique dans le type de guerre que nous voyons aujourd'hui[30] » [TCO]. Possédant de vastes dépôts de nickel affichant une part de marché combinée de près de 90 pour cent, la société INCO et la Falconbridge ont rapidement subi d'énormes pressions pour fournir cette nécessité militaire[31].

Les politiciens canadiens et les industriels du secteur minier ont noué des relations étroites au cours de la guerre. Fort des leçons retenues de la Grande Guerre, le gouvernement fédéral s'est employé à encadrer l'attribution économique des ressources du pays durant la Seconde Guerre mondiale, dont le nickel. Le gouvernement du Canada a exercé un contrôle strict sur ce métal d'une importance stratégique, ainsi que sur les sociétés qui le produisaient, principalement afin de limiter la quantité accessible aux pays de l'Axe. Le gouvernement du Canada a également aidé la société INCO à régler sa pénurie de main-d'œuvre. Résultat : création de 5 000 nouveaux emplois au sein de l'entreprise, et ce, entre décembre 1939 et avril 1944[32]. En retour, la société INCO, de même que la Falconbridge, ont entrepris des programmes d'expansion coûteux afin de répondre aux pressants besoins de la guerre. Elles ont aussi coopéré pleinement avec les autorités canadiennes et américaines relativement à tous les aspects des politiques. Certains avaient laissé entendre que ces entreprises

Everett Collection Inc./Alamy Stock Photo/BTK4JG

John Pierpont Morgan, financier/banquier (vers 1900).

avaient, dans les faits, agi comme des « agents du gouvernement plutôt que comme des entreprises privées », particulièrement la société INCO[33] [TCO]. De fait, cette dernière était allée jusqu'à enquêter sur ses propres partenaires commerciaux soupçonnés de violer les règlements du gouvernement canadien en matière d'exploitation du nickel en temps de guerre, et à les dénoncer. À maintes reprises, cette intervention a eu comme effet d'interdire à certaines entités d'accéder à d'autres gisements de nickel[34]. De manière générale, en 1943, la société INCO avait porté sa production à un niveau supérieur d'environ 50 millions de livres à celui de 1940 et elle a été responsable de l'affinage de la quasi-totalité du nickel destiné aux Alliés au cours de la guerre[35].

Un incident important concernant la production de nickel durant la Seconde Guerre mondiale s'est produit. Il s'agit de la controverse entourant l'une des opérations minières d'INCO dans le nord de la Finlande. En 1934, la société a acquis du gouvernement finlandais les droits sur une concession minière dans le district de Petsamo. Elle a mis sur pied une filiale finlandaise nommée Petsamon Nikkeli O.Y. (PNO) afin qu'elle s'occupe de ces activités à l'étranger. Au cours des années suivantes, la société INCO a fait des investissements considérables en matière de ressources financières et de main d'œuvre à Petsamo, ce qui a donné lieu à la construction d'installations sophistiquées d'exploitation minière et de fusion dans la région vers la fin des années 1930[36]. La société était à la tête de ce que l'on considérait comme la plus grande mine de nickel à l'extérieur du Canada[37].

Le déclenchement de la guerre en Europe a obligé la société INCO à modifier les plans qu'elle avait pour Petsamo. Plus précisément, ce sont l'invasion de la Finlande par les Russes et le début de la guerre d'Hiver en novembre 1939 qui ont subitement fait interrompre les plans. Heureusement, l'Armée rouge n'a pas causé de dommages irréparables aux installations de PNO et, à la fin du conflit (en mars 1940), les Soviétiques avaient restitué Petsamo à la Finlande. Toutefois, peu après, l'Allemagne a commencé à exiger un accès au nickel de Petsamo. Le gouvernement finlandais, malgré sa réticence initiale, a fini par faire pression sur la société INCO pour que celle-ci acquiesce à la demande, menaçant de prendre lui-même le contrôle de la concession[38].

Il va sans dire que la société INCO hésitait à fournir aux nazis le nickel de Petsamo; cependant, les Finlandais ont rapidement trouvé l'allié inattendu qu'il leur fallait pour les négociations, la Grande-Bretagne. En effet, le Royaume-Uni a fait savoir qu'il préférait que la société livre du nickel aux Allemands et maintienne le contrôle de Petsamo plutôt que de perdre possiblement toute son emprise sur la région. De plus, il soutenait que la société allait ainsi pouvoir restreindre la circulation de minerais vers l'Allemagne. Fait intéressant, une situation similaire était survenue en 1939 lorsque la Falconbridge avait accepté de fournir aux Allemands une quantité limitée de nickel provenant de son affinerie en Norvège. Cette entente avait reçu le plein appui du Canada et du Royaume-Uni[39].

La situation entourant Petsamo était en revanche bien différente. Peut-être en raison de circonstances très différentes de la guerre ou du fait qu'il était question de la société INCO et non de la société Falconbridge, quoi qu'il en soit, le gouvernement canadien n'était pas aussi convaincu, cette fois, du bien-fondé de la position du Royaume-Uni. Lorsque le premier ministre William Lyon Mackenzie King a eu vent de cette position, en juin 1940, il a fait connaître sa ferme opposition, ayant sans doute dans l'esprit le souvenir de l'incident du *Deutschland* de 1916. Rapidement, la haute direction de la société INCO décidait qu'elle n'allait pas coopérer avec les Allemands. Conscients du fait que la société suivait visiblement l'exemple du premier ministre canadien, les Britanniques ont tenté de convaincre Mackenzie King, mais en vain. Ce dernier a soutenu que les effets politiques et psychologiques de l'entente seraient beaucoup trop dévastateurs et que, quoi qu'il en soit, les Allemands éprouveraient de la difficulté à extraire le minerai efficacement sans l'expertise de la société INCO[40].

Ce qui arriva fut tout le contraire de ce que les Britanniques avaient espéré. Le 23 juillet 1940, le gouvernement de la Finlande a ordonné à la filiale PNO de préparer le minerai de Petsamo afin de le vendre à l'Allemagne. Bien que la filiale n'ait été officiellement acquise par le gouvernement finlandais qu'en août 1941,

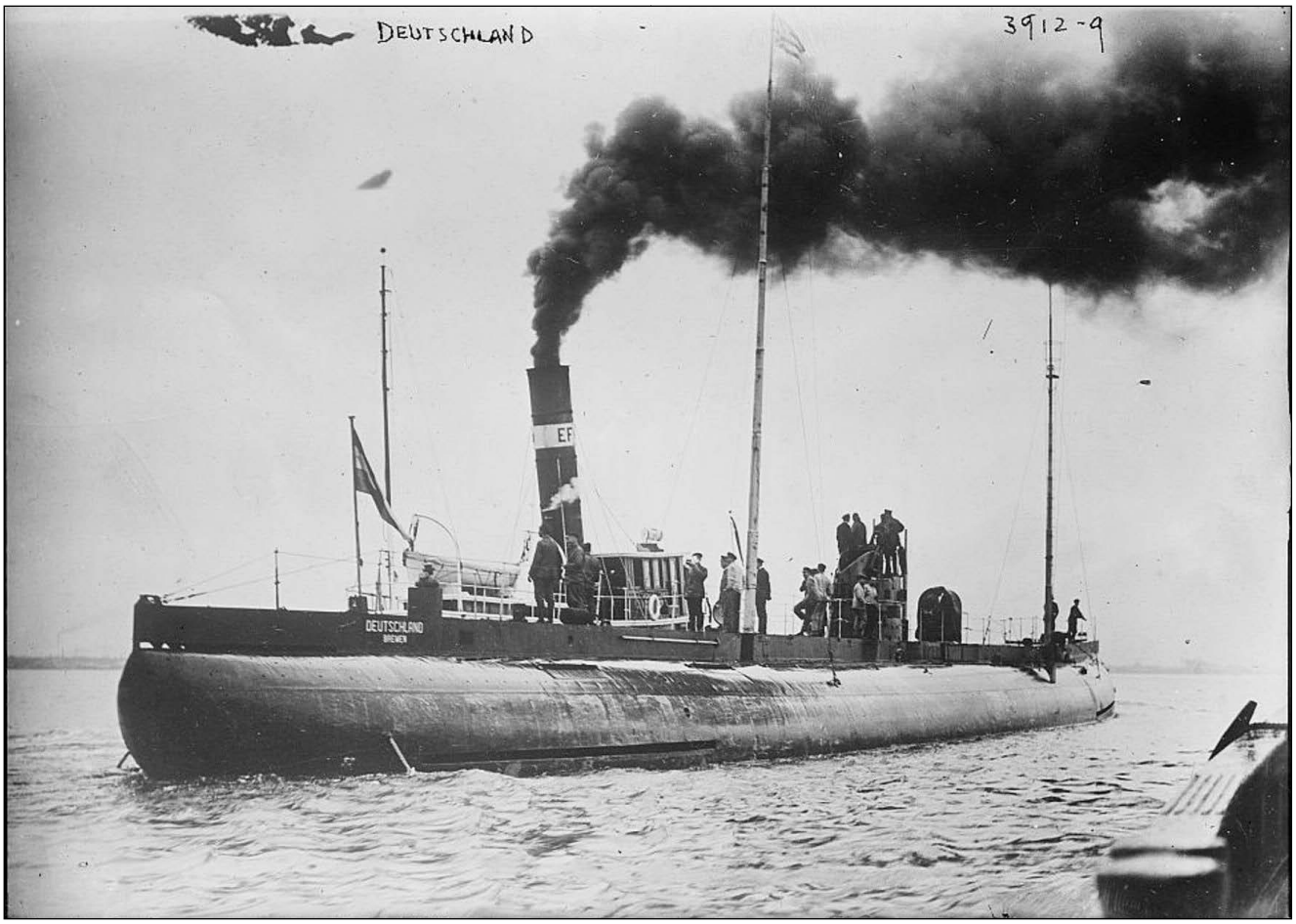

LOC/Alamy Stock Photo/E09679

Le sous-marin de commerce allemand *Deutschland*.

les communications entre la PNO et la société INCO ont cessé officiellement au cours de l'été 1940. Au mois de février suivant, la Finlande et l'Allemagne, rapprochées par un désir mutuel de vaincre la Russie, avaient conclu un accord sur le nickel. Cet accord a mené à l'occupation de Petsamo par les Allemands[41].

L'affaire entourant Petsamo et ses suites sont notables pour diverses raisons. Premièrement, le 8 octobre 1944, l'Union soviétique s'est vu accorder les titres de propriété sur les installations d'INCO à Petsamo moyennant la modique somme de 20 millions de dollars; cet accord a été négocié par les gouvernements canadien et britannique[42]. Au cours des décennies qui ont suivi, les parts de la société INCO dans le marché du nickel international ont fortement chuté, alors que les mines de la Russie dans la région de Petchenga (anciennement Petsamo) ont permis à celle-ci de devenir une grande productrice de nickel[43]. Plus important encore, la bataille diplomatique au sujet de Petsamo a été l'un des premiers signes du nouveau statut de moyenne puissance en émergence du Canada. Le refus du gouvernement canadien de se plier aux caprices d'un gouvernement étranger, particulièrement le gouvernement britannique, était en partie attribuable à sa maturation graduelle : d'ancienne colonie, elle était devenue une nation réellement indépendante. Enfin, l'affaire entourant Petsamo montre bien la grande importance que revêtait le nickel à l'échelle mondiale en tant que métal utilisable à des fins militaires.

Les deux décennies qui ont suivi immédiatement la Seconde Guerre mondiale ont vu la dernière phase de l'âge d'or de l'industrie canadienne du nickel. Les politiques du gouvernement des États-Unis ont été encore une fois un facteur crucial de cette prospérité. Les responsables de la défense des États-Unis estimaient que le nickel était le matériau le plus important au monde, ce qui a amené le pays à dépenser 789 millions de dollars entre 1950 et 1957 pour faire des réserves et diversifier les fournisseurs par le truchement de conventions d'achat spéciales.

Par ailleurs, les sociétés INCO et Falconbridge ont toutes deux grandement profité du déclenchement de la guerre de Corée, la Falconbridge s'étant vu attribuer un contrat de plusieurs millions de dollars par les États-Unis[44]. La pleine participation des États-Unis à la guerre du Viêtnam après 1965 a généré encore plus d'activité et d'énormes profits pour l'industrie du nickel du Canada. Cela dit, au cours des années 1960, la société INCO a élargi ses activités à l'étranger, notamment en Indonésie, en Australie et en Nouvelle-Calédonie, ce qui a fait en sorte que le Canada *en général* et Sudbury *en particulier* ont perdu une part considérable de l'offre mondiale[45]. De fait, en 1970, le président d'INCO, Henry S. Wingate, a reconnu ouvertement que la position dominante du Canada dans l'industrie mondiale du nickel serait réduite au cours de la prochaine décennie. Bien que le pays ait tout de même détenu à l'époque environ 65 pour cent de l'offre mondiale de nickel, Wingate prédisait que sa contribution

à l'offre de nickel dans les pays non communistes serait d'environ 50 pour cent d'ici quelques années[46]. Vu la tendance croissante de l'économie mondiale à se tourner vers le plastique et les sources de nickel du tiers monde, au début des années 1980, le puissant monopole d'INCO avait disparu. La ville de Sudbury, quant à elle, avait été laissée pour compte par le nickel, idole faussement étincelante… Elle a rapidement commencé à chercher des piliers économiques plus diversifiés pour subvenir à ses besoins[47].

Conclusion

Manifestement, l'industrie du nickel a profondément façonné le développement militaire, politique et diplomatique du Canada tout au long du XXe siècle. En plus de renforcer l'économie nationale, la richesse en nickel de Sudbury a aidé le Canada, ne serait-ce que minimalement, à obtenir une reconnaissance internationale. Elle a favorisé des relations économiques plus étroites avec les États-Unis et, à maintes reprises, influé sur la gestion par le gouvernement canadien de certains aspects de ses affaires internationales. Mais par-dessus tout, l'accès quasi exclusif du Canada à l'un des métaux les plus essentiels stratégiquement pour la guerre a suscité l'envie de quantité de gouvernements pendant des décennies. Maintenant que l'emprise du pays sur le marché international du nickel est depuis longtemps relâchée, il est temps pour les historiens d'étudier plus en profondeur la manière dont cette industrie a façonné l'histoire politique et militaire du Canada.

Bibliothèque et Archives Canada/C-027645

Le premier ministre William Lyon Mackenzie King en 1945.

NOTES

1 Gwenda Hallsworth et Peter Hallsworth, « The 1960s » dans *Sudbury: Rail Town to Regional Capital*, C.M. Wallace et Ashley Thomson (éd.), Toronto, Dundurn Press Limited, 1993, p. 216.

2 J.L. Granatstein, « «Que faire?» – L'avenir de l'histoire du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue militaire canadienne*, vol. 11, nº 2 (printemps 2011), p. 56.

3 Peter V. Krats, « All That Glitters: Speculation and Development in the 'Minor' Minerals of the Sudbury Area » dans *At the End of the Shift: Mines and Single-Industry Towns in Northern Ontario*, Matt Bray et Ashley Thomson, (éd.), Toronto, Dundurn Press Limited, 1992, p. 47.

4 H.V. Nelles, *The Politics of Development: Forests, Mines, and Hydro-Electric Power in Ontario, 1849-1941*, McGill-Queen's University Press, 2005, p. 88.

5 A.P. Coleman, *The Sudbury Nickel Field*, Toronto, imprimeur du Roi, 1905, p. 168 à 170.

6 *Ibid*., p. 170 à 172.

7 J. Andrew Byers, « The Sailors of 1898: Identity, Motivations, and Experiences of Naval Enlisted Personnel at the Dawn of an Age of American Empire » dans *International Journal of Naval History*, vol. 7, nº 2, août 2008, p. 3.

8 Coleman, p. 172.

9 « Rich Places in Ontario » dans *The Globe*, 28 mai 1898, p. 9.

10 David F. Trask, *The War with Spain in 1898*, University of Nebraska Press, 1996, p. 66 et 67.

11 *Ibid*., p. 484-486.

12 Matt Bray, « INCO's Petsamo Venture, 1933-1945: An Incident in Canadian, British, Finnish, and Soviet Relations » dans *International Journal of Canadian Studies*, vol. 9, printemps 1994, p. 174 et 175.

13 Oiva Saarinen, « Sudbury: A Historical Case Study of Multiple Urban-Economic Transformation » dans *Ontario History* LXXXII, nº 1, mars 1990, p. 57.

14 Ian M. Drummond, *Progress without Planning: The Economic History of Ontario from Confederation to the Second World War*, Toronto, University of Toronto Press, 1987, p. 382.

15 O.W. Main, *The Canadian Nickel Industry: A Study in Market Control and Public Policy*, Toronto, University of Toronto, 1955, p. 65 à 74.

16 « Canada's Interest in Nickel », dans *The Globe*, 3 août 1916, p. 4.

17 « Injunction Is Sought to Stop Open Roasting: Contentious Question Is Again Launched in Local Court » dans *The Sudbury Star*, 19 mars 1919, p. 2.

18 *Report of the Royal Ontario Nickel Commission*, Toronto, Printer to the King's Most Excellent Majesty, 1917.

Keystone Press/Alamy Stock Photo/E0MT37

Une exposition industrielle de 1956 commandée par le groupe d'entreprises INCO-Mond. Henry S. Wingate de New York est le deuxième à partir de la gauche.

19 Matt Bray, « 1910-1920 » dans S*udbury: Rail Town to Regional Capital*, C.M. Wallace et Ashley Thomson (éd.), Toronto, Dundurn Press Limited, 1993, p. 93.
20 *Ibid*., p. 100.
21 *Ibid*., p. 92.
22 Main, p. 85.
23 « Minister Disproves Charge Krupps Own Nickel Stock » dans *The Sudbury Star*, 16 août 1916, p. 1.
24 « Hon. Arthur Meighen's Defence [sic] », dans *The Globe*, 25 novembre 1916, page 6.
25 Main, p. 85.
26 « An Inquiry as to Nickel », *The Globe*, 2 août 1919, p. 6.
27 A.D. Gilbert, « The 1920s » dans *Sudbury: Rail Town to Regional Capital*, révisé par C.M. Wallace et Ashley Thomson, Toronto, Dundurn Press Limited, 1993, p. 119.
28 C.M. Wallace, « The 1930s » dans *Sudbury: Rail Town to Regional Capital*, C.M. Wallace et Ashley Thomson (éd.), Toronto, Dundurn Press Limited, 1993, p. 138.
29 Daryl White, *Coincident Interest: The Canadian Nickel Industry and Second World War*, mémoire d'études spécialisées, Université Laurentienne, 2000, p. 33 et 34.
30 « Modern War Is One of Metals » dans *The Sudbury Star*, 12 août 1940, p. 7.
31 White, p. 1 à 7.
32 Graeme S. Mount, « The 1940 » dans *Sudbury: Rail Town to Regional Capital*, C.M. Wallace et Ashley Thomson (éd.), Toronto, Dundurn Press Limited, 1993, p. 175.
33 White, p. 31.
34 *Ibid*., p. 45 à 47.
35 *Ibid*., p. 10 et 11.
36 Bray, « INCO's Petsamo Venture », p. 175 à 179.
37 « Nickel's Petsamo Property Held out Some High Hopes » dans *The Globe and Mail*, 25 octobre 1944, p. 20.
38 Bray, « INCO's Petsamo Venture », p. 180 à 183.
39 *Ibid*., p. 183 à 185.
40 *Ibid*., p. 185 à 187.
41 *Ibid*., p. 188.
42 Gouvernement du Canada, *Protocol between Canada, the United Kingdom and the Union of Soviet Socialist Republics providing for the Payment of a Compensation to Canada For Nickel Mines at Petsamo: Signed at Moscow, October 8, 1944*, Ottawa, imprimeur du Roi, 1949. Voir le site http://gac.canadiana.ca/view/ooe.b1631895/2?r=0&s=1 (en anglais seulement).
43 Bray, « INCO's Petsamo Venture », p. 190.
44 O.W. Saarinen, « The 1950s » dans *Sudbury: Rail Town to Regional Capital*, C.M. Wallace et Ashley Thomson (éd.), Toronto, Dundurn Press Limited, 1993, p. 190 à 192.
45 Hallsworth et Hallsworth, p. 216.
46 « Wingate expects '72 end of nickel shortage, reduction of Canada's dominant situation » dans *The Globe and Mail*, 23 avril 1970, p. B1.
47 C.M. Wallace, « The 1980s » dans *Sudbury: Rail Town to Regional Capital*, C.M. Wallace et Ashley Thomson (éd.), Toronto, Dundurn Press Limited, 1993, p. 276.

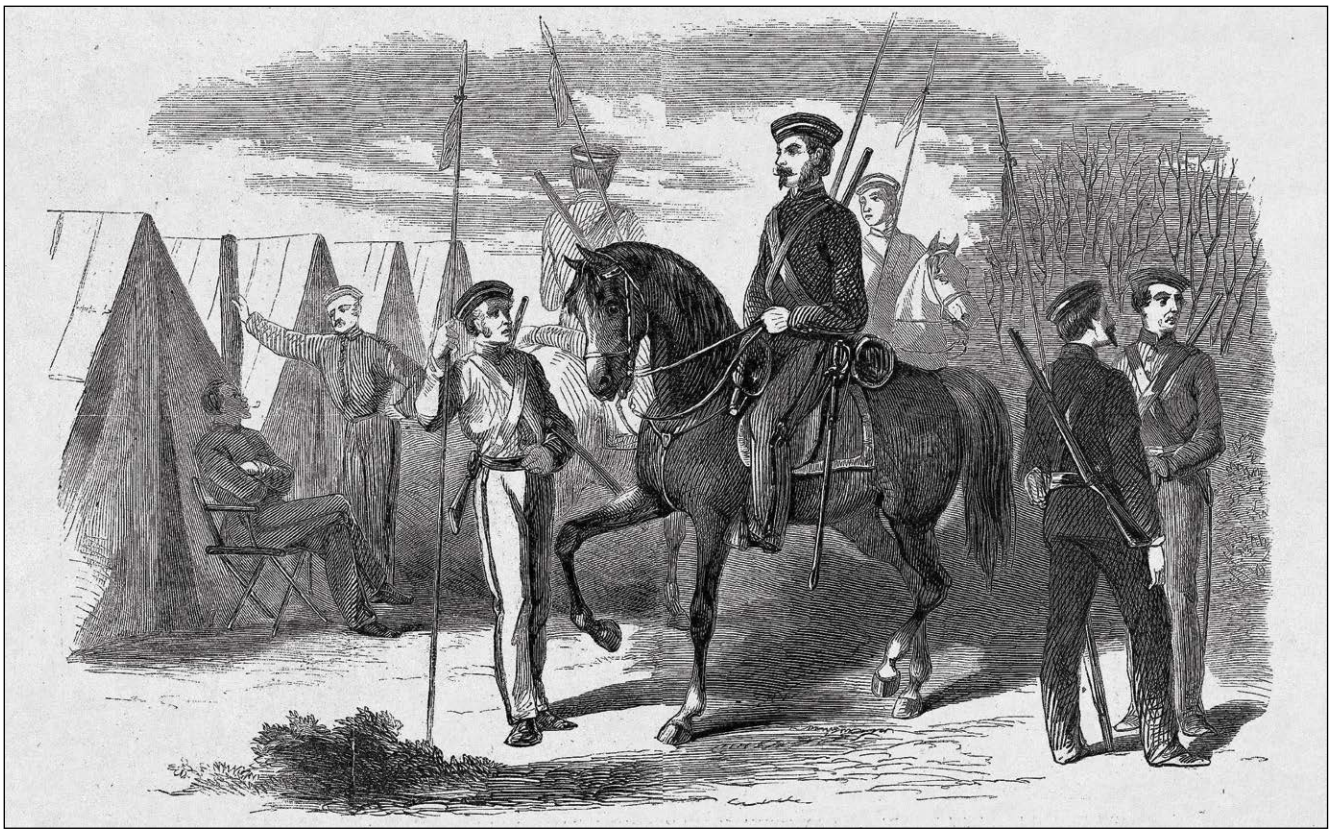

Harper's Weekly, 21 décembre 1861.

Le régiment de lanciers du Colonel Rankin, dessiné à Détroit en 1861 par M. B.R. Erman.

Quand Johnny (Canuck) rentre à la maison : les Canadiens pendant la guerre de Sécession (1861-1865)

par Geoff Tyrell

Le major Geoff Tyrell *est un officier de logistique affecté au 7e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes. Il détient un diplôme du Collège militaire royal et a participé à des déploiements en Afghanistan et en Ukraine.*

Introduction

Les Canadiens ont combattu sur de nombreux champs de bataille étrangers au cours du XIXe siècle, notamment dans la péninsule de Crimée et le veldt sud-africain. L'histoire des Canadiens en service au sud de la frontière durant la guerre de Sécession est toutefois moins connue. Entre 1861 et 1865, les Américains se sont livré une lutte sanglante qui a marqué l'apogée de décennies de conflits liés à l'état de la nation et à son avenir. L'esclavage et la question de déterminer si les Afro-Américains vivraient en hommes et femmes libres ou passeraient leur vie à craindre d'être réduits en esclavage étaient au cœur des hostilités. L'expansion vers l'ouest, conjuguée à la montée en puissance du mouvement abolitionniste et aux débats de plus en plus houleux sur les limites du droit fédéral et du droit étatique, ont finalement poussé les sécessionnistes des États confédérés à faire feu sur le Fort Sumter le 12 avril 1861.

Au cours des quatre années suivantes, plus de trois millions d'Américains ont combattu dans les rangs de l'armée de l'Union ou de la Confédération. De ce nombre, plus de 600 000 soldats – soit 20 p. 100 du nombre total d'enrôlés – sont tombés au combat ou décédés à la suite d'une maladie ou de blessures subies sur le champ de bataille[1]. La guerre de Sécession constitue un événement transformateur dans l'histoire de l'Amérique, et elle peut être considérée comme la première guerre moderne de l'ère industrielle. Bon nombre des principales particularités de cette lutte – notamment la conscription et l'utilisation stratégique des chemins de fer et des navires de guerre blindés – en viendront à occuper une place importante dans le cadre des grands conflits du reste du XIXe siècle, puis de la Première Guerre mondiale.

La nation canadienne en était encore à ses balbutiements à cette époque, et les Canadiens[2] éprouvaient des sentiments complexes à l'égard de cette guerre civile. Le gouvernement britannique avait aboli l'esclavage dans tout son empire en 1834, et une grande partie de la population canadienne s'opposait à la pratique continue de l'esclavagisme aux États-Unis[3]. Les liens économiques et culturels qui unissaient le Canada et les États-Unis étaient solides, et plus de 250 000 Canadiens vivaient aux États-Unis en 1860[4]. Bien que ces faits suggèrent une affinité prédominante pour la cause de l'Union, de nombreux membres de la

usée McCord/I-17901.1

Arthur Rankin à Montréal en 1865.

société canadienne n'ont pas démenti leur appui à la Confédération. Puisque la Grande-Bretagne et ses colonies étaient officiellement neutres, mais qu'elles tiraient profit du commerce avec la Confédération, le sentiment antibritannique – et, par extension, *anticanadien* – s'est répandu dans tous les États de l'Union[5]. Des incidents diplomatiques comme l'affaire du *Trent* [NDLR – Affaire traitée en profondeur ultérieurement dans l'article] ont exacerbé les tensions entre le gouvernement britannique et celui de l'Union, et la crainte d'une invasion américaine a poussé le Canada à renforcer ses défenses à la hâte. Le spectre d'une nouvelle invasion américaine hantait les Canadiens, car la guerre civile américaine menaçait de s'étendre au-delà de la frontière.

Malgré l'animosité anglo-américaine, des dizaines de milliers de Canadiens ont traversé la frontière afin de participer au conflit. Bien que les chiffres exacts soient impossibles à déterminer[6], les estimations conventionnelles suggèrent qu'entre 35 000 et 50 000 Canadiens ont porté les armes pendant la guerre de Sécession et que la grande majorité avait choisi de porter l'uniforme bleu de l'Union[7]. Les Canadiens ont participé à ce conflit pour diverses raisons, notamment parce qu'ils croyaient en la cause, qu'ils voulaient assouvir leur soif d'argent ou d'aventure, ou qu'ils avaient été manipulés par des recruteurs sans vergogne. Il est impossible d'examiner en détail l'expérience de tous les Canadiens qui ont pris part à la guerre de Sécession. Dans le présent article, j'examinerai plutôt trois exemples des nombreuses façons dont les Canadiens ont été, d'une façon ou d'une autre, pris dans le conflit.

Un échec ambitieux : le régiment de lanciers d'Arthur Rankin

Arthur Rankin, fils d'un instituteur irlandais et de la fille d'un officier de l'armée de terre britannique née aux États-Unis, est un personnage particulièrement fascinant. Né à Montréal en 1816, il s'est enfui de chez lui à l'adolescence afin d'assumer les fonctions de garçon de cabine à bord d'un paquebot transatlantique[8]. Il est revenu au Canada quatre ans plus tard, a échoué en tant qu'agriculteur et arpenteur, s'est battu en duel avec un avocat de Detroit pour l'affection d'une femme et a obtenu une commission d'enseigne dans la milice locale. En septembre 1837, il a gagné une certaine notoriété en libérant un esclave recapturé sous la menace d'une arme à feu à bord d'un navire à vapeur à destination de Cleveland[9]. Arthur Rankin a été en service actif au cours de la guerre des patriotes de 1838 et a affronté les insurgés des Hunter's Lodges durant la bataille de Windsor. À la suite de sa libération de la milice cinq ans plus tard, il a effectué une tournée dans les îles britanniques avec un groupe d'Ojibwés, a travaillé comme arpenteur minier et a investi dans les chemins de fer[10] et s'est engagé en politique locale. Arthur Rankin était une figure bien connue dans le Canada-Ouest au moment de l'éclatement de la guerre civile.

En juillet 1861, Arthur Rankin est élu député provincial du comté d'Essex. Toutefois, ses intérêts allaient bien au-delà de la simple représentation de ses électeurs. Le mois de son élection, il a rencontré d'éminents unionistes de Detroit et des représentants du gouvernement de l'État afin d'explorer les moyens par lesquels il – et par extension, le Canada – pourrait venir en aide à la cause de l'Union. Arthur Rankin avait l'intention de lever un régiment de cavalerie, le First Michigan Regiment of Lancers[11], qui ferait partie de l'armée de l'Union. Ce Régiment devait être composé de 1 600 volontaires canadiens motivés et être dirigé par des officiers canadiens qui avaient acquis de l'expérience au sein de l'armée de terre britannique. Les compatriotes d'Arthur Rankin au Michigan ont été tellement impressionnés par sa proposition que celui-ci s'est rendu à Washington à la fin août afin de présenter son idée à deux personnalités particulièrement éminentes, le président Lincoln et le secrétaire d'État Seward. Lincoln a apparemment été charmé par l'enthousiasme de Rankin et, le 11 septembre 1861, a fait émettre un mandat qui autorisait la mise sur pied du Régiment[12]. Parmi les efforts variés (mais limités) déployés par des Canadiens afin de créer des unités de volontaires pour participer à la guerre civile, la mise sur pied du First Michigan Regiment of Lancers s'avère la tentative la plus fructueuse.

Le First Michigan Regiment of Lancers n'a pas été le premier contact d'Arthur Rankin avec l'aventurisme militaire. En 1854, au début de la guerre de Crimée, il avait écrit à de hauts responsables britanniques pour leur offrir de lever un bataillon de volontaires canadiens afin de participer aux efforts de guerre. Son offre n'avait toutefois pas été retenue. Tout au long de sa vie, Arthur Rankin a été perçu comme un homme de spectacle avide de notoriété qui adorait capter l'attention du public. Il n'est donc pas surprenant que la mise sur pied du First Michigan Regiment of Lancers ait été presque immédiatement divulguée à la presse, ce qui a provoqué des réactions mitigées des deux côtés de la frontière. Par exemple, le *Toronto Globe* était enthousiasmé par l'image romantique du cavalier volontaire canadien, qui « a le revolver à la main gauche et le sabre à la droite, et manœuvre sa lance essentiellement de la jambe; un cheval bien entraîné

ATTENTION!

THE UNION FOREVER!

LANCERS

RECRUITS WANTED!

FOR THE

LANCER CAVALRY REGIMENT

UNDER

HON. A. RANKIN, M.P., COL.

ABLE BODIED MEN, between the ages of EIGHTEEN and FORTY-FIVE years. The pay of a Sergeant-Major, Quartermaster-Sergeant, Principal Musician, and Chief Bugler, each $23.00; to the First Sergeant of a Company, $21.00; all other Sergeants, each $17.00; Corporals, $14.00; Buglers, $15.00; Farriers and Blacksmiths, $15.00; Privates, $13.00, per month: to begin from the date of enlistment, and $100 when discharged. Food, Clothing and Medical attendance is also furnished.

Men are allowed to bring their own Horses. They will be paid 40 cents per day for the use of the Horse, and $8.00 per month for forage. Horses furnished to those who prefer it.

This Regiment is to be Officered by experienced Officers, and is to be ready for service at the earliest possible date.

Edward Hill Recruiting Officer.

Recruiting Rendezvous,

HEAD-QUARTERS, No. 42 Griswold Street, Detroit.

TRIBUNE PRINT. DETROIT.

Bibliothèque et Archives Canada, e000755406

Affiche de recrutement, régiment de lanciers de Rankin (vers 1861).

peut donner la mort en face et sur ses deux flancs à la fois[13]. » La *Montreal Gazette* faisait toutefois preuve d'une plus grande circonspection : « Il n'y a guère d'hommes au Canada qui soient mieux connus qu'Arthur Rankin pour ses excentricités plutôt donquichottesques[14]. » [TCO]

Les organisateurs du Régiment se sont lancés dans un ambitieux programme de recrutement, distribuant des prospectus afin de solliciter des volontaires et prenant des dispositions pour que l'unité soit mise sur pied à Detroit. Entre-temps, Arthur Rankin faisait l'objet d'un débat houleux dans les principaux journaux canadiens de l'époque. Le *Leader*, un journal de Toronto qui appuyait la Confédération, a dénoncé Arthur Rankin pour avoir violé la *Foreign Enlistment Act* [Loi sur l'enrôlement à l'étranger], ce qui a incité celui-ci à se défendre dans les journaux. Le 5 octobre 1861, Arthur Rankin a fait parvenir une lettre de réfutation au *Leader*, a dénoncé le journal comme étant « un outil de Jefferson Davis[15] » [TCO] et a affirmé que la Loi ne s'appliquait qu'au gouvernement britannique, et non aux sujets britanniques. Malgré la censure de la presse, Arthur Rankin était déterminé à aller de l'avant avec son projet de régiment de volontaires.

Malheureusement pour Arthur Rankin, les autorités canadiennes n'étaient pas d'accord avec son interprétation de la *Foreign Enlistment Act*. Le lendemain de la publication de sa lettre, il a été arrêté à Toronto pour avoir violé l'interdiction légale qui empêchait les sujets britanniques de participer à des conflits étrangers. Naturellement, Arthur Rankin a plaidé non coupable et, à la suite d'un procès de trois jours, les accusations portées contre lui ont été rejetées en raison d'un manque de preuves (malgré le fait que son nom figurait clairement sur les affiches de recrutement du Régiment) et de questions de compétence. Bien qu'il n'ait jamais été condamné, Arthur Rankin a souffert des répercussions de son enthousiasme envers l'Union : il a été démis de ses fonctions de commandant du Ninth Military Disctrict et a perdu sa commission de la milice. À la suite de l'affaire du *Trent*, il a renoncé à sa commission américaine et a écrit au *Detroit Free Press* que la possibilité d'une guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis l'obligeait à respecter son devoir de loyauté en tant que sujet britannique[16].

Mais qu'en est-il du First Michigan Regiment of Lancers? Malgré la condamnation officielle des autorités canadiennes, le Régiment comptait plus de six cents hommes en décembre 1861. Privé de son chef, il a toutefois commencé à perdre sa cohésion, et l'escalade des hostilités entre les États-Unis et la Grande-Bretagne a dissuadé davantage de Canadiens d'intégrer le Régiment. Entre janvier et mars 1862, l'unité a discrètement été dissoute, et ses membres ont été démobilisés ou mutés dans d'autres régiments de cavalerie de l'Union.

En fin de compte, le First Michigan Regiment of Lancers d'Arthur Rankin n'a jamais combattu pour défendre l'Union et s'est avéré un épisode embarrassant pour les gouvernements canadien et britannique[17]. Des questions subsistent quant aux motivations d'Arthur Rankin puisque, malgré l'incident de Cleveland, celui-ci ne s'est jamais ouvertement affiché comme abolitionniste. Il est fort probable que le désir de renommée et de gloire militaire d'Arthur Rankin ait influencé son enthousiasme et, finalement, ait mené à la dissolution du First Michigan Regiment of Lancers avant même que ses membres n'aient eu l'occasion de mettre le pied sur un champ de bataille.

Une entreprise familiale : les frères Wolverton vont en guerre

Tandis qu'à l'été 1861, Arthur Rankin concoctait son plan visant à lever une unité de cavalerie composée de volontaires souhaitant combattre pour l'armée de l'Union, des milliers de ses compatriotes se trouvaient déjà au sud de la frontière, vêtus de l'uniforme bleu réglementaire de l'armée américaine. Au cours de la décennie précédant la guerre, plus de 100 000 Canadiens avaient immigré aux États-Unis, principalement à la recherche de possibilités économiques[18]. Les circonstances ont donc fait en sorte qu'un certain nombre de Canadiens se sont portés volontaires pour combattre pendant le conflit, dont quatre frères du petit village de Wolverton, dans le comté d'Oxford, au Canada-Ouest : Alfred, Alonzo, Jasper et Newton Wolverton.

Les quatre frères Wolverton étaient fils d'un immigrant américain qui avait quitté l'État de New York dans les années 1820 afin de s'établir au sud de l'actuelle ville de Kitchener[19]. En 1858, les frères ont déménagé à Cleveland afin de soutenir le commerce transfrontalier de bois d'œuvre de leur père et de poursuivre leurs études. Le 21 juillet 1861 – lorsque les forces de l'Union et des États confédérés se sont affrontées à Bull Run dans le cadre du premier affrontement majeur de la guerre de Sécession – Alfred, Jasper et Newton décident de s'enrôler dans l'armée de l'Union afin d'agir en qualité de conducteurs d'attelage[20]. Ils sont affectés à la section du quartier-maître, à Washington, où ils sont chargés de transporter des munitions à l'armée du Potomac, nouvellement mise sur pied, tandis qu'elle défendait la capitale fédérale contre

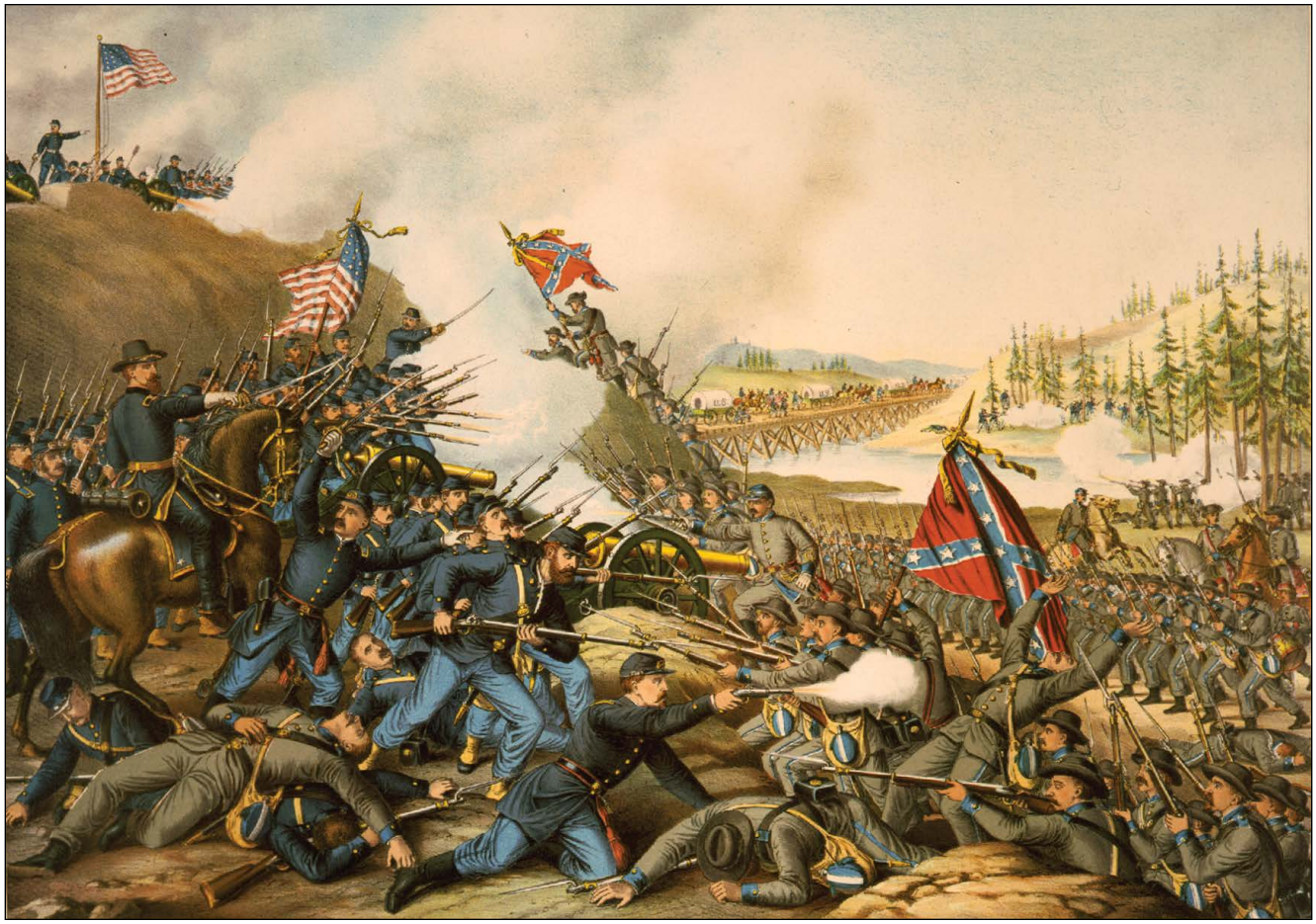

Library of Congress/LC-USZC4-1732

Bataille de Franklin, 30 novembre 1864.

les approches de l'armée de la Confédération, qui connaissait un succès alarmant.

Jasper a été le premier des frères Wolverton à perdre la vie pendant la guerre, succombant à la fièvre typhoïde le 12 octobre 1861, à Washington[21]. Moins d'un mois après, un navire de guerre de l'Union s'est emparé d'un navire postal britannique – le RMS *Trent* – qui transportait à son bord deux diplomates des États confédérés à Londres, où ceux-ci espéraient recevoir une reconnaissance officielle de la Confédération par le gouvernement de Lord Palmerston. La confrontation diplomatique qui a suivi entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui de l'Union a alimenté les craintes qu'une invasion américaine du Canada était imminente et a forcé les Canadiens à rapidement se préparer en cas de guerre au nord de la frontière. Plus de 11 000 soldats de la force régulière britannique sont débarqués dans les ports de l'Est du Canada et se sont aventurés dans les terres afin de rejoindre près de 50 000 miliciens canadiens dans divers états de préparation[22].

Pour les milliers de Canadiens de l'armée de l'Union, la perspective d'une guerre entre leur patrie et le pays de l'armée au sein de laquelle ils s'étaient enrôlés était troublante. Certains ont commencé à douter de leur engagement envers la cause de l'Union et, devant la possibilité d'être contraints d'envahir leur propre pays par le Nord, ont envisagé la désertion. Au milieu de ces tensions, des volontaires canadiens se sont réunis à Washington afin de présenter leurs préoccupations aux dirigeants de l'Union. Étonnamment, Newton Wolverton, quinze ans, a été élu comme porte-parole du groupe. Tirant parti de ses contacts à la section du

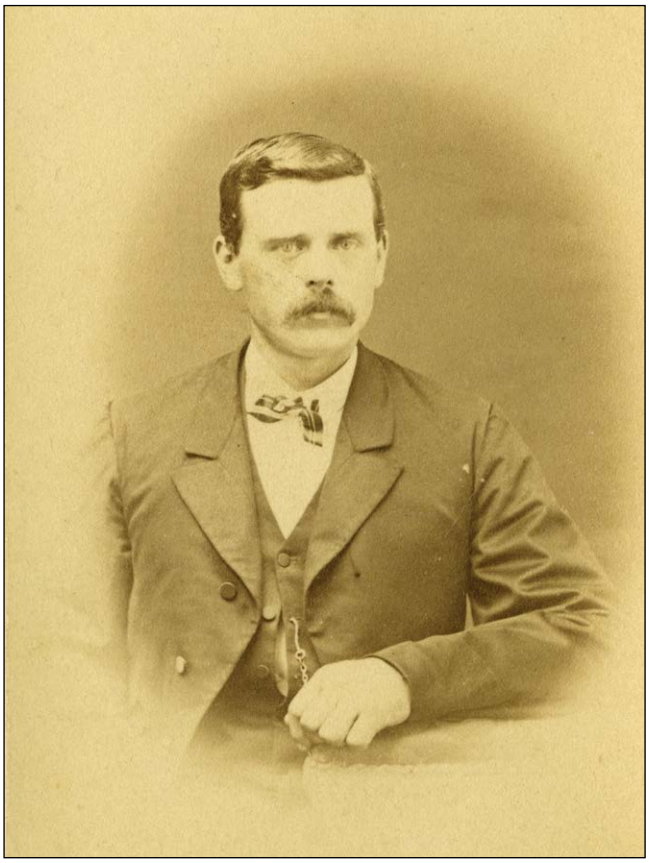

Archives publiques de l'Ontario/F 4354-4-0-12

Alonzo Wolverton.

Archives de la Queen's University, Francis Moses Wafer fonds, emplacement 3178.1-1-7

Francis Moses Wafer.

quartier-maître, le jeune Canadien du comté d'Oxford a obtenu une brève rencontre avec nul autre qu'Abraham Lincoln[23]. Le président a indiqué à Wolverton qu'il n'avait aucunement l'intention d'entrer en guerre avec la Grande-Bretagne ou le Canada. Peu à peu, les esprits se sont refroidis, et l'*affaire du Trent* a connu son dénouement[24].

La famille Wolverton a subi sa deuxième perte le 24 avril 1863, alors qu'Alfred est mort de la variole pendant son service à Washington[25]. À la fin de la même année, le jeune Newton Wolverton est libéré de l'armée de l'Union et est retourné dans le comté d'Oxford. Après son départ, Alonzo est demeuré le seul des quatre frères Wolverton portant encore les armes de l'Union. Comme ses frères, il était conducteur d'attelage au début de la guerre, puis s'est enrôlé dans la 20th Independent Batteryde l'Ohio Light Artillery en 1864. Au printemps 1864, Alonzo Wolverton et ses pairs sont hébergés en garnison à Chattanooga, au Tennessee, puis ont rejoint les troupes de l'Union en progression au moment où le général William Tecumseh She rman lance la campagne d'Atlanta avec l'intention de prendre la ville éponyme et de frapper le cœur de la Confédération.

Alonzo Wolverton et les membres de la 20th Independent Battery se sont retrouvés sur le flanc de la marche de Sherman. Ils devaient repousser les attaques de la cavalerie de l'armée de la Confédération menée par Nathan Bedford Forrest tandis que l'armée de l'Union avançait vers Atlanta. Au début du mois de septembre, après la prise de la ville par Sherman, le général John Bell Hood de l'armée de la Confédération a mené une contre-attaque dans le nord de la Géorgie, et Alonzo Wolverton ainsi que plusieurs de ses camarades ont été fait prisonniers. Alonzo est resté peu de temps en captivité; en effet, il a été libéré sur parole par ses geôliers et a rapidement rejoint les forces de Sherman[26]. Alonzo Wolverton a également participé à la bataille de Franklin, le 30 novembre, et à la bataille de Nashville, les 15 et 16 décembre, lorsque l'armée de Hood dans le Tennessee a été détruite de manière décisive. Dans une lettre à sa sœur Roseltha, Wolverton a décrit les combats à Franklin comme étant particulièrement brutaux :

> « Les Reb semblaient déterminés à conquérir ou à mourir. Ils ont fait treize charges désespérées et, à plusieurs reprises, ont planté leurs drapeaux à quelques pieds de notre canon. Nos hommes les abattaient avec leurs mousquets, et les artilleurs les frappaient avec leur hampe d'écouvillon ou leur levier de manœuvre [27]. » [TCO]

Le lendemain de la défaite de Hood à Nashville, le caporal Alonzo Wolverton a accepté une commission de sous-lieutenant au sein de la batterie D du 9th Regiment, U.S. Colored Heavy Artillery[28]. Le reste de la guerre s'est déroulé dans un calme relatif pour lui étant donné que son régiment est resté en garnison à Nashville. Le 9 avril 1865, Robert E. Lee s'est rendu au palais de

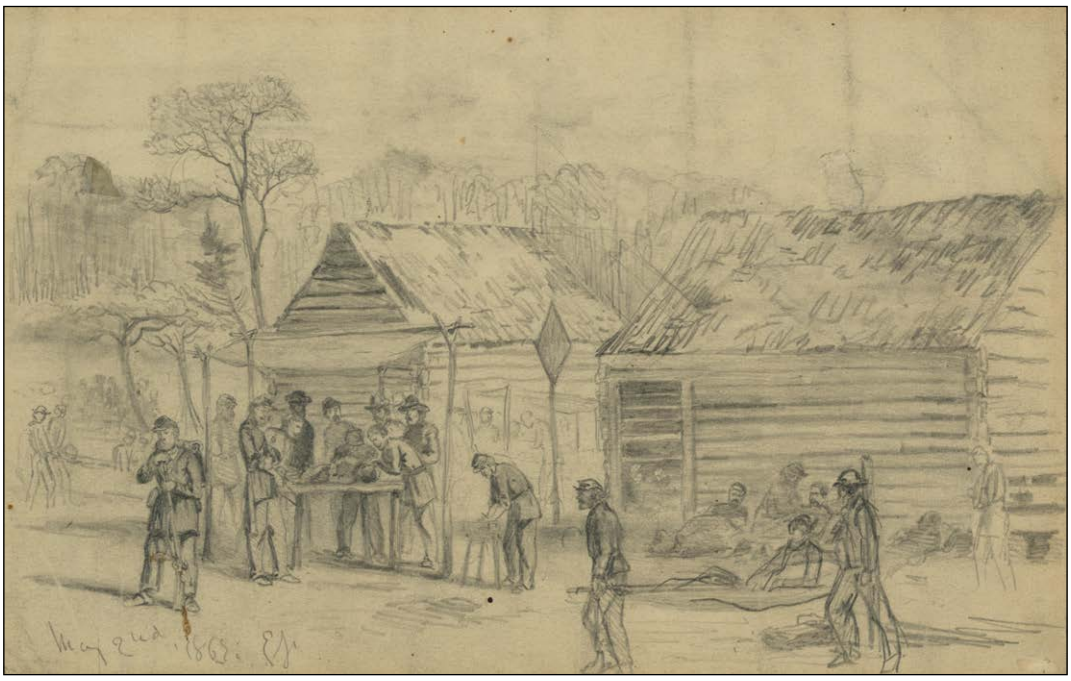

Library of Congress/LC-USZ62-12811/Edwin Forbes

Hôpital de campagne de l'Union (2e Corps) près du champ de bataille de Chancellorsville.

Science History Images/Alamy Stock Photo/HRP4FP

Bataille de Gettysburg, charge de Pickett, 1863.

justice d'Appomatox afin de signer la capitulation de l'armée de Virginie du Nord, et les autres commandants de la Confédération lui ont emboîté le pas au cours du printemps. Alonzo Wolverton a été libéré le 2 août 1865 et est retourné chez lui, dans le village de sa famille situé dans le comté d'Oxford.

Deux des quatre frères Wolverton – Alfred et Jasper – sont morts des suites d'une maladie pendant leur service et ont été enterrés aux États-Unis[29]. Newton, le plus jeune d'entre eux, a quitté les États-Unis en 1863, à la suite de sa libération. Il a rapidement repris du service, arborant cette fois l'uniforme vert foncé du 22e Oxford Rifles, une unité de la milice canadienne. Newton passa les années suivantes en service périodique avec son régiment, protégeant la frontière canadienne contre une nouvelle menace venant du sud : la Fenian Brotherhood (Fraternité des fenians[30]).

L'histoire des frères Wolverton est probablement similaire à celle d'autres Canadiens qui se sont enrôlés dans l'armée de l'Union pendant la guerre civile. Ils vivaient déjà aux États-Unis au début du conflit. Leur soif d'aventure et l'incitatif financier lié aux primes de recrutement les ont amenés à servir un pays qui n'était pas le leur. La guerre a laissé une impression durable sur la vie d'Alonzo et de Newton et constitue l'événement déterminant de leur jeunesse. En cela, ils n'étaient pas seuls puisque des milliers de leurs compatriotes ont également franchi la frontière afin de répondre à l'appel aux armes de l'Union.

La plus sanglante des salles de classe : l'internat de Francis Wafer au sein de l'armée du Potomac

Francis Moses Wafer, fils d'une famille d'agriculteurs catholiques d'origine loyaliste, est né près de Kingston, en Ontario, le 31 juillet 1830. Il étudiait à la fois à l'Université Queen's[31] et à l'Hôpital général de Kingston au moment où la guerre de Sécession a éclaté. Bien que ses études l'aient bien mieux préparé à prendre part à la guerre que bon nombre de ses pairs qui portaient l'uniforme bleu[32], la médecine était encore une profession peu rentable selon les normes du XIXe siècle. Néanmoins, Francis Wafer était intrigué par la perspective de joindre l'armée de l'Union à la fin de l'année scolaire 1862-1863 afin de perfectionner ses compétences pratiques en médecine. À la fin du trimestre, il se rend aux États-Unis et est dûment nommé médecin adjoint du 108th New York Volunteer Infantry Regiment.

Le déclenchement de la guerre civile a pris l'armée de l'Union au dépourvu à bien des égards, tant sur le plan des effectifs que de l'équipement. Avant le début du conflit, l'armée américaine était d'abord et avant tout une force frontalière qui protégeait les frontières du pays et contribuait à son expansion progressive vers l'Ouest. Ni l'Union ni la Confédération n'étaient préparées à un conflit armé industrialisé qui durerait des années, et les échecs systémiques dans l'organisation et la préparation médicales militaires avaient des conséquences mortelles pour les soldats qui luttaient sur le champ de bataille.

Au début de la guerre, l'Union comptait seulement 114 médecins, dont 24 ont démissionné pour joindre la Confédération[33]. En outre, ces professionnels de la santé avaient passé une grande partie de leur carrière dans des garnisons frontalières isolées. Ils n'avaient donc pas eu l'occasion de suivre une formation récente et avaient eu peu de contacts avec la communauté élargie de médecins praticiens. Après la mobilisation du printemps 1863, l'armée de l'Union a exigé que chaque régiment dispose de son propre médecin, une politique qui a entraîné une variation effrayante dans la qualité des soins fournis aux soldats blessés et malades[34].

Le 108th New York Volunteer Infantry Regiment a été mis sur pied par l'Union à l'été 1862. Au cours des trois premiers mois suivant sa formation, le Régiment a subi près de 300 pertes[35], notamment à Antietam (en septembre 1862) et à Fredericksburg (en décembre 1862). Lorsque Francis Wafer a intégré l'unité à la fin de mars 1863, le Régiment était déjà composé d'anciens combattants de l'armée du Potomac. Avec des dizaines de milliers d'autres soldats de l'Union, Francis Wafer et les membres du 108th New York Volunteer Infantry Regiment ont attendu dans leur campement jusqu'au printemps 1861, en proie à la fièvre typhoïde et à la dysenterie. Pendant ce temps, le commandant de l'armée de l'Union, le général Joseph Hooker, se préparait à mener une campagne qui allait détruire l'armée de Robert E. Lee en Virginie du Nord et ouvrirait la voie vers Richmond, la capitale de la Confédération.

Francis Wafer a connu son baptême du feu au cours de la bataille de Chancellorsville, au début de mai 1863. Le 108th New York Volunteer Infantry Regiment a affronté les forces confédérées le 2 mai, et la proximité de Francis Wafer avec la ligne de front lui a fait prendre conscience que « pour la première fois, [il avait] l'impression que, dans quelques instants, [il] serai[t] littéralement "en train de regarder la mort en face[36]". » Accompagné de ses collègues médecins de la 2e Brigade[37], Francis Wafer s'est retiré dans un poste médical de la Brigade improvisé à l'arrière et a commencé à traiter les blessés à mesure qu'ils étaient évacués du front. Se trouver sous les tirs de l'artillerie et des fusils était une expérience nouvelle et déconcertante pour une recrue comme Francis Wafer. Néanmoins, il a persévéré et a assuré le traitement des soldats blessés du Régiment. Le 108th New York Volunteer Infantry Regiment comptait moins de 400 soldats au début de cette bataille, une diminution spectaculaire par rapport aux 950 soldats qui s'y étaient enrôlés moins d'un an auparavant[38].

L'armée du Potomac a essuyé une défaite durant la bataille de Chancellorsville. Hooker n'a pas réussi à atteindre ses objectifs opérationnels, et la contre-attaque de Lee en Pennsylvanie a entraîné la dispersion des forces de l'Union, qui devaient à la fois neutraliser l'armée confédérée de Virginie du Nord et défendre Washington. Au début de la campagne de Gettysburg, le 3 juin 1863, les forces de Lee ont amorcé leur progression vers le nord à partir de Fredericksburg. Il est décidé – tardivement –que l'armée du Potomac doit suivre les soldats de la Confédération. Hooker n'était pas au courant de l'intention de Lee, et les deux armées se sont affrontées à Gettysburg le 1er juillet.

Pendant le mois qui a suivi la défaite catastrophique de l'Union à Chancellorsville, Francis Wafer a assumé des fonctions dans un hôpital de campagne divisionnaire près de Potomac Creek. Il a réintégré le 108th New York Volunteer Infantry Regiment le 7 juin. Une semaine plus tard, le Régiment a reçu l'ordre de poursuivre les soldats de l'armée de la Confédération. Le deuxième jour de la bataille de Gettysburg, le 108th New York Volunteer Infantry Regiment est chargé de défendre une batterie d'artillerie au centre gauche de la ligne de l'Union. Vers 7 heures ce jour-là, « une mince ligne d'hommes en brun s'est lentement avancée dans un champ de blé, à environ trois quarts de mille du front. C'étaient les tirailleurs de l'ennemi[39]. » [TCO] Sous le tir nourri des fusils et de l'artillerie, le 108th New York Volunteer Infantry Regiment subit un nombre croissant de pertes tout au long de la journée jusqu'à la fin de l'attaque confédérée, tard dans la nuit.

Lebrecht Music & Arts/Alamy Stock Photo/ERG8K3

Capitulation au palais de justice d'Appomattox, le 9 avril 1865. Le commandant de l'Armée confédérée de Virginie du Nord, Robert E. Lee (à gauche) se rend officiellement au commandant de l'Union, Ulysses S. Grant, accompagné du General Merrit et du General Parker.

Le 3 juillet, aux premières lueurs de l'aube, Lee, déterminé à reprendre l'assaut, a ordonné au général James Longstreet de prendre trois divisions confédérées et d'attaquer en force le 2e Corps d'armée de l'Union. Francis Wafer a alors été témoin de ce que l'on a désigné comme le point culminant de l'assaut de la Confédération : la charge de Pickett. Plus de 12 000 soldats confédérés, « sortant du boisé qui se trouvait directement face au 2e Corps formant plusieurs lignes profondes d'une taille impressionnante à travers la plaine dégagée, dont plus d'un demi-mile était entièrement exposé au feu de l'artillerie de l'Union[40] » [TCO] ont été bombardés par les troupes de l'Union. Bien que certains soldats confédérés aient avancé jusqu'à quelques mètres seulement de la ligne de l'Union, leur progression a été arrêtée, et plus de la moitié des membres des forces rebelles ont été tués, blessés ou capturés. La charge de Pickett a échoué. Épuisées, les forces de Lee ont commencé à se désengager en fin de journée le lendemain, tandis que la nouvelle de la victoire de Grant à Vicksburg commençait à circuler.

Le 108th New York Volunteer Infantry Regiment a essuyé de lourdes pertes en raison de son rôle dans l'arrêt des troupes confédérées au moment critique de la bataille; en effet, plus d'un tiers des quelque 250 hommes du Régiment qui participaient à la bataille ont été blessés[41]. Au fur et à mesure que Francis Wafer et ses pairs ont commencé à saisir les répercussions de la défaite de Lee, l'armée de l'Union a repris confiance en réalisant que son adversaire était loin d'être invincible. Lee n'a plus lancé d'offensive stratégique dans le Nord et a passé une grande partie du reste du conflit à se défendre contre l'armée de l'Union tandis que celle-ci avançait davantage dans les terres de la Confédération.

Francis Wafer n'a pas quitté les forces de l'Union après la bataille de Gettysburg[42]. Il est demeuré au sein du 108th New York Volunteer Infantry Regiment, a fait campagne en Virginie et a notamment participé à la bataille de la Wilderness, à la bataille de Spotsylvania et à la bataille de Cold Harbor. Il se trouvait probablement au palais de justice d'Appomattox le 9 avril 1865, lorsque Lee a enfin signé la capitulation de son armée – très réduite – à Grant, ce qui a précipité l'effondrement final et la défaite de la Confédération.

Le 108th New York Volunteer Infantry Regiment a été dissous six semaines après la reddition de Lee. Francis Wafer est retourné à Kingston en juillet et a repris ses études médicales à l'Université Queen's. Il a obtenu son diplôme en mars 1867 et a commencé à faire de la pratique privée la même année. Bien que le docteur Wafer ait survécu à son service dans l'armée de l'Union, il a été marqué par la guerre. Atteint d'une maladie chronique en 1865 et est décédé le 9 avril 1876 des suites de celle-ci. Les membres de sa famille ont passé des années à chercher – en vain – à obtenir une pension du gouvernement américain. La contribution de Francis Wafer à la cause de l'Union, comme celle de nombreux compatriotes canadiens, est passée largement inaperçue aux États-Unis.

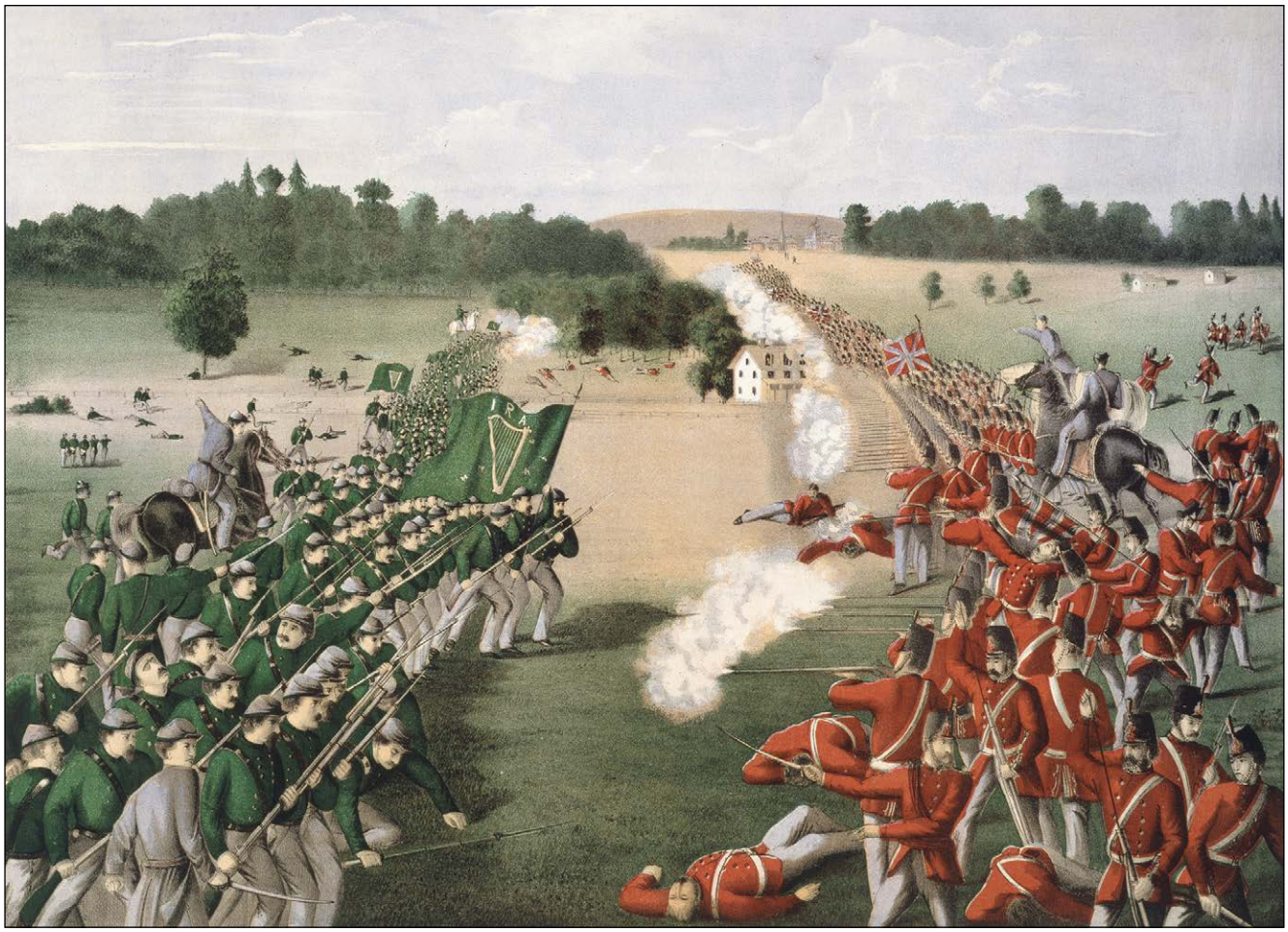

Bibliothèque et Archives Canada/No de compte 1946-35-1

Bataille de Ridgeway. Charge désespérée des fenians américains sous la direction du Colonel O'Neill près de la station Ridgeway, le 2 juin 1866.

La fin de la guerre de Sécession et la création du Canada

L'expérience des Canadiens pendant la guerre de Sécession est très variable. Arthur Rankin n'a jamais entendu un coup de feu tiré sur le coup de la colère, bien que bon nombre de ses volontaires en aient été témoins dans d'autres régiments. Les quatre frères Wolverton n'étaient plus que deux en raison du plus grand meurtrier du conflit, c'est-à-dire la maladie. Enfin, Francis Wafer a eu la rare occasion de tirer parti de sa formation médicale dans le cadre des situations les plus terribles de ce conflit armé. Bien que l'on puisse soutenir que les Canadiens n'ont pas fait une grande différence durant la guerre de Sécession, celle-ci les a très certainement marqués.

L'hostilité entre le gouvernement de l'Union et la Grande-Bretagne a révélé à quel point l'Amérique du Nord britannique demeurait vulnérable à l'agression et à l'expansion militaires des Américains. Le coût exorbitant associé à la défense du territoire canadien – et l'intérêt tiède des Canadiens pour sa défense – a forcé le gouvernement britannique à réexaminer la mesure dans laquelle il était prêt à investir dans cette colonie éloignée qui se trouvait de l'autre côté de l'Atlantique. Les Canadiens eux-mêmes – pris entre deux feux, avec des opinions variées sur la lutte masochiste des Américains, et de plus en plus indépendants d'esprit – en sont venus à croire que le fait de prendre en main le destin de leur nation constituait le meilleur choix pour le peuple.

Le Dominion du Canada a été créé le 1er juillet 1867. Partout dans le nouveau pays, bon nombre de ceux qui ont célébré l'événement étaient sans doute des anciens combattants canadiens des armées de l'Union et de la Confédération, dont la vie a été marquée à jamais par leur service dans ce conflit. Bien que le rôle des Canadiens dans la guerre de Sécession demeure (et demeurera probablement) un pan de l'histoire du Canada rarement exploré, il vaut tout autant la peine d'être reconnu que le service des Canadiens dans d'autres champs de bataille étrangers au cours du XIXe siècle.

RMC

NOTES

1 Site Web American Battlefield Trust, https://www.battlefields.org/learn/articles/civil-war-facts. Consulté le 13 août 2018.

2 Puisque le Canada n'était pas un pays à cette époque, l'expression « Amérique du Nord britannique » est plus courante dans les études sur le sujet. Toutefois, les termes « Canada » et « Canadien » seront utilisés dans ce texte par souci de simplicité.

3 John Graves Simcoe, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada de 1791 à 1796, appuie la cause abolitionniste et a présidé à l'adoption de la loi provinciale contre l'esclavage [*Act Against Slavery*]. Adoptée le 9 juillet 1793, cette loi interdit l'introduction de nouveaux esclaves dans le Haut-Canada et accorde la liberté aux enfants nés d'esclaves de sexe féminin dès l'âge de vingt-cinq ans.

4 Danny R. Jenkins, *British North Americans Who Fought in the American Civil War, 1861-1865,* Ottawa, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1993, p. 10.

5 William Seward, secrétaire d'État de Lincoln, a averti le ministre britannique aux États-Unis que la reconnaissance de la Confédération par les Britanniques mènerait à la guerre, à commencer par une invasion du Canada. John Boyko, *Voisins et ennemis : la guerre de Sécession et l'invention du Canada*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2014, p. 74.

6 Plusieurs facteurs ne permettent pas de déterminer avec précision le nombre de Canadiens qui ont combattu pendant la guerre : la tenue des dossiers était souvent erronée, les villes d'origine des recrues n'étaient pas toujours indiquées et l'invocation de la *Foreign Enlistment Act* de 1819 par les Britanniques a rendu illégale la participation de sujets britanniques au conflit.

7 Jenkins, p. 23.

8 John E. Buja, *Arthur Rankin: A Political Biography*, Windsor : mémoire de maîtrise, Université de Windsor, 1982, p. 1.

9 *Ibid*., p. 3.

10 Arthur Rankin a été impliqué dans le « scandale du chemin de fer du sud » de 1857.

11 Boyko, p. 137.

12 Buja, p. 97.

13 Boyko, p. 138.

14 Buja, p. 98.

15 *Ibid*., p. 99.

16 Robin W. Winks, *The Civil War Years: Canada and the United States*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1998, p. 190.

17 M. Seward a officiellement nié toute participation à ce projet, bien qu'il ait admis que les autorités américaines ne pouvaient pas empêcher les immigrants de s'enrôler dans les forces de l'Union.

18 Boyko, p. 133.

19 David A. MacDonald et Nancy N. McAdams, *The Wolverton Family 1693-1850 and Beyond, Volume II*, Albuquerque, Nouveau-Mexique : Penobscot Press, 2001, p. 882.

20 A.N. Wolverton, *Dr. Newton Wolverton: An Intimate Anecdotal Biography of One of the Most Colourful Characters in Canadian History*, Vancouver : éditeur inconnu, 1933, p. 24.

21 MacDonald et McAdams, p. 885.

22 Boyko, pp. 115-121.

23 *Ibid*., p. 143.

24 Toujours pragmatique, Lincoln a conclu qu'une guerre simultanée avec la Confédération et la Grande-Bretagne serait un désastre pour l'Union. Finalement, les deux diplomates confédérés ont été libérés, et les actions du capitaine du navire de guerre de l'Union ont été désavouées.

25 MacDonald et McAdams, p. 885.

26 Boyko, p. 161.

27 Lettre d'Alonzo Wolverton, à l'intention de sa sœur, Roseltha Wolverton Goble, datée du 4 décembre 1864. Archives de l'Ontario. http://www.archives.gov.on.ca/en/explore/online/fenians/big/big_16_dec4b.aspx.

28 Adjutant-General's *Office, Official Army Register of the Volunteer Force of the United States Army for the Years 1861, '62, '63, '64, '65, Part VIII*, Washington, États-Unis, Government Printing Office, 1867, p. 156.

29 Les maladies étaient fréquentes à l'époque et constituent la principale cause de décès dans les rangs des deux armées pendant la guerre de Sécession.

30 La Fenian Brotherhood était composée en grande partie d'immigrants irlandais ayant servi dans l'armée de l'Union. Les fenians ont lancé plusieurs raids au Canada entre 1866 et 1871, croyant que la prise du territoire canadien obligerait le gouvernement britannique à se retirer de l'Irlande.

31 Qui était connue à l'époque sous le nom de Collège Queen's [Queen's College].

32 Une cinquantaine de chirurgiens de l'Union ont été jugés en cour martiale pour incompétence pendant la guerre de Sécession.

33 Francis M. Wafer, *A Surgeon in the Army of the Potomac*, Cheryl A. Wells, éd., Montréal : McGill-Queen's University Press, 2008, p. xxvii.

34 *Ibid*., p. xxviii.

35 Steve A. Hawks, *The Civil War in the East*, entrée pour le 108th New York Volunteer Infantry Regiment, http://civilwarintheeast.com/us-regiments-batteries/new-york-infantry/108th-new-york/. Consulté le 26 novembre 2018.

36 Wafer, p. 21.

37 De la 3e division du 2e corps.

38 Wafer, p. 24.

39 *Ibid*., p. 41.

40 *Ibid*., p. 47.

41 *Ibid*., p. 49.

42 Francis Wafer n'était pas le seul médecin canadien qui a participé à la bataille. Solomon Secord, descendant de la célèbre Laura Secord, était médecin au sein du 20th Regiment, Georgia Infantry. Il a été capturé après avoir choisi de demeurer avec les blessés au moment du désengagement des forces restantes de Lee (Boyko, p. 134).

Trinity Mirror/Mirrorpix/Alamy Stock Photo/B4WR4N

Lord Trenchard, à droite, après la pose de la première pierre d'un nouveau collège de la RAF à Cranwell en juillet 1935.

La « guerre en parallèle » dans les conflits aux objectifs politiques limités

par Andrew McNaughton

Introduction

Dès que des appareils plus lourds que l'air ont pu voler dans le ciel, nombre d'individus, de planificateurs stratégiques et de forces armées ont entrevu un avenir où les dévastations causées par la guerre terrestre seraient évitées grâce aux activités menées du haut des airs. Or, les aéronefs et la théorie sur la puissance aérienne n'ont pas entièrement satisfait aux attentes. Ce n'est qu'en 1991 que la technologie a rattrapé la théorie. La précision rêvée par Douhet puis par Trenchard a finalement été montrée durant la première guerre du Golfe. La théorie sur la puissance aérienne a également été perfectionnée, notamment la notion de guerre en parallèle, dans le cadre de laquelle les forces militaires pouvaient remporter la victoire avant même que l'ennemi ne comprenne ce qui lui arrive. Malgré la coalescence de la théorie et de la technologie, la nature de ce concept pose plusieurs problèmes, en particulier récemment, étant donné que les objectifs politiques limités sont devenus la norme convenue dans le cadre des interventions.

Après avoir défini les concepts théoriques, je tenterai de déterminer si la guerre en parallèle et la paralysie stratégique sont des moyens prometteurs, en me fondant sur trois opérations limitées durant lesquelles la puissance aérienne a été mise en œuvre de façon décisive : l'opération *Desert Storm* en Iraq, l'opération *Allied Force* au Kosovo et l'opération *Unified Protector* au-dessus de la Libye. Alors que les États occidentaux cherchent à éviter les engagements terrestres, la puissance aérienne, quant à elle, continue d'être l'arme de choix dans le cadre des interventions à l'étranger. La portée de ces opérations est presque toujours limitée; par conséquent, les considérations politiques rendent le concept de la guerre en parallèle moins souhaitable comparativement à une campagne de coercition progressive.

DVIDS/USAF/Donna L. Burnett/4064836

John A. Warden III.

Photo du MDN ISC91-5112 par le sergent C. Colombe

Des pilotes canadiens de CF-18 sur le tarmac au Qatar pendant l'opération *Friction* (*Desert Storm*), en janvier 1991.

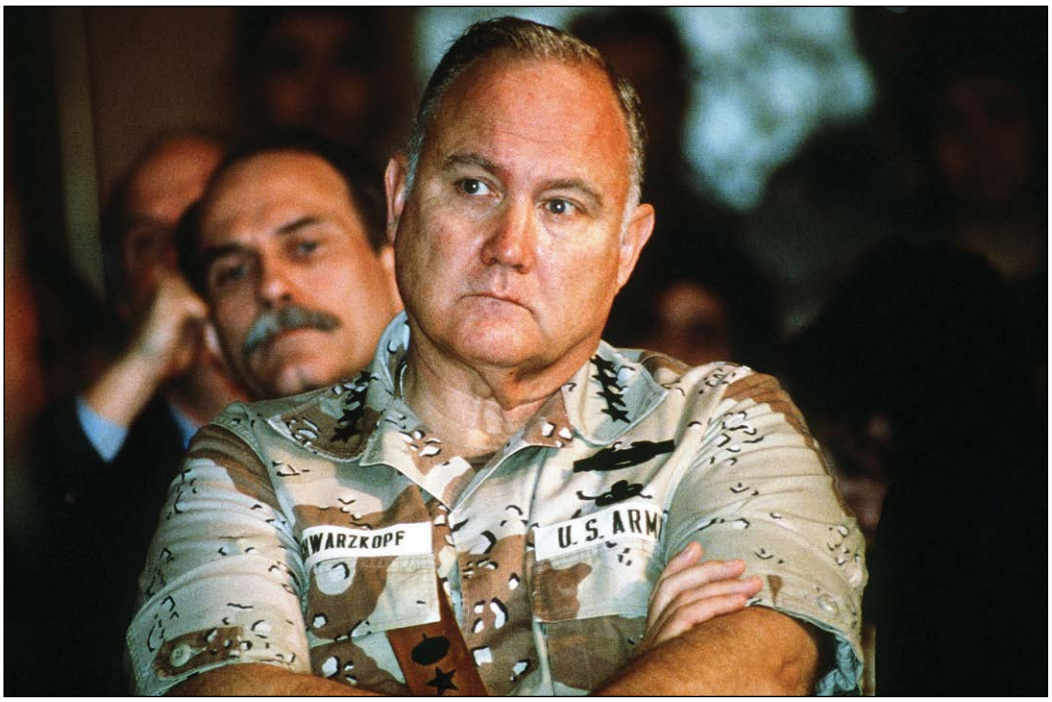

Everett Collection Inc/Alamy Stock Photo/C6153N

General Norman Schwarzkopf

Concepts théoriques

Comme ses prédécesseurs partisans de la puissance aérienne, le Colonel américain John Warden a été inspiré par la possibilité de passer outre la ligne de front et de frapper au cœur de l'ennemi. Il s'est intéressé au fait que la puissance aérienne indépendante puisse atteindre de meilleurs résultats que ceux des campagnes de bombardements stratégiques du XXe siècle[1]. Cette « nouvelle » façon de faire la guerre serait d'abord exécutée en considérant l'ennemi comme un *système*, puis comme une structure de ciblage comprenant cinq anneaux[2]. Au centre de ce système se situent les leaders ennemis. Non seulement ces derniers dirigent le conflit, mais ils représentent également le seul groupe qui puisse faire des concessions, ce qui fait de lui l'objectif principal[3]. Lorsque ce n'est pas possible de cibler ce groupe, l'accent se déplace d'anneau en anneau vers l'extérieur, à partir de l'anneau des leaders vers celui des éléments organiques essentiels, puis vers ceux de l'infrastructure critique, de la population, et enfin des forces sur le terrain. Le centre de gravité de l'ennemi doit être déterminé pour chaque anneau, puis tous les centres doivent être attaqués en même temps (donc, en parallèle) de l'intérieur vers l'extérieur. Le Colonel Warden a fermement fait valoir que si les planificateurs militaires et leurs forces aériennes suivaient le modèle, les forces ennemies seraient paralysées[4].

Le concept de la guerre en parallèle a été défini comme l'application simultanée de la force aux trois niveaux de la guerre contre les systèmes clés, en vue d'entraîner la paralysie stratégique de l'ennemi[5]. Cela diffère à trois égards de la forme plus conventionnelle de la guerre en série. D'abord, les forces militaires peuvent maintenant attaquer un plus grand nombre d'objectifs en moins de temps. Ensuite, la distance ne constitue plus une défense efficace étant donné que la technologie permet d'attaquer des objectifs, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Enfin, on avance que dans la guerre en série, les *effets tactiques* prennent du temps à se transformer en *résultats stratégiques*, alors que la guerre en parallèle peut entraîner des effets simultanément aux trois niveaux d'un conflit[6]. Le modèle de Warden fournit une méthode qui permet de hiérarchiser les centres de gravité de l'ennemi. Une fois ceux-ci établis, on les fixe comme objectifs et on les détruit tous en même temps. Ainsi, l'ennemi n'est pas en mesure de récupérer ou de réaffecter ses ressources, et ultimement, son appareil de commandement est paralysé[7]. Selon la théorie de Warden, une fois que les leaders ennemis sont coupés du reste du réseau, l'ensemble du système devient inefficace. Si la puissance aérienne pouvait permettre d'obtenir cela rapidement, on pourrait éviter un conflit terrestre sanglant par la même occasion.

À l'opposé de la paralysie stratégique se trouve le concept de coercition. Plutôt que de paralyser le processus décisionnel de l'ennemi, la coercition permet d'« influencer le calcul de l'adversaire » afin de « forcer l'adversaire à *changer* de comportement[8] ». M. Robert Pape, Ph. D., éminent scientifique politique américain et professeur à l'Université de Chicago, divise la coercition en deux stratégies : le *châtiment* et le *déni*. La coercition par châtiment consiste à « élever le prix » qu'auront à payer les civils, alors que la coercition par déni a pour but de contrecarrer les objectifs de l'ennemi[9]. Cette dernière stratégie, la plus solide des deux, nécessite qu'il y ait des leaders ennemis efficaces afin de faire des concessions. Les deux stratégies visent à élever le prix d'une politique continue au fil du temps au moyen d'une escalade de la force.

Il convient de souligner les critiques liées à ces approches, car chacune de ces dernières comporte des lacunes. Des trois concepts, la guerre en parallèle fait l'objet du moins grand nombre de critiques. Prise à part, l'idée de transcender les niveaux de la guerre par une attaque efficace et dévastatrice est tentante pour un commandant. Cependant, des problèmes surviennent en situation de conflits limités. La destruction de plusieurs objectifs dans l'ensemble du système constitue le fondement de cette méthode. Or, dans certains cas, il manquera tout un volet du conflit (industries entières, bases); sans ces objectifs l'effet souhaité est très limité.

World History Archive/Alamy Stock Photo/KHW516

Saddam Hussein, cinquième président de l'Iraq.

En outre, la paralysie stratégique fait l'objet de certaines critiques dignes de mention. D'abord, plusieurs experts affirment que l'expression « paralysie stratégique » n'est pas appropriée. Un auteur soutient que la méthode choisie pour atteindre cette paralysie est de nature hautement *tactique* et *opérationnelle*, ce qui « n'en fait pas une conduite de la guerre, mais une façon de combattre[10] » [TCO]. Un autre auteur pousse la réflexion et souligne que la destruction d'un ensemble d'objectifs *tactiques* ne correspond pas nécessairement à un effet *stratégique*[11]. Qui plus est, selon cette théorie, l'ennemi serait un « ensemble passif d'objectifs » [TCO] et on ne tiendrait pas compte de la langue de cet ennemi, de sa culture et de son environnement politique[12].

Le deuxième aspect concernant la paralysie stratégique faisant l'objet de critiques est sa légalité. Une stricte adhésion à la paralysie stratégique conformément au modèle de Warden pourrait mener au ciblage illégal des leaders ennemis. Les leaders politiques sont protégés par plusieurs articles du droit international, et des considérations strictes s'appliquent à ces personnes participant directement aux hostilités[13]. Le fait qu'il soit possible qu'un État ennemi totalement paralysé ne puisse pas être en mesure de mettre fin légalement au conflit et que ses forces militaires puissent continuer à combattre constitue une conséquence légale, ce qui annulerait l'entreprise[14].

La coercition dépend grandement du renseignement et d'une parfaite compréhension des motivations de l'ennemi[15]. Un autre inconvénient est que les commandants doivent être prêts à entendre les « contre-offres » de l'ennemi et à prendre le risque que le conflit devienne une guerre totale[16]. Le plus grand inconvénient demeure toutefois le temps. M. Pape soutient qu'il faut beaucoup de temps pour contraindre un gouvernement antagoniste. En effet, les gouvernements tiennent bon en raison des répercussions qu'une défaite pourrait avoir, de même qu'en raison d'une mauvaise évaluation du rendement de leurs propres forces militaires[17]. Ensemble, ces éléments peuvent s'avérer des inconvénients considérables pour les gouvernements occidentaux qui préfèrent que les engagements internationaux auxquels ils participent soient de courte durée.

Campagnes aériennes décisives

Ces concepts ont été partiellement appliqués dans les trois campagnes aériennes suivantes, dans lesquelles la puissance aérienne a joué un rôle décisif. Ces campagnes étaient assujetties à des objectifs politiques limités; par conséquent, il s'agit de sujets pertinents pour mettre à l'essai les théories.

Opération Desert Storm

Alors que les tensions diplomatiques s'exacerbaient après l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990, une cellule de planification de la force aérienne américaine appelée *Checkmate* a commencé à planifier les représailles militaires contre l'Iraq[18]. Sous la direction du Colonel Warden, on a mis sur pied un plan de campagne aérienne intitulé *Instant Thunder*. Cette opération était fondée sur le modèle des cinq anneaux de Warden. En 6 jours, les aéronefs frapperaient 84 objectifs en vue de neutraliser les capacités militaires et les leaders clés[19]. Bien que le Colonel Warden ait promis que cette campagne suffirait, plus la planification progressait, plus on soulevait d'oppositions importantes liées au fait que le plan ne tenait pas compte des forces iraquiennes déjà en place au Koweït[20]. Au mois d'août 1990, le plan *Instant Thunder* était plus ou moins intégré à un plan plus exhaustif comprenant quatre phases : des objectifs stratégiques révisés liés au plan *Instant Thunder*, la suppression des défenses aériennes ennemies au Koweït, la préparation du champ de bataille et l'appui aérien durant l'assaut au sol[21].

Bien qu'ils se conforment à l'accent clausewitzien mis sur les centres de gravité de l'ennemi, le Colonel Warden et le General Norman Schwarzkopf, commandant de la coalition, avaient tous deux une perception différente de la situation dans le golfe Persique. Le Colonel Warden croyait que la solution consistait à bombarder des objectifs en Iraq, alors que le General Schwarzkopf et son état-major ont correctement cerné le centre de gravité de Saddam Hussein dans le cadre du conflit, c'est-à-dire ses forces

Photo du MDN CKD99-2029 par le caporal-chef Danielle Bernier

Un CF-18 attendant de décoller à Aviano, en Italie, dans le cadre de l'opération *Echo* et de l'opération *Allied Force*.

militaires au Koweït[22]. En raison de l'abondance d'aéronefs de combat disponibles quand la campagne aérienne a commencé le 17 janvier 1991, les trois premières phases ont été lancées simultanément. À cet égard, le concept de guerre en parallèle a été utilisé. Les forces de défense iraquiennes ont été attaquées simultanément. Le commandement et le contrôle iraquiens ont été neutralisés au cours des 8 premières heures, et le système de défense aérienne a été démantelé en 36 heures[23].

Quelques jours après les premiers bombardements sur Bagdad, le régime de Saddam Hussein et ses forces étaient effectivement paralysés au niveau stratégique. Or, les combats se sont poursuivis. En raison de la progression des bombardements et des nouvelles tactiques, la destruction des forces iraquiennes par la coalition au Koweït a commencé à faire des ravages. Bien que l'objectif de Schwarzkopf visant une attrition de 50 p. 100 n'ait pas été atteint, les forces iraquiennes ont été attaquées jour et nuit et ont subi des pertes toujours plus grandes. On visait particulièrement les chars, l'artillerie et les véhicules blindés. Ainsi, des aéronefs effectuaient des « tirs au hasard sur des chars » dignes d'intérêt, et les forces blindées iraquiennes ont été détruites par des bombes de précision[24]. Cette insistance sur le champ de bataille s'est avérée décisive pour contraindre Saddam Hussein à désengager ses forces du Koweït[25]. À la mi-février, Saddam Hussein a accepté les conditions négociées par les Soviétiques en vue du « retrait complet et inconditionnel de l'Irak du Koweït », en laissant tomber sa liste de conditions[26]. L'ordre des événements démontre que si un centre de gravité est correctement cerné et que les objectifs à l'appui sont attaqués, le concept de la guerre en parallèle a son utilité. De plus, les négociations et l'annonce du désengagement sont survenues longtemps après la destruction des objectifs stratégiques du Colonel Warden, ce qui remet en cause l'utilité d'avoir recours à une campagne de paralysie stratégique pour remporter la victoire[27].

Opération Allied Force

La puissance aérienne a joué un certain rôle dans de nombreux conflits à la suite de la dissolution de la Yougoslavie. Cependant, c'est au cours de la guerre du Kosovo que la puissance aérienne s'est avérée décisive. Des affrontements armés entre l'Armée de libération du Kosovo, formée de Kosovars oppressés d'origine albanaise, et les forces militaires de l'Ex-Yougoslavie (Serbie) ont commencé concrètement en 1998, et les troupes serbes sont arrivées en force au Kosovo l'année suivante[28].

À répétition, les forces serbes ont violé les droits de la personne au Kosovo, ce qui a entraîné de multiples efforts diplomatiques de coercition tant de la part des États-Unis que de l'OTAN, y compris des sanctions économiques et diplomatiques, de même qu'une présence militaire coercitive[29]. Ces efforts ont été vains, et il est devenu évident qu'ils seraient inefficaces à moins de combiner les efforts diplomatiques aux forces militaires[30]. En février 1999, les autorités américaines ont présenté une campagne de bombardement conçue pour contraindre Slobodan Milosevic, président de la Serbie, à cesser le nettoyage ethnique et elles ont ouvert la voie au déploiement des forces de maintien de la paix

Mike Goldwater/Alamy Stock Photo/A2WYA5

Président Slobodan Milosevic

Photo du MDN GD2011-0887-09 par le caporal Laura Brophy

Un CP-140 *Aurora* typique de ceux qui ont été très actifs et productifs pendant l'opération *Unified Protector* et l'opération *Mobile*.

eurokinissi/Alamy Stock Photo/J1J340

Mouammar Kadhafi à Tripoli en 2010.

de l'ONU[31]. La campagne comprenait trois phases : réduire la capacité du système de défense aérienne et la structure de commandement; frapper les objectifs militaires au sud de Belgrade; mener des attaques contre des objectifs dans la ville de Belgrade[32]. Non seulement on estimait qu'une opération terrestre entraînerait de plus grandes pertes, mais selon l'expérience vécue en Bosnie et durant la guerre du Golfe, on croyait que la puissance aérienne pouvait assurer une victoire franche pour l'OTAN[33]. En outre, au début, le déploiement des forces terrestres avait été complètement écarté, ce qui a entraîné des contraintes supplémentaires pour les commandants et les planificateurs militaires de l'OTAN[34].

Les forces de défense aérienne serbes étaient considérables. Les militaires étaient bien entraînés et ont constitué une solide défense lorsque les opérations aériennes ont débuté le 24 mars 1999. Malgré d'importants dommages infligés aux objectifs visés par la première phase, il n'y a pas eu d'effet remarquable sur les actions du président Milosevic. En vérité, les atrocités commises se sont accrues, et il est devenu clair que le président Milosevic cherchait à gagner du temps[35]. Durant la deuxième phase, on a attaqué les passages obligés, les zones de regroupement et les lignes de communication, de même que les zones de concentration de chars[36]. Fait intéressant, en raison de l'absence de menace terrestre, les chars serbes étaient bien dissimulés en terrain montagneux et étaient rarement à découvert, ce qui les rendait très difficiles à repérer et à détruire[37]. Quatre semaines après le début de la campagne, l'OTAN a commencé à bombarder Belgrade, en mettant l'accent sur les éléments qui appuyaient le maintien au pouvoir du président Milosevic : l'appareil politique, les médias étatiques, les forces de sécurité et le système économique. Après des semaines passées à craindre une escalade, la campagne a enfin menacé les moyens de subsistance des amis du président Milosevic qui faisaient partie de l'élite politique et médiatique[38]. Les opérations de bombardement intense se sont poursuivies, et l'OTAN a annoncé l'atteinte de la supériorité aérienne à la fin du mois d'avril. Le 8 juin, le président Milosevic a enfin accepté l'ensemble des exigences de l'OTAN concernant le retrait des troupes[39]. Malgré ce progrès, il a été difficile de déterminer le centre de gravité yougoslave. Certains auteurs ont même déclaré que le centre n'a jamais été cerné de toute la campagne[40].

De nombreux experts soutiennent qu'une campagne aérienne fondée sur le modèle de Warden plutôt que sur celui de coercition aurait permis d'obtenir davantage de résultats. Le fait d'avoir ciblé directement le président Milosevic aurait entraîné des effets dès le début de la campagne, et non un mois après. L'un des principaux éléments dissuasifs de l'utilisation du modèle de Warden dans ce conflit est que ce modèle repose sur une action unilatérale et ne tient pas compte des nombreuses subtilités des interventions alliées. En outre, il était nécessaire que l'État yougoslave demeure intact durant ce conflit afin que soient évitées des retombées sur les autres pays instables[41]. L'avantage d'une campagne coercitive repose sur le fait que même si cela ne fonctionne pas toujours, le principe de l'escalade est l'approche la plus humaine en toutes circonstances à part la guerre totale[42]. Il n'en demeure pas moins qu'il n'y avait aucune réelle menace d'invasion terrestre dans la campagne de 78 jours de l'OTAN, et que celle-ci a remporté du succès.

Opération Unified Protector

La troisième campagne aérienne décisive est l'opération *Unified Protector*, l'intervention de l'OTAN dans la guerre civile libyenne de 2011 contre Mouammar Kadhafi. Les manifestations non violentes qui ont marqué des soulèvements semblables durant le Printemps arabe dans le nord de l'Afrique sont devenues violentes à la fin du mois de février 2011, lorsque Kadhafi a ordonné à ses forces d'étouffer la rébellion plutôt que de capituler[43]. Il est devenu évident que les civils devenaient rapidement la cible des mesures de répression. Au sein de l'ONU, les États-Unis ont dirigé l'intervention au moyen de l'initiative de la « responsabilité de protéger » comme élément moteur. Le 17 mars 2011, la résolution donnait l'autorisation de « prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils[44] » [TCO]. On a mis en œuvre des sanctions internationales et un embargo sur les armes et on a établi une zone d'exclusion aérienne. Les États-Unis ont rapidement mis sur pied une force opérationnelle pour mettre en œuvre la résolution et ont entrepris de mener des frappes aériennes le 19 mars. Ces frappes ont détruit le système de défense aérienne de la Libye, de

Stocktrek Images, Inc./Alamy Stock Photo/D4T4EX

Un CF-18 *Hornet* également très actif durant l'opération *Unified Protector*.

même que des articulations concentrées de véhicules blindés qui ont assiégé Benghazi[45]. Afin d'obtenir un soutien international plus important pour intervenir dans ce qui était devenu une guerre civile, les États-Unis ont travaillé avec diligence pour transférer le contrôle à une organisation internationale dès que possible. À cette fin, le 31 mars, l'OTAN a assumé le contrôle opérationnel[46].

L'accent de la campagne consistait à soutenir les rebelles et à déterminer le centre de gravité de l'ennemi, c'est-à-dire les forces libyennes sur le terrain[47]. Cette approche a fait l'objet de nombreuses critiques selon lesquelles on diminuait la véritable valeur de la puissance aérienne en évitant de cibler Kadhafi et son état-major conformément à l'approche de Warden. Ces critiques n'ont pas réalisé l'importance du fait que la population libyenne décide elle-même du résultat (et n'oublions pas le rôle du bombardement de précision de la part de l'OTAN). De plus, les frappes aériennes ont laissé le temps aux forces rebelles de s'organiser et de s'entraîner, ce qui a permis d'éviter une intervention concertée de la Libye qui aurait rapidement écrasé la rébellion[48]. Le 24 mars, on avait détruit les forces de défense aérienne de la Libye, y compris la force aérienne libyenne, ou on les avait rendues inefficaces, et la campagne visait maintenant à interdire les mouvements de l'armée de terre libyenne[49].

À mesure que les rebelles acquéraient des compétences, ils se sont mis à diffuser des renseignements tactiques sur les frappes sur Twitter à l'intention de l'OTAN. Tribune improbable, Twitter s'est avéré essentiel pour aider l'OTAN à distinguer les rebelles des forces régulières qui utilisaient les mêmes véhicules, de même qu'à coordonner les frappes qui aideraient les rebelles à progresser[50]. L'envoi de l'aéronef de surveillance et de ciblage de l'OTAN y a également contribué, en fournissant un lien de données clés entre le quartier général qui surveillait Twitter et les aéronefs en mission dans l'ensemble du pays[51]. Après 223 jours de frappes à l'appui de la progression rebelle vers Tripoli, les attaques aériennes ont arrêté un convoi à bord duquel se trouvait Kadhafi, qui a rapidement été pris par les combattants rebelles, ce qui a mis fin à la guerre civile[52].

Dans le cadre d'une campagne très différente de l'opération *Desert Storm* et de l'opération *Allied Force*, l'opération *Unified Protector* a permis une intervention aérienne décisive à l'appui d'une rébellion. L'adoption d'une approche progressive en soutien à une force non entraînée, qui a permis de niveler le terrain en éliminant la lourde puissance de feu de l'agresseur, a fait toute la différence pour réussir un transfert de pouvoir et ne pas laisser un vide de pouvoir politique dans une région déjà instable[53]. Une attaque contre des objectifs stratégiques conventionnels aurait pu véritablement paralyser la Libye, en particulier au regard des avantages écrasants que possédait l'OTAN. La pertinence de cette approche est toutefois remise en question lorsque le protagoniste ne souhaite pas engager les forces terrestres à occuper le territoire et à assurer la reconstruction après la destruction.

Conclusion

La puissance aérienne et ses capacités de remporter la victoire étaient très prometteuses. La portée qu'ont obtenue les commandants a permis de paralyser stratégiquement leurs ennemis au moyen d'attaques dévastatrices sur des objectifs parallèles. Regroupées dans le modèle de Warden, ces théories ont incité de nombreux spécialistes de la puissance aérienne à utiliser ces concepts en tant que méthodes concernant les conflits en aval. Depuis que le modèle de Warden a gagné du terrain, trois campagnes aériennes décisives ont eu lieu. L'opération *Desert Storm* a revêtu un caractère unique étant donné que l'invasion terrestre a d'abord été une *menace* puis elle a été *exécutée*. Étant donné que l'Occident a refusé d'engager des forces terrestres en vue de combats au cours des années 1990 et qu'il a grandement tenu compte des coûts d'une occupation et d'une reconstruction, la destruction visée par la guerre en parallèle et la paralysie stratégique a perdu sa pertinence pour ce niveau de conflit. Au lieu de cela, des campagnes coercitives telles que l'opération *Allied Force* et l'opération *Unified Protector* ont gagné en popularité, ce qui a limité les engagements initiaux et a permis la mise en œuvre d'opérations à multiples facettes visant des objectifs complexes. L'utilisation de munitions à guidage de précision offre une plus grande précision, comme il a été démontré au cours des trois campagnes aériennes. Néanmoins, leur efficacité est à la mesure de la stratégie qui y est associée. En conclusion, ces campagnes aériennes décisives tendent à montrer que le concept de guerre en parallèle n'est pas la méthode de conduite de la guerre la plus efficace qui pourrait être employée dans le cadre de futures interventions limitées.

Le capitaine Andrew D. McNaughton *est pilote de CH-147F* Chinook *au sein du 450e Escadron à Petawawa. Il a obtenu un diplôme en études militaires et stratégiques du Collège militaire royal du Canada en 2015. Il termine actuellement une maîtrise en puissance aérienne au King's College, à Londres.*

NOTES

1 Adrian Reeve, « The Expectations of Strategic Air Power », *Australian Defence Force Journal* 190, mars-avril 2013, p. 54.
2 John Warden, « The Enemy as a System », *Airpower Journal* IX, nº 1, printemps 1995, p. 42.
3 *Ibid*, p. 47.
4 John Warden, « Strategy and Airpower », *Air & Space Power Journal* 25, nº 1, printemps 2011) p. 71.
5 Steven M. Schneider, *Parallel Warfare: A Strategy for the Future*, MA dissertation, U.S. Army Command and General Staff College, 1998, p. 1.
6 Michael N. Schmitt, « Effects-Based Operations and the Law of Aerial Warfare », *Washington University Global Studies Law Review* 5, nº 2, 2006, p. 271.
7 Schneider, « Parallel Warfare », p. 2.
8 Robert A. Pape, *Bombarder pour vaincre : puissance aérienne et coercition dans la guerre*, Paris, Centre d'études stratégiques aérospatiales : Documentation française, 2011, p. 18.
9 *Ibid*, p. 27.
10 Adam Elkus, « The Rise and Decline of Strategic Paralysis », *Small Wars Journal*, consulté à l'adresse suivante : https://smallwarsjournal.com/jrnl/art/the-rise-and-decline-of-strategic-paralysis.
11 *Ibid*.
12 David S. Fadok, « John Boyd and John Warden: Airpower's Quest for Strategic Paralysis », *The Paths of Heaven: The Evolution of Airpower Theory*, Phillip S. Meinlinger (dir.), Maxwell AFB, Air University Press, 1997, p. 376.
13 Gary M. Jackson, *Warden's Five Ring System Theory: Legitimate Wartime Military Targeting or an Increased Potential to Violate the Law and Norms of Expected Behavior?*, Maxwell AFB, Air University Press, 2000, p. 15.
14 Richard Szafranski, « Twelve Principles Emerging from Ten Propositions », *Airpower Journal* 10, nº 1, printemps 1996, p. 2.
15 Alan J. Stephenson, *Shades of Gray: Gradual Escalation and Coercive Diplomacy*, Maxwell AFB, Air University Press, 2002, p. 25.
16 *Ibid*, p. 7.
17 Pape, *Bombarder pour vaincre*, p. 48.
18 Thomas A. Keaney and Elliot A. Cohen, *Gulf War Air Power Survey Summary Report*, Washington, D.C., 1993, p. 36.
19 *Ibid*.
20 Benjamin Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 2000, p. 106.
21 *Ibid*.
22 Andrew D. McNaughton, *What reasons are there for claiming that the Coalition's focus on the battlefield proved strategic in Operation Desert Storm?*, dissertation, King's College, Londres, 2018, p. 3.
23 Lambeth, *Transformation*, p. 113.
24 William F. Andrews, *Airpower against an Army: Challenge and Response in CENTAF's Duel with the Republican Guard*, CADRE Paper, Air University, 1998, p. 59.
25 Pape, *Bombarder pour vaincre*, p. 246.
26 *Ibid*, p. 250.
27 McNaughton, *Coalition's focus*, p. 6.
28 Lon O. Nordeen, *Air Warfare in the Missile Age*, Washington, D.C., Smithsonian Books, 2002, p. 250.
29 Stephenson, *Shades of Gray: Gradual Escalation and Coercive Diplomacy*, p. 4.
30 Sebastian Ritchie, « Air Power Victorious? Britain and NATO Strategy during the Kosovo Conflict », *Air Power History: Turning Points from Kitty Hawk to Kosovo*, Sebastian Cox et Peter Gray (dir.), Londres, Frank Cass Publishers, 2002, p. 318.
31 Lambeth, *Transformation*, p. 182.
32 *Ibid*.
33 Ritchie, *Air Power Victorious*, p. 320.
34 Jessica Lecroy, *Centre of Gravity Schizophrenia over Kosovo: An "Eccentric" War in Need of a True Clausewitzian Analysis*, dissertation, National Defense University, 1999, p. 12.
35 Lambeth, *Transformation*, 184.
36 *Ibid*.
37 *Ibid*.
38 *Ibid*, p. 187.
39 Nordeen, *Air Warfare*, p. 256.
40 Lecroy, « Centre of Gravity », p. 8.
41 *Ibid*, p. 4.
42 Stephenson, « Shades of Grey », p. 6.
43 Ivo H. Daadler et James G. Stavridis, « NATO's Victory in Libya: The Right Way to Run an Intervention », *Foreign Affairs* 91, no 2, mars-avril 2012, p. 2.
44 *Ibid*.
45 *Ibid*, p. 3.
46 Jason R. Greenleaf, « The Air War in Libya », *Air & Space Power Journal* 27, nº 2, mars-avril 2013, p. 30.
47 Christian F. Anrig, « Allied Air Power over Libya », A*ir Power in UN Operations: Wings for Peace*, A. Walter Dorn (dir.), Surrey, Royaume-Uni, Ashgate Publishing Limited, 2014, p. 305.
48 Douglas Barrie, « Libya's Lessons: The Air Campaign », *Survival* 54, nº 6, décembre 2012 – janvier 2013), p. 59.
49 Robert H. Gregory, *Clean Bombs and Dirty Wars: Air Power in Kosovo and Libya*, Lincoln, Nebraska, University of Nebraska Press, 2015, p. 181.
50 *Ibid*, p. 187.
51 *Ibid*, p. 183.
52 *Ibid*, p. 200.
53 Greenleaf, « The Air War », p. 46.

Handout/Alamy Stock Photo/F6RX2C

Photo de propagande de l'État islamique en Iraq et en Syrie montrant des militants de l'État islamique défilant le 30 juin 2014, à Raqqa, en Syrie.

L'incidence juridique des combattants étrangers canadiens

par Michael Wickson

Introduction

La montée de l'État islamique en Iraq et en Syrie (EI) en 2014 a capté l'attention à l'échelle mondiale tandis que le groupe a conquis une grande partie de l'Iraq et de la Syrie, commettant d'horribles atrocités sur son passage[1]. Maintes personnes ont cherché à se rallier à la cause du groupe, dont de nombreux Canadiens[2]. Bon nombre d'Occidentaux se sont également joints à des groupes militants à titre de combattants étrangers afin de s'opposer à la montée de l'EI au Moyen-Orient, y compris un certain nombre de Canadiens[3].

En 2016, Dillon Hillier a documenté son aventure de combat contre l'EI au Kurdistan dans un livre intitulé *One Soldier: A Canadian Soldier's Fight against the Islamic State*[4]. Hillier a vécu au Kurdistan de novembre 2014 à janvier 2015 et s'est joint aux forces armées kurdes iraqiennes, les « peshmergas », à titre de combattant étranger. Quatre critères servent à définir ce qui constitue un combattant étranger[5] : i) le fait de se joindre à un groupe militant; ii) l'absence de citoyenneté ou de lien de parenté avec les parties; iii) l'absence d'une affiliation avec une organisation militaire officielle; et iv) l'absence de rémunération[6].

Le Kurdistan est une région qui englobe les secteurs occupés par les Kurdes et qui s'étend sur environ 230 000 milles carrés[7]. Il se situe à la confluence de l'Iraq, de l'Iran, de la Syrie et de la Turquie[8]. Malgré l'absence d'une reconnaissance en tant qu'État, la structure officielle du Kurdistan est susceptible d'influer sur le statut des groupes militants kurdes, comme les peshmergas et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Hillier a décidé de se rendre au Kurdistan parce que les peshmergas étaient la seule force à même d'arrêter l'EI[9]. Les peshmergas constituent la force armée officielle du gouvernement régional du Kurdistan qui relève du ministre responsable des affaires concernant les peshmergas[10]. Pendant son séjour, Hillier a également combattu aux côtés du PKK, un groupe militant communiste en conflit avec la Turquie depuis plusieurs décennies. La nature officielle des peshmergas contraste fortement avec le PKK. Ce dernier a été formé en 1974 en vue de l'établissement d'un État kurde communiste dans le sud-est de la Turquie[11]. S'inspirant de Lénine, le PKK est intervenu militairement en lançant des attaques au sein de la Turquie et en éliminant violemment ses rivaux kurdes[12]. Il a mené une campagne de terrorisme contre la Turquie qui a persisté tout au long des années 1990, causant la mort de milliers de Turcs[13]. Par conséquent, le gouvernement

Rainer Lesniewski/Alamy Stock Vector/HDG0DW

Carte de la région, y compris le Kurdistan.

ZUMA Press, Inc./Alamy Stock Photo/GJ4BGR

Un soldat des peshmergas en première ligne.

canadien a placé le PKK sur la liste de groupes terroristes[14]. Toutefois, à la suite de l'émergence de l'EI, le PKK a collaboré avec les peshmergas afin de lutter contre un ennemi commun. Peu après son arrivée au Kurdistan, Hillier est devenu impatient à l'égard des peshmergas et s'est rallié au PKK afin de participer aux combats. Malheureusement, en se joignant à une entité terroriste inscrite, Hillier s'est exposé à des poursuites criminelles.

Le droit

Un principe général du droit international veut que la législation nationale d'un État ne puisse pas être appliquée à l'extérieur du territoire de compétence de cet État, lequel principe est officialisé au paragraphe 6(2) du *Code criminel*, en vertu duquel « nul ne doit être déclaré coupable d'une infraction commise à l'étranger[15] ».

Cela dit, il existe des exceptions, notamment des exceptions législatives et une exception liée à la nationalité de la personne. Des exceptions extraterritoriales permettent à un État de légiférer sur la conduite de l'un de ses citoyens tandis qu'il se trouve à l'étranger, mais il faut que celui-ci retourne au pays avant que ces exceptions puissent être appliquées[16]. Les combattants étrangers canadiens pourraient être tenus criminellement responsables, à leur retour au pays, des actes qu'ils ont commis dans le cadre d'un conflit à l'étranger. Le principe de la nationalité pourrait rendre Hillier criminellement responsable en vertu du droit canadien en raison

Bataillon Mackenzie-Papineau/Bibliothèque et Archives Canada/e002712800

Des membres du bataillon canadien Mackenzie-Papineau pendant la guerre civile espagnole, 1936-1939.

de sa citoyenneté canadienne. En outre, certains crimes peuvent être jugés par tout État sans égard au lieu où l'infraction est commise. Ces crimes sont considérés comme des infractions contre l'humanité et comprennent la torture, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide[17]. De surcroît, certaines dispositions législatives canadiennes s'appliquent aux combattants étrangers canadiens, notamment la *Loi sur l'enrôlement à l'étranger* (LEE) et les infractions liées à la trahison et au terrorisme qui sont prévues dans le *Code criminel*.

La LEE a été mise en place en 1937 après qu'environ 1 600 Canadiens se sont portés volontaires pour participer à la guerre civile espagnole[18]. La LEE érige en infraction le fait de s'engager « dans les forces armées d'un État étranger en guerre avec un État étranger ami[19] » et établit d'autres infractions, comme le fait de quitter le Canada pour s'enrôler ou encore de recruter une personne ou de l'inciter à s'enrôler. Cependant, la LEE exige un « État étranger en guerre[20] », un concept qui ne s'applique pas particulièrement aux conflits mettant en cause des acteurs non étatiques. De plus, la LEE n'inclut pas les acteurs non étatiques dans sa définition de « forces armées[21] ». Ainsi, l'adhésion à des groupes comme les peshmergas, le PKK, ou même l'EI, ne contreviendrait pas à la LEE.

Le *Code criminel* prévoit certaines infractions susceptibles de s'appliquer aux combattants étrangers. Le premier est la haute trahison, qui comprend plusieurs sous-catégories, notamment le fait de tuer ou de tenter de tuer Sa Majesté, de faire la guerre contre le Canada et d'aider un ennemi en guerre contre le Canada[22]. Contrairement à la haute trahison, la trahison se rapporte au recours à la force ou à la violence en vue de renverser le gouvernement du Canada ou d'une province, à la fourniture d'information à un État ennemi ou au fait de conspirer en vue de commettre une haute trahison ou une trahison[23]. La troisième disposition ayant trait à la haute trahison s'applique particulièrement aux combattants étrangers :

> *Commet une haute trahison quiconque, au Canada [...] aide un ennemi en guerre contre le Canada, ou des forces armées contre lesquelles les Forces canadiennes sont engagées dans des hostilités, qu'un état de guerre existe ou non entre le Canada et le pays auquel ces autres forces appartiennent*[24].

Bien que la haute trahison s'applique à quiconque se trouve au Canada, les citoyens canadiens peuvent faire l'objet d'une accusation quel que soit l'endroit où ils commettent un acte constituant une trahison. Pour cette raison, la haute trahison englobe tout acte perpétré au Canada, mais seuls les citoyens canadiens sont visés si la trahison est commise à l'étranger. Précisons que pour être accusé de haute trahison, un Canadien doit avoir aidé une force armée contre laquelle le Canada est engagé dans des hostilités. Un combattant étranger pourrait être coupable d'une infraction très grave, quel que soit son statut juridique au sein du conflit. Un Canadien pourrait être un combattant parfaitement légitime dans un conflit armé, mais susceptible de faire l'objet de sanctions criminelles au Canada s'il était affilié à un ennemi du Canada. Certes, Hillier était affilié à une organisation terroriste inscrite, soit le PKK; cependant, il n'a pas participé à des hostilités contre les Forces armées canadiennes, donc ne serait pas passible d'une accusation de haute trahison.

Dans la foulée du 11 Septembre, de nombreuses infractions relatives au terrorisme ont été ajoutées au *Code criminel*, notamment en ce qui a trait au financement, à la facilitation et à l'hébergement[25]. Certaines dispositions du *Code criminel* sont particulièrement applicables aux combattants étrangers, comme l'appartenance à un groupe terroriste et l'exception relative aux conflits armés.

Deux critères servent à établir qu'une entité est un groupe terroriste : celle-ci a comme objet ou intention de se livrer à des activités terroristes, ou elle est un groupe terroriste inscrit[26]. Sécurité publique Canada tient une liste de groupes soupçonnés d'activités terroristes, sur laquelle figure le PKK. Quiconque participe à une activité d'un groupe terroriste commet une infraction. Le paragraphe 83.18(1) prévoit ce qui suit :

> *Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans quiconque, sciemment, participe à une activité d'un groupe terroriste, ou y contribue, directement ou non, dans le but d'accroître la capacité de tout groupe terroriste de se livrer à une activité terroriste ou de la faciliter*[27].

Deux éléments de ce paragraphe doivent être considérés dans le cas de Hillier. Le premier concerne la participation délibérée à une activité d'un groupe terroriste. Les combattants étrangers contribuent directement au groupe dans le cadre d'un conflit armé. Lorsqu'Hillier luttait aux côtés du PKK, il combattait de près avec d'autres soldats, et le groupe profitait de sa présence. Le deuxième élément se rapporte à l'objectif de se livrer à une activité terroriste ou de la faciliter. Le paragraphe 83.01(1) fait état d'une longue liste d'activités terroristes, et un combattant étranger serait uniquement réputé avoir commis une infraction s'il a contribué à la réalisation de l'une de ces activités[28]. Aux termes de ce paragraphe, la participation à un combat ne constitue pas une infraction de terrorisme. Hillier a certes combattu avec le PKK contre l'EI, mais il n'a pas contribué à une activité terroriste. En dépit de son statut d'entité terroriste inscrite, le PKK agissait en tant que groupe armé afin de lutter contre l'EI lorsque Hillier y était associé. Ainsi, celui-ci ne serait pas passible d'une accusation en vertu de cette disposition du *Code criminel*.

L'article 83.01 du *Code criminel* prévoit également une exception relative aux conflits armés qui pourrait soustraire Hillier à une responsabilité criminelle. Selon le *Code criminel*, est exclu de la définition d'« activité terroriste » :

> *l'acte — action ou omission — commis au cours d'un conflit armé et conforme […] au droit international coutumier ou au droit international conventionnel applicable au conflit […] dans la mesure où ces activités sont régies par d'autres règles de droit international*[29].

Si un combattant étranger canadien s'est joint à un groupe armé conforme au droit international afin de participer à un conflit armé, il ne serait pas passible d'une accusation de terrorisme aux termes du *Code criminel*. Eu égard à l'absence d'une définition de « conflit armé » dans le *Code criminel* et dans la *Loi d'interprétation*[30], force est de se tourner vers le droit international pour définir ce qui constitue un conflit armé et pour déterminer si Hillier observait les règles du droit international.

En vue de déterminer la présence d'un conflit armé réel, le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie (TPIY) a établi un critère à appliquer. Dans *Le Procureur c. Tadic*, le TPIY est parvenu à la conclusion suivante :

> *[U]n conflit armé existe chaque fois qu'il y a recours à la force armée entre États ou un conflit armé prolongé entre les autorités gouvernementales et des groupes armés organisés ou entre de tels groupes au sein d'un État*[31].

Cette décision a donné lieu à l'établissement d'un critère à deux volets relatif à l'existence d'un conflit armé, lequel critère était fondé sur une évaluation de l'intensité des combats et sur l'organisation des groupes belligérants impliqués[32]. L'affaire *Tadic* a démontré que seul le niveau d'organisation du groupe armé est un facteur nécessaire et que l'affiliation à l'État n'était pas requise. Dans *Tadic*, le TPIY a déterminé que « le conflit prolongé, sur une grande échelle » qui a sévi en 1991-1992 entre la multitude de groupes armés organisés s'inscrivait dans la définition de « conflit armé »[33].

Le conflit entre les groupes militants kurdes et l'EI était un conflit armé. Dans son livre, Hillier a décrit plusieurs situations de combat, dont l'une des plus notables est une bataille

Associated Press/Hussein Malla/182472776500

Des combattants des peshmergas kurdes recrutent des Occidentaux, y compris des anciens combattants canadiens, pour lutter avec eux contre l'État islamique.

Kurdishstruggle/Alamy Stock Photo/FT5BGX

Combattantes du PKK, un groupe de guérilla kurde, armées de grenades propulsées par fusée et d'une mitrailleuse lourde sur une photo de propagande publiée par le PPK, le 8 août 2014, au Kurdistan d'Iraq.

survenue dans un village du nom de Tal al-Ward[34]. L'intensité de la bataille s'apparentait probablement à la férocité des combats dans l'ex-Yougoslavie au début des années 1990. Hillier a également décrit quelques autres escarmouches auxquelles il a pris part, le tout semblant indiquer une violence prolongée à grande échelle. Tant les peshmergas que le PKK ont participé à la bataille de Tal al-Ward contre l'EI. Par conséquent, le niveau d'organisation des peshmergas, du PKK et de l'EI, conjugué à la nature prolongée des violences, dénote l'existence d'un conflit armé. Il faut alors établir si Hillier jouissait du statut requis pour participer légalement à un conflit armé.

Dans le passé, le statut des personnes au sein d'un conflit armé a été défini par les Conventions de Genève et de La Haye, puis il a été revu par les *Protocoles additionnels* en 1977. Selon le droit international, il existe seulement deux catégories de personnes sur un champ de bataille : des combattants et des civils[35]. Les combattants peuvent participer légalement à un conflit armé, alors que cela est interdit aux civils. Ces derniers peuvent être tenus criminellement responsables s'ils décident d'y prendre part. En échange, les civils bénéficient d'une protection accrue au titre du droit international et ne peuvent pas être visés par les forces militaires. De fait, toute personne se trouvant sur un champ de bataille est un civil à moins qu'elle réponde à certains critères sur la base desquels elle sera considérée comme un combattant. Un combattant étranger ne fait pas exception à cette règle et doit satisfaire aux critères requis pour être réputé un combattant et se soustraire à la responsabilité criminelle.

L'article 4 de la *Troisième Convention de Genèv*e de 1949 définit les combattants légitimes comme suit :

> *[L]es membres des autres milices et les membres des autres corps de volontaires, y compris ceux des mouvements de résistance organisés, appartenant à une Partie au conflit et agissant en dehors ou à l'intérieur de leur propre territoire*[36].

Les membres des peshmergas et du PKK pourraient appartenir à cette catégorie. Toutefois, ils doivent remplir d'autres conditions. Plus précisément, ils doivent avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés; ils doivent avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance; ils doivent porter ouvertement les armes; et ils doivent se conformer, dans le cadre de leurs opérations militaires, aux lois et coutumes de la guerre[37]. Ces conditions limitent le statut de combattant aux personnes qui font la guerre de la manière traditionnelle.

Les *Protocoles additionnels* ont grandement élargi la définition de « combattant légitime » :

> *Les forces armées d'une Partie à un conflit se composent de toutes les forces, tous les groupes et toutes les unités armés et organisés qui sont placés sous un commandement responsable de la conduite de ses subordonnés devant cette Partie, même si celle-ci est représentée par un gouvernement ou une autorité non reconnus par une Partie adverse. Ces forces armées doivent être*

soumises à un régime de discipline interne qui assure, notamment, le respect des règles du droit international applicable dans les conflits armés[38].

Cette définition modernisée du combattant a eu deux effets. Premièrement, elle a retiré l'exigence d'avoir un uniforme et de porter ouvertement les armes. Deuxièmement, elle a renforcé l'aspect le plus important à respecter pour jouir du statut de combattant : « le respect des règles du droit international[39] ». Aux termes de cette définition, est réputé être un combattant quiconque fait partie d'un groupe organisé combattant dans un conflit armé et respecte le droit international. Ainsi, les peshmergas seraient probablement considérés comme des combattants, tout comme les membres du PKK s'ils démontrent leur respect de la deuxième condition. L'exigence de se conformer au droit international empêcherait tout Canadien s'étant rallié à l'EI d'invoquer l'exemption relative aux conflits armés prévue dans le *Code criminel*, sans égard aux actes qu'ils ont commis. Ils ne seraient pas considérés comme des combattants légitimes puisque l'EI, en tant que groupe armé, n'a pas respecté le droit international; ils ne seraient donc pas des combattants légitimes au sein du conflit.

Hillier serait un combattant participant à un conflit armé et à l'abri de toute responsabilité criminelle tant qu'il n'a pas participé à des crimes interdits par le droit international, comme les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou le génocide[40]. Malheureusement, dans son livre, Hillier a décrit ce qu'il considère comme la pire journée de sa vie, soit celle où il a été témoin d'un crime de guerre. Il accompagnait un groupe de soldats du PKK à la suite de la bataille de Tal al-Ward. Le groupe a rencontré un villageois sans arme, sur lequel ont fait feu les soldats du PKK dans la rue[41]. Rien n'indique que cet acte s'inscrivait dans une attaque « généralisée et systématique »; il s'agirait donc d'un crime de guerre plutôt que d'un crime contre l'humanité, précisément d'un homicide intentionnel au titre du sous-alinéa 8(2) a)i) du *Statut de Rome*[42].

Le fait d'avoir été témoin de ce crime de guerre a placé Hillier dans une position délicate pour deux raisons. Premièrement, il pourrait être considéré comme ayant participé à l'acte des soldats du PKK et être susceptible de faire l'objet d'une poursuite puisqu'il collaborait activement avec le PKK. Deuxièmement, la violation du droit international pourrait porter atteinte au statut de combattants du PKK et, de ce fait, au statut de combattant légitime de Hillier. Étant donné la nature limitée de l'incident, il est probable que les soldats du PKK conserveraient leur statut de combattant et seraient accusés de crime de guerre. Cependant, le livre ne mentionne pas que le PKK a pris les mesures disciplinaires nécessaires à l'égard des soldats coupables, ce qui donne à penser que les commandants responsables du PKK tolèrent un tel comportement. Par conséquent, le PKK ne satisferait pas à la deuxième condition de la définition de combattant prévue dans le *Protocole additionnel I* et ne serait pas considéré comme une organisation de combattants légitimes, donc il pourrait faire l'objet de poursuites criminelles. Ainsi, les combattants étrangers affiliés au PKK ne seraient pas non plus considérés comme des combattants légitimes. Cette situation a été déconcertante pour Hillier et l'a exposé à une responsabilité criminelle puisque l'exception relative aux conflits armés ne serait plus applicable. Il devait rejoindre les peshmergas le plus rapidement possible afin de réacquérir son statut de combattant, ce qu'il a promptement fait[43].

Conclusion

Le récent conflit au Moyen-Orient a représenté une situation intéressante au chapitre du droit concernant les combattants étrangers. Ces derniers, provenant d'une multitude de pays, se sont déplacés afin de joindre les rangs de l'EI ou de le combattre, dont de nombreux Canadiens. Dans un monde où les acteurs non étatiques et les médias sociaux jouent un rôle de plus en plus important dans les conflits, il est probable que les combattants étrangers, y compris des Canadiens, occuperont une grande place dans les futurs champs de bataille.

Les infractions de terrorisme prévues dans le *Code criminel* ont donné lieu à de nombreuses accusations criminelles potentielles

Kurdishstruggle/Alamy Stock Photo/G3F68G

Des combattants des forces d'opérations spéciales YAT du groupe YPG kurde lors d'opérations sur les lignes de front contre l'État islamique dans une photo de propagande publiée par le groupe YPG, le 10 juin 2016, au Kurdistan d'Iraq.

à porter contre les personnes affiliées à des groupes terroristes, qui pourraient agir comme des belligérants dans le cadre d'un conflit armé. Toutefois, lorsqu'il serait question d'un conflit armé, les dispositions sur le terrorisme ne s'appliqueraient pas pourvu que les combattants étrangers soient des combattants légitimes qui se conforment au droit international. En vertu de ce dernier, les combattants étrangers peuvent être considérés comme des combattants dans un conflit armé s'ils font partie d'un groupe organisé qui respecte le droit international. À titre de combattants, ils échapperaient à la responsabilité criminelle tant qu'ils ne participent pas à des actes contrevenant au droit international, comme le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre.

En se rendant au Kurdistan pour combattre l'EI, Dillon Hillier a pris un grand risque. Il s'est placé dans une situation très dangereuse et s'est exposé à une responsabilité criminelle potentielle, particulièrement en se joignant au PKK. Hillier ne le savait peut-être pas à ce moment, mais il a évité des sanctions criminelles parce qu'il n'a pas pris part à des activités terroristes tandis qu'il combattait aux côtés du PKK et parce qu'il était un combattant légitime au sein d'un conflit armé en tant que membre des peshmergas. L'aventure décrite par Dillon Hillier dans son livre récemment paru montre que les lois actuelles applicables aux combattants étrangers présentent un dénominateur commun : le respect du droit international.

Michael Wickson *est un ancien officier d'infanterie qui vit actuellement à Edmonton avec son épouse et sa fille. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université de Calgary, d'un baccalauréat ès arts et sciences militaires du Collège militaire royal du Canada et d'un doctorat en jurisprudence de l'Université de l'Alberta. Le présent mémoire a été adapté à partir d'un travail de semestre réalisé dans le cadre d'un cours sur le droit pénal international, lequel a été révisé par la professeure Joanna Harrington, J.D., Ph. D.*

NOTES

1 Jessica Stern et JM Berger, *ISIS: The State of Terror*, Londres, HarperCollins, 2015, p. 44 à 51.

2 Craig Forcese et Leah West Sherriff, « Killing Citizens: Core Legal Dilemmas in the Targeted Killing Abroad of Canadian Foreign Fighters », *Annuaire canadien de droit international*, vol. 54, 2016, p. 134, p. 140 et 141; Christopher Anzalone, « Canadian Foreign Fighters in Iraq and Syria », *CTC Sentinel*, vol. 8, nº 4, 2015, p. 14.

3 John Gallagher a été tué en Syrie tandis qu'il servait dans une unité de protection du peuple kurde (YPG) en 2015, Adnan R. Khan, « Canadian John Gallagher killed by Islamic State Suicide Bomber », *MacLean's*, 4 novembre 2015, voir le site http://www.macleans.ca/news/world/canadian-john-gallagher-killed-by-islamic-state-suicide-bomber/; Hanna Bohman et Shaelynn Jabs ont combattu dans la division des femmes des YPG en Syrie, Andrea Hucnar, « Alberta Woman back in Syria to fight ISIS militants », *CBC News*, 12 octobre 2016, voir le site http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/alberta-woman-back-in-syria-to-fight-isis-militants-1.3800770.

4 Dillon Hillier et Russell Hillier, *One Soldier: A Canadian Soldier's Fight against the Islamic State*, Toronto, HarperCollins, 2016.

5 Thomas Hegghammer, « The Rise of Muslim Foreign Fighters: Islam and the Globalization of Jihad », *International Security*, vol. 35, no 3, hiver 2010-2011, p. 53, p. 57 et 58.

6 L'absence d'une rémunération sert à distinguer les combattants étrangers des mercenaires, lesquels, par définition, sont motivés par l'obtention d'un avantage personnel, et des criminels au titre du droit international, *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)*, 8 juin 1977, 1125 RTNU 17512, (1977) 16 ILM 1391, alinéa 47(2) c) (entrée en vigueur : 7 décembre 1978) [*PA I*].

7 Kari J. Bodnarchuk, *Kurdistan: Region under Siege*, Minneapolis, Lerner Publications, 2000, p. 10.

8 *Ibid*.

9 Dillon Hillier et Russell Hillier, p. 11.

10 Mario Fumerton et Wladimir Van Wilgenurg, « Kurdistan's Political Armies: The Challenge of Unifying the Peshmerga Forces », *Carnegie Endowment for International Peace*, 16 décembre 2015. Voir le site https://carnegieendowment.org/2015/12/16/kurdistan-s-political-armies-challenge-of-unifying-peshmerga-forces-pub-61917.

11 Joost Jongerden, « A Spatial Perspective on Political Group Formation in Turkey after the 1971 Coup: The Kurdistan Workers' Party of Turkey (PKK) », *Kurdish Studies*, vol. 5, nº 2, 2017, p. 134, p. 144 à 148.

12 Eric W. Schoon, « Building Legitimacy: International Dynamics and the Popular Evaluation of the Kurdistan Workers' Party (PKK) in Turkey », *Small Wars & Insurgencies*, vol. 28, nº 4-5, 2017, p. 734, p. 741.

13 James M. Poland, *Understanding Terrorism: Groups, Strategies, and Responses*, 3e éd., Upper Saddle River, New Jersey, Prentice Hall, 2011, p. 125 et 126.

14 Sécurité publique Canada, « Entités terroristes inscrites », voir le site https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrt/cntr-trrrsm/lstd-ntts/crrnt-lstd-ntts-fr.aspx#2035.

15 *Code criminel*, LRC 1985, ch. C-46, paragraphe 6(2).

16 Robert Cryer et al, *An Introduction to International Criminal Law and Procedure*, 3e éd., Cambridge, Massachusetts, Cambridge University Press, 2014, p. 53 à 56.

17 *Ibid*., p. 56 et 57.

18 Tyler Wentzell, « Canada's Foreign Enlistment Act and the Spanish Civil War », *Labour/Le Travail*, vol. 80, 2017, p. 213.

19 *Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, LRC 1985, ch. F-28 [*LEE*], article 3.

20 *Ibid*., articles 3 à 5, 7 et 9.

21 Craig Forcese et Ani Mamikon, « Neutrality Law, Anti-Terrorism, and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies », *UBC Law Review*, vol. 48, 2015, p. 305, p. 352.

22 *Code criminel*, LRC 1985, ch. C-46, paragraphe 46(1).

23 *Ibid*., paragraphe 46(2).

24 *Ibid*., alinéa 46(1)c).

25 *Ibid*., article 83.01.

26 *Ibid*., paragraphe 83.01(1).

27 *Ibid*., paragraphe 83.18(1).

28 *Ibid*., paragraphe 83.01(1).

29 *Ibid*., article 83.01.

30 *Loi d'interprétation*, LRC 1985, ch. I-21.

31 *Le Procureur c. Tadic*, TPIY, Numéro d'affaire IT-94-1-AR72, La Chambre d'appel, Arrêt relatif à l'appel de la défense concernant l'exception préjudicielle d'incompétence, le 2 octobre 1995 au paragraphe 70 [*Tadic*].

32 R. Aubrey Davis III. « The Search for Combatant Status: Charting the Contours of Combatant Status in the Age of ISIS », *Military Law Review*, vol. 223, no 3, 2015, p. 556, à la page 564.

33 *Le Procureur c. Tadic*, paragraphe 70.

34 Dillon Hillier et Russell Hillier, p. 71 à 94.

35 Mark David Maxwell et Sean M. Watts. « 'Unlawful Enemy Combatants': Status, Theory of Culpability, or Neither? », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 5, 2007, p. 19, p. 20.

36 *Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, du 12 août 1949*, 75 RTNU 972, article 4 (entrée en vigueur le 21 octobre 1950) [*CG III*], paragraphe 4(2).

37 *Ibid*.

38 *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)*, 8 juin 1977, 1125 RTNU 17512, (1977) 16 ILM 1391, alinéa 47(2)c) (entrée en vigueur le 7 décembre 1978) [*PI I*], article 43.1.

39 *Ibid*.

40 *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, le 17 juillet 1998, 2187 RTNU 3, RT Can 2002 nº 13 articles 6 à 8 (entrée en vigueur le 1er juillet 2002) [*Statut de Rome*].

41 Dillon Hillier et Russell Hillier, p. 102.

42 *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, le 17 juillet 1998, 2187 RTNU 3, RT Can 2002 no 13 articles 6 à 8 (entrée en vigueur le 1er juillet 2002), articles 7 et 8.

43 Dillon Hillier et Russell Hillier, p. 122.

J6 Imagerie/CFC

Collège de Forces canadiennes, à Toronto.

Améliorer la capacité des Forces armées canadiennes à composer avec le phénomène des enfants soldats

par Alan Okros

Le 25 juin 2019, au Collège des Forces canadiennes, Harjit Sajjan, ministre de la Défense nationale, a annoncé la mise sur pied du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité. Le ministre Sajjan a indiqué que le premier objectif du Centre d'excellence serait d'appuyer la mise en œuvre par les Forces armées canadiennes des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Il a mentionné que « [c]ette ressource pratique contribuera concrètement à la protection des enfants ». Le lieutenant-général (à la retraite) Roméo Dallaire, qui était présent, a souligné ce qui suit : « J'ai consacré ma vie à la préparation des soldats et à la protection des enfants dans des situations de conflits armés, éléments essentiels à la paix. La mise sur pied du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité aura une incidence sur les soldats, les enfants, de même que la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. » Le présent article énonce le contexte de cette initiative et présente un résumé des Principes de Vancouver ainsi que le concept d'opérations du nouveau Centre d'excellence, en plus de décrire les contributions effectuées par la Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative (RDCSI).

Contexte

Malheureusement, il y a des enfants soldats qui font partie de groupes armés impliqués dans de nombreux conflits dans le monde. Un enfant soldat est généralement défini comme « toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou a été recrutée ou employée par une force ou un groupe armé, [quelle que] soit la fonction qu'elle y exerce. Il peut s'agir, notamment mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisé[s] comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Le terme ne désigne pas seulement un enfant qui participe ou a participé directement à des hostilités[1] ».

En se fondant sur le droit international en matière des droits de la personne et le droit international humanitaire[2] en constante évolution, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté 13 résolutions en vue de traiter les enjeux concernant les enfants

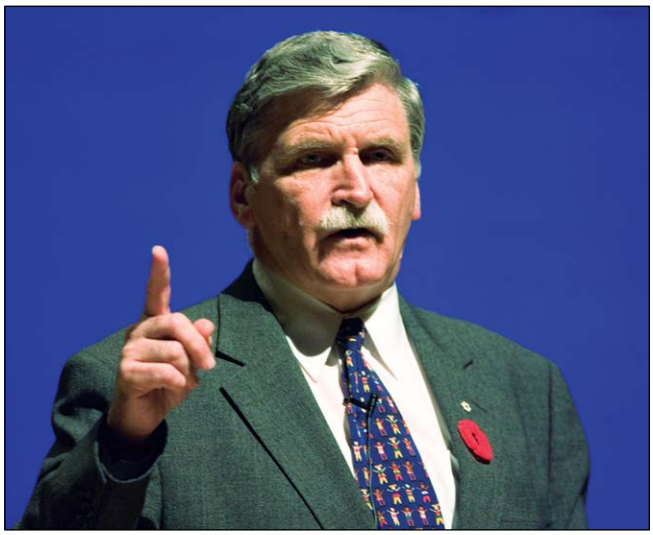

UPI/Alamy Stock Photo/W0B6JH

Le sénateur et lieutenant-général (ret) Roméo Dallaire.

et les conflits armés[3]. Il a également incité les États membres à approuver un certain nombre de principes et de déclarations connexes. En novembre 2017, le Canada a tenu une réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, ce qui a mené à l'élaboration d'un ensemble d'engagements politiques axés sur la protection des enfants dans le cadre du maintien de la paix – c'est-à-dire les Principes de Vancouver – comme les a nommés le ministre Sajjan. Ces 17 principes reconnaissent les enjeux uniques que posent les enfants soldats, priorisent la prévention du recrutement et du recours aux enfants soldats dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et visent à s'assurer que tous les gardiens de la paix – les forces militaires, les services policiers et les civils – sont prêts à prendre les mesures nécessaires et qu'ils reçoivent des directives pertinentes en ce sens. Avant tout, les Principes de Vancouver viennent compléter les accords précédents.

> « En particulier, les Engagements de Paris et les Principes de Paris connexes (2007), basés sur les Principes du Cap (1997), énoncent des lignes directrices détaillées pour protéger les enfants contre le recrutement et l'utilisation par des forces armées et des groupes armés, et pour fournir de l'aide aux personnes qui sont déjà impliquées dans des forces armées et des groupes armés. La Déclaration sur la sécurité dans les écoles (2015) invite les États à protéger les écoles et les universités contre l'utilisation militaire pendant les conflits armés. Les Principes de Kigali (2015) établissent un ensemble d'engagements relatifs à la protection des civils pendant les opérations de maintien de la paix. En outre, les objectifs de développement durable de l'ONU reconnaissent la dignité des enfants et leur droit à une vie sans violence ni peur sont reconnus comme une priorité distincte dans le programme de développement international[4]. »

Des membres d'Affaires mondiales Canada, du ministère de la Défense nationale (MDN) et de la délégation canadienne auprès des Nations Unies, qui collaborent avec des représentants des États signataires et des organisations de la société civile,

Wamodo/Alamy Stock Photo/CE8BJH

Des enfants soldats dans l'Armée populaire de libération du Soudan.

Section de photographie de la BFC Kingston

Académie canadienne de la Défense, à Kingston, en Ontario.

ont élaboré des directives sur la mise en œuvre des Principes de Vancouver après l'adoption de ceux-ci. Publiées simultanément avec l'annonce du ministre de la Défense nationale en juin, ces directives visent à aider les États signataires à transposer les Principes de Vancouver en une orientation, en des plans et en des capacités à l'échelle nationale. Les buts visés : faire en sorte que les membres des services policiers et des forces militaires qui participent aux missions des Nations Unies disposent des directives, des ressources et de la préparation nécessaires pour éviter le recrutement et l'utilisation des enfants soldats; faire en sorte qu'ils soient en mesure d'intervenir efficacement en présence d'enfants soldats dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies; leur permettre d'obtenir un soutien personnel efficace à la suite du déploiement.

Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité

Le Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité (CEDPS), dont la création repose sur les directives émanant du ministre de la Défense nationale et sur les ressources qui lui ont été affectées, relèvera de l'Académie canadienne de la défense (ACD). Il vise à atteindre la capacité opérationnelle initiale (COI) en 2020, puis la capacité opérationnelle totale (COT) en 2021. Le Centre constituera une ressource stratégique de la Défense pour faire progresser les objectifs connexes du gouvernement canadien grâce à l'*amélioration* des capacités de la Défense ainsi qu'à la *contribution* à ces capacités en mettant d'abord l'accent sur la mise en œuvre des Principes de Vancouver au sein des Forces armées canadiennes (FAC), le Centre mène des recherches et des analyses sur les politiques, les questions, les perspectives, les leçons retenues et les pratiques exemplaires pertinentes. Le but? Accroître l'efficacité des opérations des FAC et de ses membres, et ce, par une contribution aux concepts, à la doctrine, à la formation militaire professionnelle, à l'instruction et aux éléments habilitants connexes liés à l'état de préparation du personnel.

Reconnaissant la complexité des questions en jeu et l'importance des approches collaboratives, le MDN et les FAC dirigent les activités et les engagements principaux à l'interne, de façon horizontale, dans l'ensemble des organismes et des ministères fédéraux associés, de même qu'à l'externe, en collaboration avec les organisations internationales, les pays signataires des Principes de Vancouver, les chercheurs universitaires, les organisations de la société civile et d'autres experts. On a recours à divers mécanismes de financement pour mettre à profit l'expertise externe existante, commander de nouvelles recherches, participer à des échanges collaboratifs et permettre le développement de la prochaine génération d'universitaires et de spécialistes en sécurité nationale. Par l'intermédiaire de moyens souples, notamment de bourses post-doctorales, de détachements de courte durée et de possibilités d'échange, le Centre se veut novateur, créatif et adaptatif; il possède également la capacité de réagir rapidement en cas de nouveaux enjeux, de nouvelles politiques ou de mises à jour clé aux cadres internationaux, tels que ceux énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés et dans le Programme sur les femmes, la paix et la sécurité.

Au moment de l'annonce de la mise sur pied du Centre, le contre-amiral-Luc Cassivi, commandant de l'ACD, a mentionné ce qui suit : « Le Centre d'excellence fera appel à l'expertise et aux perspectives diversifiées des milieux universitaires et de la société civile pour remplir son mandat efficacement. Grâce à la nature souple du Centre, l'Académie canadienne de la défense sera bien placée pour envisager l'étude d'autres thèmes nouveaux intéressant la sécurité humaine, par exemple l'exploitation sexuelle, la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits et l'utilisation de boucliers humains. »

Lorsque la COT sera atteinte, le Centre disposera d'un effectif de dix-sept membres du personnel militaire et civil qui mèneront des activités dans trois domaines fonctionnels, dans trois villes différentes. Ainsi, le directeur général et le personnel responsable des engagements clés sont situés à Ottawa, les membres du personnel responsables des concepts agissent au quartier général de l'ACD, à Kingston, et ceux qui mènent des recherches ont leur bureau au Collège des Forces canadiennes, à Toronto. Le directeur adjoint – Engagements doit superviser les objectifs stratégiques du MDN/des FAC, mener des activités de sensibilisation et des engagements, contribuer à la liaison interministérielle, établir des programmes de subvention, concevoir et organiser des symposiums, des cours de courte durée et des séminaires sur des sujets liés au Centre, ainsi qu'agir à titre de chef d'état-major du Centre. Le directeur adjoint – Concepts doit soutenir les bureaux de première responsabilité (BPR) des FAC responsables des concepts interarmées et de ceux liés au service, de la doctrine, de l'instruction et des leçons retenues en déterminant les pratiques exemplaires et les leçons retenues, en élaborant des concepts et en effectuant l'analyse des lacunes en matière de doctrine par rapport aux exigences opérationnelles des FAC dans le but de contribuer à la mise à jour ou à l'élaboration de la doctrine. Le directeur adjoint – Recherche doit mener des recherches et des analyses concernant des aspects actuels, nouveaux ou potentiels liés aux politiques sur la sécurité, la documentation professionnelle et universitaire, les points de vue de la communauté des spécialistes de la sécurité nationale ainsi que le discours de la société civile

afin de cerner les répercussions sur les exigences opérationnelles et le perfectionnement professionnel des FAC.

Comme l'a souligné le contre-amiral Cassivi, le Centre est de « nature souple ». Aussi, la majorité des membres du personnel fera l'objet de contrat de deux ou trois ans sur une base rotative; par conséquent, ces affectations sont plus longues que les cycles d'affectation typiques des membres de la Force régulière. Parmi les stratégies d'emploi du personnel civil, notons la consultation d'experts du MDN et d'Affaires mondiales Canada en matière de politiques, l'emploi de chercheurs de facultés universitaires canadiennes ou de Recherche et développement pour la défense Canada, l'attraction d'universitaires invités à titre de boursiers ainsi que de nouveaux diplômés possédant une expertise précise pour l'emploi postdoctoral, de même que le fait de faciliter les engagements à court terme dans le cadre desquels les membres des FAC, les fonctionnaires et les étudiants des cycles supérieurs pourraient faire partie du Centre afin de profiter des ressources et de l'expertise internes.

Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative

À l'occasion de son annonce en juin 2019, le ministre Sajjan a indiqué que le MDN tirera profit des experts de la Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative (RDCSI) au moyen d'un accord de contribution de cinq ans afin d'effectuer des recherches et de cerner les leçons retenues et les pratiques exemplaires concernant la prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants soldats. La RDCSI est située dans les locaux de l'Université Dalhousie, à Halifax, et est dédiée à l'élimination du recours aux enfants soldats. La philosophie globale est la suivante :

> « Le recours aux enfants soldats constitue l'une des tendances les plus profondes et les plus inquiétantes des conflits contemporains. En traitant cette situation comme une préoccupation en matière de sécurité, nous nous efforçons de contrer les avantages stratégiques et tactiques du recours aux enfants soldats. En éliminant les raisons de les utiliser, nous pouvons mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants soldats une fois pour toutes[5] » [TCO].

L'une des contributions clés apportées dans le cadre de l'accord en vigueur consiste à fournir aux FAC de précieux points de vue sur les pratiques exemplaires liées à la préparation des troupes en vue de traiter avec les enfants soldats, de même que les leçons retenues de ceux qui ont terminé leur instruction et rencontré des enfants soldats dans le cadre d'une mission. La RDCSI est une organisation de tête à l'échelle mondiale en matière de conception, de prestation et d'évaluation de l'instruction pertinente et a permis à plus de 5 000 militaires de plusieurs pays de l'Union africaine de suivre des cours et de l'instruction offerte avec l'appui de Wounded Warriors Canada aux vétérans des FAC et de la Gendarmerie royale canadienne (GRC) par l'entremise du programme Veteran Trainers to Eradicate the Use of Child Soldiers (VTECS[6]). Dans ses échanges avec le personnel du Centre, le général Dallaire a insisté sur deux points

dpa picture alliance/Alamy Stock Photo /D3BGBE

Un enfant soldat de l'Union des patriotes congolais (UPC) monte la garde et tient un fusil à Bunia, en République démocratique du Congo, le 19 juin 2003.

Jack Picone/Alamy Stock Photo/AX3JXF

Un enfant soldat revient du front à Luanda, en Angola.

essentiels : d'abord, l'instruction doit dépasser la simple présentation en salle de classe de renseignements factuels et doit permettre l'acquisition de compétences pratiques au moyen d'exercices et de scénarios réalistes; ensuite, il est nécessaire de valider l'efficacité de l'apprentissage, y compris le recueil de points de vue de la part de militaires en déploiement, pour déterminer la façon dont ces derniers ont adapté les techniques apprises lorsqu'ils ont rencontré des enfants soldats ou ceux qui les emploient. Le directeur adjoint – Concepts par intérim du Centre a participé à l'une des premières activités d'importance menées dans le cadre de l'accord de contribution, c'est-à-dire une rencontre d'évaluation informative dirigée par la RDCSI, qui s'est déroulée à Kigali, au Rwanda. Des représentants de plusieurs pays de l'Union africaine y ont pris part et y ont présenté des idées et des leçons retenues à la suite de l'instruction conçue par la RDCSI et les déploiements.

Bien que la RDCSI demeure une organisation indépendante sans but lucratif, les accords pris avec les FAC et le MDN permettent au Centre d'aider les FAC à progresser rapidement afin d'évaluer les concepts, la doctrine et l'instruction concernant les enfants soldats. Simultanément, l'équipe de recherche du Centre mène des analyses sur des enjeux complémentaires, étant donné que les questions liées aux enfants soldats sont reconnues comme un sous-ensemble de défis avec lesquels doivent composer les enfants touchés par les conflits armés, de même que les populations en situation de vulnérabilité, habituellement définies comme des populations vulnérables. Il est également reconnu que le Programme sur les femmes, la paix et la sécurité approfondit ces sujets de même que les facteurs liés à la sécurité humaine.

Il reste beaucoup de travail à faire pour que les membres des FAC soient prêts à composer avec la présence d' enfants soldats, qu'ils aient les moyens de le faire et qu'ils reçoivent le soutien nécessaire pour le faire; par conséquent, le personnel du Centre met tout en œuvre pour appuyer les BPR des FAC et fournir à tous les membres de l'Équipe de la Défense les références pertinentes.

M. Alan Okros, Ph.D., OMM, CD, *est professeur au Département des études de la défense du Collège militaire royal et directeur adjoint – Recherche au Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité.*

NOTES

1 Fonds international des Nations Unies pour le secours de l'enfance, « Les principes de Paris – Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux Forces armées ou aux groupes armés », février 2007, p. 7; page accessible à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/emerg/files/ParisPrinciples310107English.pdf https://www.unicef.org/french/protection/files/ParisPrincipesFrench310107.pdf.

2 Cela comprend notamment les Conventions de Genève (1949), les Protocoles additionnels I et II de la Convention de Genève (1977), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999), le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000), de même que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990) et le Covenant des droits de l'enfant en Islam (2005).

3 Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la protection des enfants touchés par les conflits armés comprennent les Résolutions 1261, 1314, 1379, 1460, 1539, 1612, 1882, 1998, 2068, 2143, 2151, 2225 et 2427.

4 Lignes directrices de mise en œuvre des principes de Vancouver; page accessible à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/principes-vancouver.html, p. 6.

5 https://www.childsoldiers.org/

6 https://www.childsoldiers.org/vtecs/

Airbus Defence and Space/MDN

Le nouvel avion de recherche et de sauvetage à voilure fixe du Canada, l'Airbus CC-295.

Disparue au combat : troublante affaire qui concerne la défense et les élections de 2019

par Martin Shadwick

La campagne électorale fédérale de 2019, plutôt exaspérante, a suscité des divisions et s'est avérée très peu édifiante. Elle a entraîné un curieux amalgame de bonnes et de mauvaises nouvelles pour Justin Trudeau (qui est demeuré premier ministre, mais a perdu son gouvernement majoritaire), Andrew Scheer (dont le Parti conservateur a obtenu plus de sièges, mais n'a pas réussi à défaire un gouvernement rendu vulnérable par un ensemble éclectique de blessures auto-infligées), Jagmeet Singh (qui a réalisé une prestation impressionnante sur les plateformes et a conservé un nombre important de députés néo-démocrates tout en étant pratiquement exclu au Québec), et Elizabeth May (dont le Parti vert a pris davantage de place dans le vote populaire et a obtenu un député supplémentaire, mais n'a pas été en mesure d'effectuer une percée importante). En vérité, comme l'a fait remarquer Campbell Clark du *Globe and Mail*, le seul dirigeant ayant « réellement triomphé » a été Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, qui a tiré « son parti des limbes en promettant de parler au nom des Québécois. Les autres avaient une seule raison d'être satisfaits : cela aurait pu être pire » [TCO].

Si le chef du Bloc Québécois a véritablement remporté une victoire, c'est néanmoins la politique de défense et la politique étrangère canadiennes qui sont les véritables perdantes. Il est vrai que la politique étrangère et plus particulièrement la politique de défense figurent rarement au premier plan (ou même au deuxième plan) dans la foulée des élections fédérales canadiennes; néanmoins, la quasi-disparition de ces domaines de la politique publique dans le discours électoral devrait constituer une grande préoccupation et une source d'embarras pour une présumée puissance moyenne qui doit (et probablement souhaite toujours) conserver une présence crédible sur la scène mondiale, que ce soit au sein du G7, des Nations Unies (en particulier si cela comporte un siège occasionnel au Conseil de sécurité), de l'OTAN ou d'une myriade d'autres institutions internationales. L'élection d'il y a quatre ans n'a pas marqué un tournant dans le discours sur la politique étrangère et la politique de défense; cependant, ces politiques ont quand même figuré sur l'écran radar électoral – en partie grâce à un excellent débat Munk sur les affaires étrangères. Il est assurément très ironique que pendant l'élection de 2019 — au moment où le pays doit composer avec des enjeux beaucoup plus graves au niveau du commerce, des changements climatiques, de la défense et de la sécurité internationale, du

dpa picture alliance/Alamy Stock Photo/FM66KY

Le premier ministre Justin Trudeau.

Photo du MDN par le caporal Colin Thompson, technicien en imagerie, Force opérationnelle interarmées

Un véhicule blindé léger (VBL 6.0) évolué du contingent canadien du groupement tactique multinational de présence avancée renforcée en Lettonie en exercice au Camp Adazi, en Lettonie, le 26 juillet 2017.

multilatéralisme et des relations avec les États-Unis et la Chine — le discours sur la politique étrangère ait été réduit à une proportion négligeable et qu'il n'ait été que très brièvement question de la politique de défense. Il est à peu près certain que les réalités liées au gouvernement américain ont teinté les discours (tenus ou non) sur la politique étrangère et la politique de défense canadiennes dans une campagne électorale aberrante. Stefanie von Hlatky a posé la question suivante dans les derniers jours de la campagne : « Maintenant que le Canada a pris une place inconfortable dans l'ombre du président américain Donald Trump, les candidats ont-ils décidé qu'il était préférable de rester évasif à propos de la politique étrangère? » [TCO]

En ce qui concerne la campagne actuelle, le Parti libéral a indiqué qu'il « continuerait d'avancer selon une approche basée sur des principes qui place la démocratie, les droits de la personne, le droit international et la protection de l'environnement au cœur de la politique étrangère » [TCO]. Par conséquent, cela permettrait de mettre sur pied le Centre canadien pour la paix, pour l'ordre et pour la bonne gouvernance (« qui mettra son expertise à profit et aidera les peuples à consolider la paix, faire avancer la justice, promouvoir les droits de la personne et la démocratie, et favoriser la bonne gouvernance »), fournira des « ressources supplémentaires à des institutions internationales, comme la Cour pénale internationale et l'Organisation mondiale du commerce, afin qu'elles aient les moyens de faire appliquer le droit international » et assumera un « rôle de leadership pour garantir l'utilisation éthique de nouvelles technologies grâce à la mise au point et au soutien de protocoles internationaux visant à interdire le développement et l'utilisation de systèmes d'armes entièrement autonomes ». Il s'est également engagé à accroître « tous les ans l'aide au développement international du Canada, reflétant notre engagement d'atteindre les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU) d'ici 2030 » et d'améliorer « la façon dont nous gérons et nous apportons notre aide au développement international ».

Afin de nous assurer que le Canada continue d'apporter une contribution positive à la paix et à la sécurité dans le monde, nous irons de l'avant avec de nouveaux investissements à l'intention des Nations Unies et de leurs efforts en matière de maintien de la paix. Ainsi, nous offrirons « une aide accrue aux programmes qui soutiennent les femmes, la paix et la sécurité. Nous contribuerons à la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et nous continuerons de lutter contre les graves violations des droits de la personne. Nous élargirons également notre rôle d'assistance et de formation, tirant profit de l'expertise des Forces armées canadiennes dans les interventions lors de catastrophes naturelles et de crises humanitaires, pour aider d'autres pays exposés à un risque plus élevé de catastrophes liées aux changements climatiques ». Dans le cadre d'une « approche responsable en matière de sécurité » et pour « poursuivre le travail important que les membres de nos forces armées ont accompli dans le cadre de missions essentielles partout dans le monde, nous renforcerons le rôle du Canada au sein d'organismes multilatéraux, comme

Auk Archive/Alamy Stock Photo/RD92A4

L'honorable Andrew Scheer, chef du Parti conservateur.

UPI/Alamy Stock Photo/2A4EFRA

L'honorable Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique.

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les Nations Unies, et nous veillerons à ce que nos forces armées aient tout ce dont elles ont besoin pour continuer à bien faire leur travail ».

« Dans le nord du Canada, nous continuerons de travailler à bâtir un avenir prospère, fort et sécuritaire pour les habitants du Nord et de l'Arctique. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires dans le contexte du Cadre stratégique pour l'Arctique et le nord du Canada afin de faire de cette initiative une réalité tout en protégeant les droits et la souveraineté du Canada dans l'Arctique et en renforçant la défense continentale. Nous mettrons en place des mesures de surveillance plus élaborées et nous améliorerons nos capacités dans les opérations d'intervention rapide. » Le programme de défense des libéraux visait également à adopter « un nouveau cadre de gouvernance sur la collecte, la gestion et l'utilisation des renseignements de défense par le Canada. De même, « pour veiller à ce que les projets d'approvisionnement en matière de défense les plus importants et les plus complexes du Canada soient livrés à temps et dans une plus grande transparence à l'égard du Parlement, nous créerons Approvisionnement de défense Canada ».

Certains aspects du volet « défense » de la plateforme électorale libérale étaient peu orthodoxes. Habituellement, les plans en matière de défense des gouvernements au pouvoir comprennent peu de nouvelles initiatives, mais fournissent des réaffirmations *acharnées*, parfois *volumineuses*, des énoncés de politique existants, de même que des récitations complètes des réalisations, notamment sur le plan de la structure de la force et de l'approvisionnement. Or, le plan libéral en matière de défense était décidément très succinct, n'a pas fait explicitement référence à l'énoncé de politique de 2017 — *Protection, Sécurité, Engagement* — ou évoqué au préalable, par exemple, la commande du sixième navire de patrouille extracôtier (ce qui a permis de tenir l'engagement pris lors de la campagne de 2015), la sélection de la frégate de type 26 pour satisfaire au besoin en matière de navires de combat de surface canadiens et la décision d'acquérir 360 véhicules blindés légers d'appui tactique pour remplacer les M113 vieillissants et les véhicules blindés légers de la génération précédente.

Bien que la plateforme globale du Parti conservateur n'ait été dévoilée que très tard au cours de la campagne, l'essentiel de son plan en matière de défense avait été annoncé en mai 2019, comme l'a fait remarquer Murray Brewster, au cours du « premier d'une série de discours de cadrage électoral » [TCO] par le chef du parti Andrew Scheer. Pour obtenir « plus de force à l'étranger », la plateforme conservatrice a souligné l'intention de « revitaliser les importantes relations avec les pays démocratiques » en rétablissant « le rôle du Canada au sein du NORAD, de l'OTAN, du Commonwealth, de la Francophonie et du Groupe des cinq »,

dpa picture alliance/Alamy Stock Photo/JD0MFM

L'honorable Elizabeth May, chef du Parti vert.

La Presse canadienne/Graham Hughes/22049368

L'honorable Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois.

en fournissant « une aide défensive à l'Ukraine » et en défendant « une mission de maintien de la paix des Nations Unies dirigée par le Canada afin de protéger les frontières de l'Ukraine », de même qu'en diversifiant les partenaires commerciaux du Canada. Pour veiller à ce que « l'aide étrangère ne vise que les pays qui en ont le plus besoin », le Parti s'est également engagé à « changer les priorités du budget d'aide étrangère du Canada et réduire l'aide étrangère de 25 [p. 100] ». On pourrait souligner que ce dernier était le seul engagement en matière de politique étrangère, pris par un parti, qui a suscité ne serait-ce qu'un minimum d'attention pendant la campagne.

Les conservateurs se sont engagés à accélérer le remplacement des CF-18, à obtenir un deuxième navire de ravitaillement provisoire, et comme une « capacité sous-marine est essentielle pour protéger les longues côtes du Canada, en particulier dans l'Arctique », à remplacer les quatre sous-marins de classe *Victoria*. Ils se sont également engagés à « dépolitiser » le système d'approvisionnement en matière de défense et à assurer « un bon leadership aux plus hauts niveaux du gouvernement canadien » en rétablissant « le Comité du Cabinet sur l'approvisionnement de défense » et en mettant sur pied le « Secrétariat à l'approvisionnement de défense au Bureau du Conseil privé », pour « entreprendre des discussions avec les États-Unis afin de [se] joindre au Programme de défense antimissile balistique et de moderniser le NORAD ». De plus, ils souhaitent accroître – mais sans avoir fourni beaucoup de détails – la protection de la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Au sujet du remplacement des CF-18, les conservateurs ont fait valoir que « [l]'engagement irréfléchi de Justin Trudeau à tenir un appel d'offres « ouvert » excluant le F-35 met la défense nationale dans une position vulnérable. Il ne cesse d'aggraver ses erreurs, d'abord en inventant un « manque de capacité » qu'aucun expert ne reconnaît, puis en promettant d'acheter [18 aéronefs F/A-18^{E}/F] Super Hornet « provisoires » et, enfin, en acceptant d'acheter quelques [dizaines d'aéronefs F/A-18A/B Hornet vieux] de 40 ans à l'Australie ». « Là où Justin Trudeau échoue, nous allons agir immédiatement. Nous allons choisir un avion de remplacement pour le CF-18 en 2020, et le mettre en service d'ici 2025 ». En ce qui concerne la Marie royale canadienne (MRC), un gouvernement conservateur négocierait « un contrat avec le Chantier naval Davie pour la construction [conversion] d'un deuxième navire de ravitaillement provisoire. Nous ne pouvons pas continuer à dépendre des autres pays pour soutenir les opérations de nos flottes de l'Atlantique et du Pacifique, et dans le monde entier. Le Canada a besoin de deux navires de ravitaillement auxiliaires pour assurer que notre Marine peut fonctionner efficacement à l'étranger alors qu'elle attend la construction des navires de soutien interarmée ».

Dans sa campagne 2019, le NPD a souligné que « [l]a population canadienne est fière de notre rôle dans le monde, et elle veut un gouvernement qui fera les bons choix pour aider les gens – mais sous les gouvernements conservateurs et libéraux, des décennies de politicailleries cyniques et de compressions ont fait en sorte que le Canada se retrouve souvent du mauvais côté des grands enjeux mondiaux ». Les néo-démocrates « croient que les intérêts du Canada sont mieux servis par une politique étrangère forte qui défend ces principes forts : les droits de la personne, le multilatéralisme et la paix et la sécurité mondiale ». À cette fin, « le Canada sera une force pour la paix. Nous appuierons le désarmement nucléaire, nous réitérerons notre engagement envers le maintien de la paix, et nous veillerons à ce que les armes fabriquées au Canada n'alimentent pas les conflits et les violations des droits de la personne à l'étranger ». De plus, on s'engage « à augmenter l'aide au développement international, en

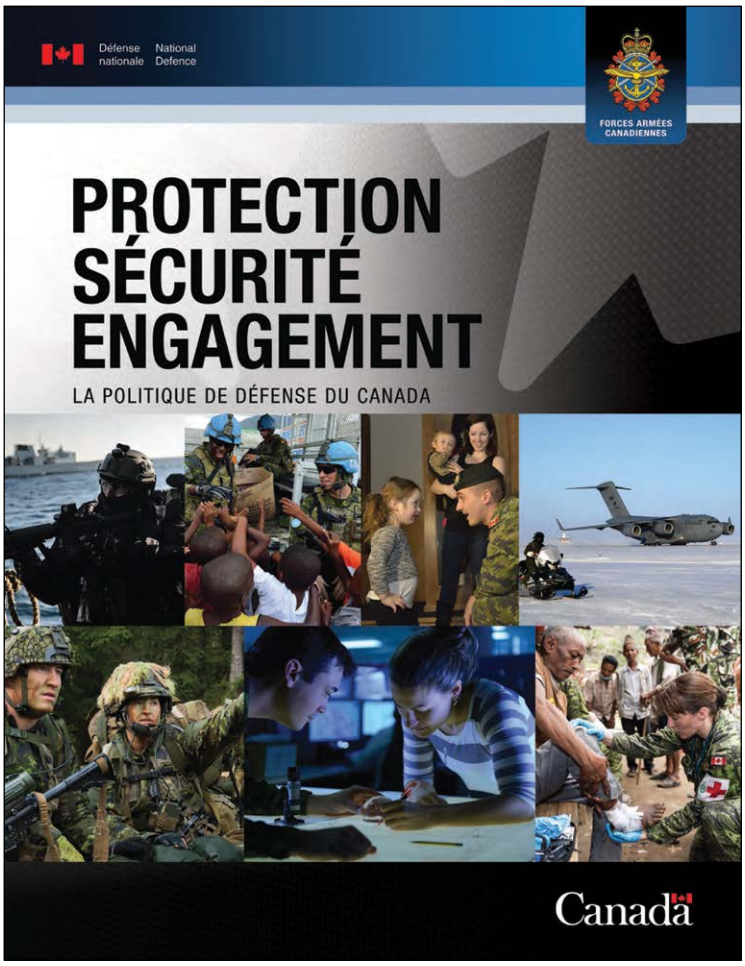

Gouvernement du Canada

visant à atteindre l'objectif d'y consacrer 0,7 % de notre revenu national brut ».

Le plan du Parti en matière de défense reconnaît que « [l]'armée canadienne a trois responsabilités incroyablement importantes : défendre le Canada, protéger les Canadiens et Canadiennes au pays, et contribuer à un monde plus stable et plus pacifique par des opérations à l'étranger », mais a indiqué que « des décennies de compressions et de mauvaise gestion de la part des gouvernements libéraux et des conservateurs » ont laissé aux forces armées « du matériel désuet, un soutien inadéquat et un mandat stratégique mal défini ». Faisant valoir que « [n]ous devons faire mieux pour les Canadiens et Canadiennes en uniforme et pour la défense de notre pays », « [u]n gouvernement néo-démocrate s'assurera que nos troupes ont l'équipement, la formation et le soutien dont elles ont besoin pour accomplir le travail difficile et dangereux que nous leur demandons de faire. Nous veillerons à ce que du financement appuie notre défense canadienne et nos engagements internationaux, en accordant une priorité renouvelée à l'avancement des initiatives multilatérales de maintien de la paix partout dans le monde ». Au pays, « les néo-démocrates sont déterminés à rendre nos délais d'intervention en recherche et sauvetage similaires aux normes internationales et à faire en sorte que nos capacités soient suffisantes pour répondre aux besoins du Nord ». De plus, un gouvernement néo-démocrate « veiller[a] à ce que l'approvisionnement en matière de construction navale se fasse dans les délais et selon le budget prévu, et [s']assurer[a] que le travail soit réparti équitablement dans l'ensemble du pays. Le remplacement des avions de chasse se basera sur une concurrence libre et équitable, pour nous assurer que nous aurons les meilleurs chasseurs pour répondre aux besoins du Canada, au meilleur prix ». Un gouvernement néo-démocrate « s'oppos[e] également à la privatisation des services dans les bases des Forces [armées] canadiennes, partout au pays ».

Dans le volet sur les relations internationales et la défense de son programme électoral, le Parti vert s'est engagé à adhérer aux principes du multilatéralisme, de même qu'à « instaurer et à maintenir la paix, entre autres en effectuant un travail post-conflit pour renforcer la société civile et les institutions démocratiques dans le monde. Nous sommes bien résolus à élargir le rôle de maintien de la paix du Canada à l'étranger. Nous appuyons la doctrine des Nations Unies, soit l'obligation de protéger… ». Le Parti s'est également engagé à remettre sur pied l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) et à augmenter le budget du Canada lié à l'aide au développement à l'étranger afin d'atteindre l'objectif 0,7 p. 100 du revenu national brut. Il a fait une mise en garde et a indiqué que « la sécurité mondiale n'a jamais semblé aussi précaire depuis la fin de la [g]uerre froide » et a ajouté que les changements climatiques contribuaient à ces « perturbations ».

Le Parti vert « sait pertinemment que le personnel des Forces armées canadiennes est apprécié dans le monde entier pour son niveau de formation, son leadership de qualité à tous les échelons et l'attitude volontariste et coopérative qu'il adopte dans le cadre des opérations internationales. Le Canada a maintenant besoin d'une force polyvalente, apte au combat, qui peut offrir des options réalistes au gouvernement en cas d'urgence pour la sécurité nationale, d'opérations de défense continentale et d'opérations internationales. Il s'agit entre autres de protéger les frontières septentrionales du Canada alors qu'on assiste à la fonte des glaces arctiques. Un gouvernement vert s'assurera que les Forces armées canadiennes soient prêtes à servir en assumant à la fois un rôle traditionnel et nouveau ». Le Parti s'est également engagé à assurer « un plan d'investissement doté d'un financement stable de sorte que les militaires possèdent l'équipement et la formation nécessaires pour mener à bien un mandat élargi » (y compris « de navires militaires et de la Garde côtière capables de naviguer dans l'océan Arctique, d'aéronefs à voilure fixe pour la recherche et le sauvetage et d'hélicoptères »), de même qu'à « [n]ormaliser le déploiement de personnel militaire pour protéger les civils et les collectivités contre les feux de forêt extrêmes, les inondations et les tempêtes causés par le changement climatique et les nouveaux risques de pollution dans le nord du Canada ».

Bien qu'il aurait été utile d'obtenir des renseignements supplémentaires sur la troïka des responsabilités (non militaires, quasi militaires et militaires) du Parti vert, les Notes sur l'établissement du budget du Parti, qui ont par ailleurs suscité peu d'attention, ont apporté une valeur informative à la plateforme électorale. Par exemple, les Notes sur l'établissement du budget indiquaient que « [l]a santé économique générale du Canada est bonne. Un taux de chômage relativement bas, des taux d'intérêt et d'inflation bas,

un excellent ratio dette/PIB, des déficits budgétaires importants, mais apparemment contrôlables, des marchés d'exportation encore bons pour divers produits de base et d'autres indicateurs montrent que l'économie se porte relativement bien ». Cependant, le Parti vert « craint que ces statistiques encourageantes n'entraînent des risques importants. La prudence exige que le gouvernement tienne compte de ces facteurs et qu'il soit prêt à réagir rapidement dans la mesure du possible ».

En matière de défense, « [i]l existe une grande incertitude quant à la réponse optimale du gouvernement à l'évolution rapide des menaces à la sécurité internationale et à la défense du pays. La montée des tensions internationales et la réduction du contrôle du développement et du déploiement des armements nucléaires constituent une source de risques importants. Les engagements du Canada envers l'OTAN sont fermes, mais sous-financés. Il n'est pas clair comment ou si un gouvernement canadien devait mieux répondre à ces exigences à une époque où les besoins évoluent rapidement. Si l'insécurité internationale continue de s'aggraver, le gouvernement devra peut-être consacrer davantage de ressources et raccourcir considérablement les délais d'approvisionnement militaire ». De plus, « [l]es perturbations causées par le changement climatique constituent un multiplicateur de menaces. S'ils ne sont pas ramenés à la limite de 1,5°, des dizaines de millions de personnes seront déplacées des lieux où elles vivent actuellement vers des lieux où vivent déjà des dizaines de millions d'autres personnes. Le potentiel de conflit et de tensions est évident. Il n'est pas clair comment et si les Forces armées canadiennes pourraient être mieux déployées dans un tel conflit ».

Les changements climatiques « présentent des risques particuliers pour le Nord canadien. D'autres pays, notamment les États-Unis et la Russie, n'acceptent pas les revendications de souveraineté territoriale du Canada sur les eaux de l'archipel Arctique. Compte tenu de la perte de la glace de mer dans l'Arctique, il serait imprudent de la part du gouvernement du Canada de ne pas planifier une surveillance et une interception accrues de la navigation étrangère non autorisée dans le Nord et de ne pas tenir compte des activités d'exploration pétrolière et gazière des sociétés et gouvernements étrangers. Il faudra augmenter les dépenses qui ne figurent pas dans le présent budget [proposé] ».

Dans son programme, le Bloc Québécois, qui renaît de ses cendres, a mis en lumière la nécessité de l'emploi continu chez Davie Shipbuilding. À cette fin, il a insisté pour que l'entreprise soit désignée comme le troisième chantier naval dans le cadre de la stratégie nationale de construction navale, pour qu'elle puisse recevoir une juste part des contrats fédéraux de construction navale et pour qu'on lui commande un deuxième navire ravitailleur. Le Parti populaire du Canada, qui n'a fait élire aucun candidat, a fait valoir que « [l]e Canada a besoin d'une politique étrangère fondée sur le bon sens et axée sur la sécurité et la prospérité des Canadiens, et non d'une approche idéologique mettant en péril nos intérêts ». Le Parti s'est engagé à continuer « de travailler en étroite collaboration avec nos alliés pour maintenir un ordre international pacifique », mais n'a apporté aucune précision sur la politique de défense.

Dans une période d'incertitude sur la scène politique nationale et à un moment où, comme nous l'a rappelé Rob Huebert « le contexte géopolitique le plus dangereux que nous ayons connu requiert la pensée la plus claire, la plus stratégique depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en ce qui concerne la façon dont nous assurons la sécurité du Canada » [TCO], qu'adviendra-t-il de la politique de défense du Canada et des Forces canadiennes? L'énoncé de politique de 2017 du gouvernement libéral — *Protection, Sécurité, Engagement* — peut encore fournir une base raisonnablement solide pour assurer la défense du Canada, mais il doit à l'évidence être revu et, le cas échéant, être modifié ou amélioré en fonction du contexte géostratégique encore plus difficile et encore moins prévisible. Cependant, comme en 2017, les questions porteront sur la disponibilité en temps opportun d'un financement adéquat en capital et d'autres sources de financement. Les réponses, comme toujours, refléteront la volonté politique, les priorités financières concurrentes et la santé de l'économie. La dynamique d'un gouvernement minoritaire pourrait toutefois soulever de nouveaux enjeux. Si, comme l'ont avancé certains observateurs, la rigueur budgétaire est sacrifiée dans le but d'obtenir l'appui politique d'un autre parti (ou de plusieurs), cela siphonnera inévitablement les fonds de la défense dans un pays où les politiciens savent très bien que l'intérêt du public en matière de défense est faible. Le MDN pourrait-il néanmoins tirer un avantage financier si, dans ce contexte minoritaire, certains projets d'immobilisations pouvaient être « commercialisés » et devenir des mégaprojets qui permettraient de créer des emplois pour la classe moyenne, de produire de la richesse à l'échelle économique et d'améliorer les secteurs industriels et technologiques?

Une deuxième question, ayant à l'évidence un lien avec la première, se pose. De quelle façon approfondir et élargir l'*intérêt* et la *connaissance* des questions de défense et de sécurité internationale et contribuer ainsi à revigorer le discours sur ces questions— et pas seulement en période électorale? Certains ajustements, tels que la tenue d'un débat Munk ou de style Munk sur la politique étrangère (et par extension, sur la politique de défense) en campagne électorale, devraient être réalisables, du moins en théorie. La décision de Justin Trudeau d'esquiver le débat Munk 2019 qui a été proposé sur la politique étrangère, ce qui a mené à son annulation par les organisateurs, était possiblement compréhensible, mais profondément regrettable. Accroître la base de connaissances du pays et produire un discours bien informé, significatif et valable tout au long de l'année sur les questions de défense et de sécurité internationale, cependant, est un objectif beaucoup plus ambitieux et nécessite des actions beaucoup plus vigoureuses et continues — et beaucoup d'imagination — de la part d'un ensemble d'acteurs, tant gouvernementaux que non gouvernementaux. Ce sera exceptionnellement difficile, mais le statu quo est intenable et insupportable.

Martin Shadwick a *enseigné la politique de défense canadienne à l'Université York pendant plusieurs années. Ancien rédacteur de la* Revue canadienne de défense, i*l est commentateur attitré sur les questions de la Défense pour la* Revue militaire canadienne.

Collapse of a Country

par Nicholas Coghlan

McGill-Queen's University Press, 2017
283 pages, 39.00 $
ISBN 978-0-7735-5126-8

Critique de Roy Thomas

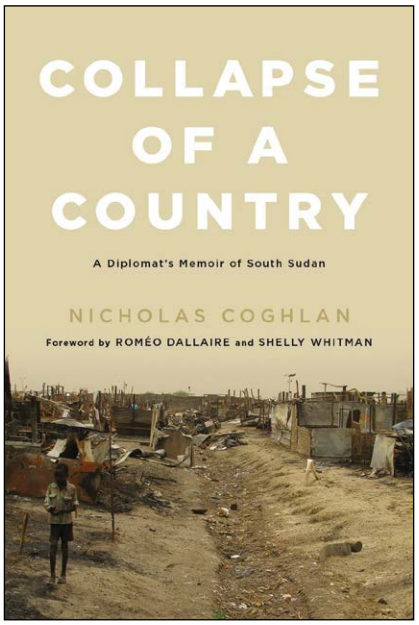

L'ouvrage *Collapse of a Country* avance des raisons pour lesquelles le gouvernement canadien a été incapable d'envoyer des éléments militaires dans le cadre de la mission de l'ONU en Afrique aussi rapidement que promis. L'auteur explique pourquoi le Canada a envoyé des hélicoptères au lieu de troupes au sol en guise de contribution au Mali, tandis que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) comptait plus de 11 000 soldats, sans compter les Français. Quant au Soudan du Sud, la force de l'ONU, encore plus imposante, était composée de soldats, de chars et de 2 000 policiers, mais cela n'a pas empêché l'effondrement. La présence de troupes au sol n'est pas synonyme de *réussite* ou de *stabilité*. Le Mali et le Soudan du Sud ont un élément commun. Il est conseillé aux Canadiens d'*éviter de voyager* dans l'un ou l'autre de ces deux pays. Dix soldats canadiens sont affectés au Soudan du Sud dans le cadre de l'opération *Soprano*, et les forces de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont subi 55 pertes à ce jour.

L'ouvrage *Collapse of a Country* relate les mémoires du premier représentant officiel du Canada à être affecté au Soudan du Sud après que le pays est devenu le 193e État souverain à joindre l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2011. L'ambassadeur Nicholas Coghlan possédait les qualifications requises pour remplir ces fonctions à Juba, la nouvelle capitale. Il était le seul diplomate canadien à se trouver à Khartoum, la capitale du Soudan, de 2000 à 2003. Selon M. Coghlan, les hommes importants (*big men)* qui voulaient le pouvoir politique à tout prix ont contribué à mettre fin à la paix dans l'État, deux ans après sa naissance.

L'ambassadeur Coghlan a « entendu » l'affrontement à l'origine de la guerre ouverte qui s'est déclenchée à Juba juste avant les Fêtes de 2013 entre, d'une part, les partisans dinkas d'un homme important, le président Salva Kiir, et, d'autre part, les partisans nuers d'un autre homme presque tout aussi important, le vice-président Riek Machar. Le prologue de l'ouvrage confirme ce que M. Coghlan a entendu et communiqué à Ottawa le 16 décembre 2013. Les hommes importants qui voulaient le pouvoir ont provoqué le conflit, et le recours aux armes est loin de surprendre dans un pays que notre homme sur le terrain qualifie de terres incultes et sans règle où tout ce qui compte, c'est l'ethnie et le calibre de son arme. Les récents événements, la démographie et la géographie, combinés à une absence presque totale d'infrastructures, ont contribué à la guerre civile qui a suivi entre les Dinkas et les Nuers. Dans l'ouvrage, on parle d'autres tribus plus petites, qui ont dû soit se battre (chapitre 4, « The Murle War ») soit se réfugier dans une zone protégée par l'ONU (connue comme le point de contact [POC]) et qui n'était pas nécessairement un lieu sûr (sujet abordé dans d'autres chapitres).

L'ambassadeur Coghlan connaissait bien le contexte historique et géographique, de même que ses tâches comme « chef du bureau », un titre employé pour masquer le rôle d'ambassadeur qu'il jouait à la fois à Khartoum et à Juba, compte tenu de la réduction des effectifs du service extérieur du Canada. Bien qu'à son arrivée à Juba, M. Coghlan ait constaté que l'ambassade était dans un garage, il mentionne d'emblée que son travail était beaucoup important qu'un titre ou des décorations. L'ambassadeur Coghlan avait pour rôle de définir le paysage politique en plus d'exercer la surveillance de plus de 100 millions de dollars versés par le Canada aux fins d'aide humanitaire et d'aide au développement. Les communications posaient problème… Au Soudan du Sud, il n'y avait pas de téléphone filaire, seulement des cellulaires. Les moyens que devait prendre l'ambassade pour communiquer avec Ottawa sont embarrassants. Il y avait peu d'accès routiers, sauf dans les villes, ainsi que de Juba vers le Kenya. L'ambassadeur avait recours au Service aérien humanitaire des Nations Unies (UNHAS) presque chaque fois qu'il sortait de la capitale pour se déplacer dans le Soudan du Sud. Les couvertures du livre et trois pages de cartes à l'intérieur de celui-ci sont très utiles pour situer les lecteurs. Deux cartes illustrent bien ce qui apparaît comme un découpage abusif des circonscriptions, lorsque le président a fait passer le nombre de provinces de 10 à 28.

L'ambassadeur Coghlan relate d'autres faits. Les « Sudistes », c'est-à-dire les Sud Soudanais, faisaient partie du gouvernement de Khartoum (soit l'ennemi). Le Soudan du Sud tirait des revenus des champs de pétrole se trouvant surtout dans les provinces de l'Unité et du Nil supérieur. Le pétrole était transporté jusqu'à la mer en passant par le Soudan, qui imposait un droit de passage forfaitaire. Ce droit, quand le prix du pétrole était à la baisse, grugeait une bonne partie des recettes du gouvernement. Étant donné la présence de quelque 180 organisations non gouvernementales (ONG) dans le pays, les sommes d'argent « réservé » entrant au Soudan étaient considérables, sans oublier les nombreux étrangers aisés qui y vivaient. N'ayant pas eu le droit de joindre le Sud, des réfugiés arrivaient des deux régions et continuaient de se battre contre le gouvernement soudanais. Heureusement pour les lecteurs, une excellente chronologie des événements est présentée dans le livre (sur quatre pages), en plus des huit pages sur le décodage des sigles utilisés dans le contexte, comme le terme « POC ». En outre, de nombreux points de vue de l'auteur sont bien référencés.

La situation compliquée avec laquelle M. Coghlan a dû composer durant son mandat transparaît dans la liste de sigles. Le simple acronyme associé au Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) fondé en 1983 par John Garang en tant qu'aile politique de l'Armée populaire de libération du Soudan

(APLS) se décline en plusieurs appellations, en commençant par les États qui ne se sont pas joints au nouveau pays, c'est-à-dire l'APLS (Nord) et le MPLS (Nord). Il y a également le MPLS (Democratic Change), de même que le MPLS/A 10. Ce dernier est souvent désigné simplement par « 10 ». Le sigle de l'expression Mouvement/Armée de libération du Soudan du Sud (MLSS/A), qui a résisté à l'intégration au MPLS et à l'APLS jusqu'en 2013, a un sigle très similaire.

L'ambassadeur a tout mis en œuvre pour parcourir l'ensemble du pays, surtout les régions où les fonds canadiens en aide et en développement étaient destinés. Cela ne se faisait pas sans risque, comme nous l'apprend le chapitre intitulé « Maybe You Should Leave ». En effet, un hélicoptère du Service aérien humanitaire des Nations Unies a déposé M. Coghlan accompagné d'une équipe d'ONG près du village de Leer. Personne n'est accouru pour les accueillir, comme c'était la coutume quand un hélicoptère se posait. Étonnamment, le silence régnait, jusqu'à ce qu'on entende, ici et là, des coups de feu. Ce qui n'était pas surprenant… le village venait d'être attaqué. Le titre du chapitre correspond aux paroles du chef des assaillants. Le nettoyage était encore en cours quand l'hélicoptère est reparti.

La fin ne fut pas heureuse... Aucune solution n'est proposée. Aucun « héros » ne s'est pointé à l'horizon, seulement plus de méchants et de victimes. Ce n'est qu'après sa retraite que notre premier homme à Juba a pu publier ses mémoires, un ouvrage facile à lire, mais difficile à accepter.

Le major (à la retraite) Roy Thomas, MSC, CD, MA*, a reçu une mention élogieuse du commandant de la Force pour son service distingué au sein de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et de la Force multinationale d'interception (MIF) des Nations Unies. Ancien combattant des Forces canadiennes ayant participé à des missions de l'ONU dans sept zones, il a aussi pris part à des missions auprès de la direction de la planification au Quartier général de la Défense nationale (QGDN) [OTAN et J3 Plans de contingence]. Le major (à la retraite) Roy a écrit sur ses expériences à l'ONU, surtout pendant les neuf mois qu'il a passés à titre d'observateur militaire supérieur de l'ONU, secteur de Sarajevo, en 1993-1994, et il a témoigné lors de quatre différents procès devant le Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (TPIY).*

Rise and Kill First: The Secret History of Israel's Targeted Assassinations

par Ronen Bergman

New York, Random House, 2018
xxiv + 753 pages, 47 $ (couverture rigide)
ISBN 978-1-4000-6971-2

Critique de R. Geoffrey St. John

Au cours de sa brève histoire en tant qu'État, Israël a eu largement recours aux assassinats ciblés – des exécutions – pour assurer sa sécurité. Ces assassinats font rarement les manchettes, et quand cela se produit, comme lors de l'assassinat d'un important marchand d'armes du Hamas à Dubaï en 2010[1], on ne fait que vaguement allusion à l'ampleur du programme. Journaliste d'enquête israélien, l'auteur du livre met à profit ses nombreux contacts au sein des services de renseignement et de défense israéliens pour produire son récit. Le résultat, qui est révélateur, comble une lacune dans l'historiographie du Moyen-Orient.

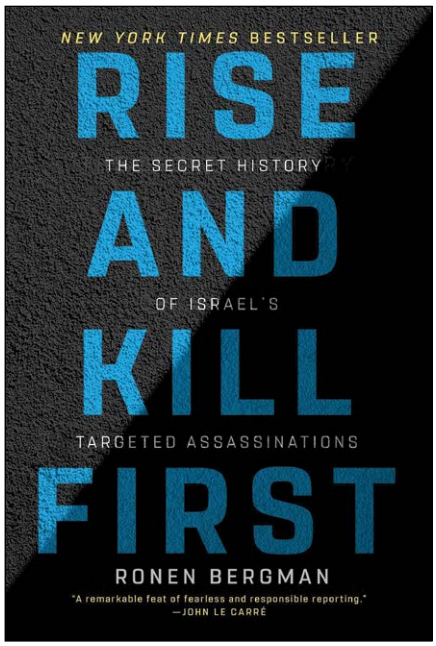

La campagne d'assassinats d'Israël doit être placée dans le contexte plus vaste de sa politique générale de sécurité, et pourrait ainsi se résumer à l'idée de « frapper le premier coup ». À deux reprises, Israël a détruit des installations nucléaires dans des pays arabes (en Irak en 1981, puis en Syrie en 2007) afin de les empêcher de fabriquer des armes nucléaires (pas une mauvaise idée en soi, à mon avis). Lors des deux conflits israélo-arabes de 1956 et de 1967, Israël a été le premier à « appuyer sur la détente » – bien que dans le second cas, Israël craignait vraiment une attaque arabe imminente, et a donc choisi de devancer le coup.

Le programme d'assassinats israélien tire son origine de la campagne d'assassinats ciblés contre les troupes et les responsables tant britanniques qu'arabes menée par deux groupes terroristes juifs, l'Irgoun et le Lehi, avant la création de l'État d'Israël, en 1948. Partant de là, Bergman consacre la majeure partie de son attention à décrire, de façon très détaillée, un certain nombre d'assassinats parmi les plus importants qui ont été menés depuis la création de l'État d'Israël, avec leurs conséquences, tantôt bonnes, tantôt mauvaises pour Israël.

Certains points clés soulevés par Bergman méritent une attention particulière, même s'il aurait pu leur accorder plus d'importance. Ainsi, on a tendance à négliger le fait que, contrairement aux armées régulières, de nombreux groupes terroristes, sinon la plupart, n'ont pas de plans de succession structurés et convenus, ou de membres bien préparés prêts à prendre immédiatement la relève advenant la mort d'un dirigeant. Il est bien probable qu'une telle situation entraîne en effet une période de turbulence et une diminution de la capacité opérationnelle du groupe pendant que les nouveaux leaders potentiels se disputent le commandement et que celui qui se dégage s'efforce de renforcer son contrôle sur les autres membres du groupe tout en tentant d'apprendre ses activités opérationnelles[2]. Un autre aspect également négligé est le fait que l'assassinat d'un dirigeant en

dépit des mesures de sécurité considérables amène les survivants à se méfier de leurs camarades. On se pose la question à savoir lequel d'entre eux a fourni aux Israéliens le renseignement sur les allées et venues du dirigeant qui a mené à son assassinat[3]? Enfin, le temps et l'énergie requis pour se mettre à l'abri des assassins israéliens sont du temps et de l'énergie qui ne sont pas consacrés à préparer et à exécuter des attaques. L'assassinat du chef des opérations du Hezbollah, Imad Mughniyeh, perpétré au centre-ville de Damas en 2008 – dans les faits « sous le nez » même de la sécurité syrienne – a ainsi envoyé un message clair aux ennemis d'Israël, soit celui qu'ils n'étaient nulle part à l'abri des attaques, et qu'ils devaient donc consacrer maints efforts uniquement pour survivre[4].

Bergman ne s'aventure pas sur l'avenir de la campagne d'assassinats ciblés d'Israël, peut-être parce qu'il ne voit aucune preuve que celle-ci a pris fin. Nous ne savons pas en effet si certaines des frappes aériennes israéliennes en cours contre des objectifs dans la bande de Gaza, en Syrie et dans le désert du Sinaï en Égypte, sont des assassinats ciblés. Mais il serait bien surprenant, je pense bien, qu'aucun des missiles israéliens ne soit destiné à un dirigeant djihadiste en particulier. Fait à noter : Les lecteurs seront surpris d'apprendre que ces attaques israéliennes lancées au cours de la dernière décennie se comptent maintenant par dizaines, sinon même par centaines, dont une centaine signalée dans le Sinaï seulement[5].

Bergman s'abstient également de porter un jugement général *détaillé* sur l'impact stratégique de cette campagne, par opposition aux impacts tactiques et (parfois) stratégiques de chaque opération, se contentant plutôt d'affirmer qu'« à de nombreuses reprises, des assassinats ciblés ont épargné à Israël des crises très graves[6] ». [TCO] L'assassinat ciblé fonctionnerait-il assez bien au moins pour être justifié sur le plan pratique? Meir Dagan, chef du Mossad israélien depuis huit ans, considère **dans les faits** que ces assassinats ciblés sont moralement préférables à la guerre, bien qu'il soit difficile d'identifier (le cas échéant) quelle guerre exactement aurait été empêchée par ces assassinats; dans certains cas, les assassinats ont exacerbé le conflit[7].

Néanmoins, le fait qu'Israël persiste apparemment à commettre des assassinats nous amène à conclure que ses dirigeants considèrent que leur campagne fonctionne suffisamment, en dépit d'échecs flagrants et de résultats désastreux, pour justifier la poursuite de la tuerie. Israël – tout comme ses ennemis – va continuer de jouer selon les règles des « grands ». Le livre de Bergman explicite ces règles.

Le colonel (à la retraite) R. Geoffrey St. John, MSM, CD, *ancien de la Direction du renseignement, a été l'attaché de défense du Canada en Israël de 2004 à 2008.*

NOTES

1 p. 610 à 621
2 pp. 323, 336, 500
3 p. 336
4 pp. xxiii, 328, 595 à 604, 602
5 https://www.timesofisrael.com/israel-carrying-out-secret-air-strike-campaign-in-sinai-to-help-egypt-report/
6 p. xxiii
7 p. xx

photo du MDN GN2019-I045-127, par le caporal M.D. Leblanc

Des pilotes du 403e Escadron d'entraînement opérationnel d'hélicoptères (EEOH) participent à l'exercice *Scorpion Sting*, un exercice d'entraînement final représentant un défi de taille, qui consiste principalement à effectuer des patrouilles à long rayon d'action sur des terrains difficiles, à l'École d'infanterie du Centre d'instruction au combat, à la Base des Forces canadiennes Gagetown, le 3 juillet 2019.